

**LES CATHEDRALES
MEDIÉVALES DU CHÂTEAU
DE NICE**

Monseigneur Denis GHIRALDI

Le site de Nikaïa retenu par les Phocéens pour implanter un comptoir non loin d'Antipolis (Antibes) a peut-être été choisi par eux à cause des sources qui sourdaient au pied de la colline, à la limites des couches calcaires et imperméables¹. La résurgence des Ponchettes fut connue de tout temps des marins qui croisaient dans la région, les navires venaient y faire provision d'eau douce, et cela jusqu'au XIXe siècle ; le fameux « Puits du diable » fut creusé au XVIe siècle depuis la plate-forme de la colline jusqu'à la nappe souterraine, pour permettre d'abreuver la garnison. L'agrandissement de la ville basse, la construction des Terrasses et du quai des Etats-Unis a fait disparaître ces antiques sources et l'ensemble portuaire qui occupait ce territoire, il est difficile de s'en représenter l'implantation et l'importance dans ce quartier aujourd'hui très urbanisé nommé « Saleya ».

Le comptoir grec s'installa donc au sommet de l'acropole dominant la mer du haut de ses 98m d'altitude, sur une longueur d'environ 700m et une largeur maximale de 350m, une superficie évaluée à 10 hectares. Le tiers méridional du rocher était jusqu'à une époque récente baigné par la mer, le promontoire de Rauba-Capeu protégeait le port antique des vents d'est et des fortes tempêtes venant du golfe de Gênes.

• Une cité restreinte

Cette « ville haute » resta très réduite jusqu'à la fin du premier millénaire, elle dominait deux grèves sur lesquelles les bateaux de commerce à fond plat étaient tirés au sec, déchargés et mis à l'abri sur la « plagia ». L'itinéraire d'Antonin mentionnait cette escale sous le terme de « Nicia Plagia »². Cette « plagia portuaire » subsista, mais fortement améliorée et aménagée pendant tout le Moyen Age et jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, ce n'est que tardivement qu'elle porta le nom de « Marine Saint-Lambert » ou des « Ponchettes ». En fait, une chapelle Saint-Lambert ne fut bâtie qu'au Moyen Age sur la colline, à l'extrémité nord-est du château, aménagée par les comtes de Provence, construite sans doute après 1215 et dédiée à l'évêque de Vence, saint Lambert, mort le 26 mai 1134 ; cette chapelle, placée parfois par certains historiens et par erreur près de la porte marine, est mentionnée en 1241 dans l'acte de donation faite par le comte de Provence Raymond Béranger V à Romée de Villeneuve³, et en 1251 dans un acte du chartrier de Saint-Pons établi dans le palais de Nice dans la pièce inférieure, devant la chapelle Saint-Lambert (*actum in palacio Nicie, in sala inferiori ante Sanctum Lambertum...*)⁴. Quant au terme « Ponchettes », datant lui aussi du Moyen Age et venant de l'adjectif « pouncheto » : dentelé, pointu, il désigna les récifs affleurant dans cette crique bien abritée.

« Petite cité de pêcheurs et de marchands, très dépendante de Marseille, Nikaïa resta réduite et faible, ce qui explique qu'elle ait pu être totalement éclipsée par Cemenelum. Aucune trace de construction antérieure au Moyen Age n'a pu y être reconnue, sauf une petite citerne mais vraisemblablement d'époque romaine du bas empire⁵. Le site a été il est vrai considérablement bouleversé au Moyen Age par les développements de constructions militaires et leur destruction systématique à la fin du XVIIe siècle. Pour l'époque grecque, seuls quelques tessons de céramique grecque et campanienne ont été trouvés dans les fouilles de la cathédrale et de ses abords. On peut simplement supposer que le comptoir groupait un temple, quelques maisons et magasins enveloppés d'un mur de pierres sèches, des jardins et des vignes orientés au midi »⁶.

Sur le côté est de la colline au bas des rochers, là où s'étend le port actuel, sur les rives des terrains marécageux vestiges de l'antique embouchure du Paillon, était édifiée une chapelle dédiée à saint Tropez. P.A. Février prétend qu'elle était entourée de vigne et de jardins⁷, ce qui n'est pas étonnant, puisqu'en 1078 la chapelle est mentionnée dans une donation d'une vigne sise au lieu dit « Trella a sancto Torpes »⁸. Saint Tropez ou Torpes, aurait été martyrisé à Pise sous Néron auprès duquel il aurait occupé un poste important.

Selon les auteurs médiévaux pisans, il serait l'un de ceux dont parle saint Paul dans sa lettre aux Philippiens (IV,22) : « Tous les saints vous saluent, mais principalement ceux qui sont de la maison de César » ; il aurait été battu de verges, exposé aux bêtes et enfin décapité. Le martyrologue romain, qui fixa sa fête au 29 avril, établit son éloge d'après une Passion d'époque tardive (VIIe siècle). Son culte se développa très tôt à Gênes puis dans la région niçoise, il atteignit le massif des Maures au XIe siècle, où le petit port établi au fond du golfe de « Sembracie » le prit comme saint patron et se nomma Saint-Tropez.

La diffusion de ce culte à Nice au XIe siècle est un indice des relations commerciales établies entre Gênes et Nice à cette époque. L'église de Saint-Tropez (*Sancti Torpetis in ripe Nicie*) figura dans la donation que consentit Archibald évêque de Nice, à l'abbaye de Lérins en 1093⁹. Elle fut reprise par les chanoines de Nice entre 1120 et 1124 mais, à la suite d'une bulle du pape Callixte II, elle fut rendue à Lérins en 1125¹⁰. En 1159, elle figure dans une charte, avec la chapelle Saint-Martin et la chapelle Sainte-Marguerite sur les bords du Var (qui existe encore de nos jours), charte relative à la division des droits ecclésiastiques entre l'évêque Arnould et les chanoines : sous l'autorité de Guillaume archevêque d'Embrun, légat du siège apostolique, l'évêque de Vence Raymond, l'évêque d'Antibes Raymond, l'abbé de Saint-Pons Bertrand et maître Durand notaire, eurent à résoudre le conflit qui s'était élevé entre l'évêque de Nice, Arnould et les chanoines de sa cathédrale. Il fut décidé que l'évêque devait confirmer toutes les donations que les évêques Isnard et Pierre, ses prédécesseurs, avaient consenties aux chanoines et dont la charte donne le détail. Il fut entendu que l'évêque Arnould garderait les églises de Saint-Tropez, de Saint-Martin et de Sainte-Marguerite, avec leurs revenus, les églises de Saint-Etienne d'Olivo (Villefranche), de Sainte-Marie de Monaco, de Villevieille et de Châteauneuf, avec leurs revenus, etc. Les témoins de cet acte, outre les évêques désignés, furent : Isnard évêque de Glandèves et quelques-uns de ses chanoines, dont Guillaume Séramandi de Clans¹¹.

On retrouve mention de cette chapelle dans les inventaires des biens confisqués aux insurgés niçois lors des troubles de 1436 : le juge fit saisir à Pierre Veteris, alias Dollis de Villefranche, une terre arrosable *ad Sanctum Torpetrum* plantée de vignes et d'arbres fruitiers, et à Giraud Sicho un champ et une vigne *ad Lempadam juxta ecclesiam Sancti Torpetis*. Des mentions tardives se rencontrent en 1465 et 1468 dans les états des cens et services dus à la prévôté du chapitre de la cathédrale Notre-Dame¹². Il n'est plus question de cette chapelle qui dut être détruite vers 1752, lors de l'expropriation des terrains en vue de la construction du port Lympia.

• Cimiez et Nice

Il n'est pas possible de restituer le paysage urbain de Nice aux XIe et XIIe siècles. Les dessins de la seconde moitié du XVIe siècle, premières vues de Nice dont on dispose, sont trop tardifs pour permettre d'y puiser une évocation de la cité au milieu du Moyen Age et antérieurement. C'est probablement la plate-forme méridionale qui rassembla l'essentiel des constructions vers le XIe siècle ; cependant rien n'interdit de penser que quelques bâtisses aient pu se trouver en ordre plus ou moins dispersé sur les plates-formes septentrionales ou même aux abords de la colline. L'activité maritime, notamment en direction de la Ligurie, basée sur un commerce de subsistance (huile d'olive, blé, vin, sel), même si elle était faible, devait entraîner la présence de quelques édifices, peut-être modestes, près des Ponchettes et de Lympia. Ce n'est pourtant que vers le milieu du siècle suivant que des faubourgs se développèrent sur la partie nord de la colline. La plate-forme méridionale devait être en tous cas le « point de départ » de la ville médiévale. Si quelques tessons de céramique et de campanienne y attestent l'existence d'un habitat grec, aucune trace de construction antérieure au XIe siècle n'y a été reconnue.

Il est cependant impossible de penser que durant tout la période de la « paix romaine » le castrum grec n'ait pas été habité face à Cemenelum devenu chef-lieu de la province des Alpes-Maritimes. L'existence d'un évêque dès la fin du IXe siècle suppose celle d'une communauté chrétienne d'où sortirent le diacre et l'exorciste qui, sûrement mandés par l'évêque, assistèrent à un Concile d'Arles en 314, elle suppose aussi celle d'un ensemble épiscopal comprenant église cathédrale et locaux d'habitation, si humbles furent-ils ! A plus forte raison lorsqu'après le conflit entre les évêchés de Nice et de Cimiez, dû à la réclamation en 460 par le pape saint Léon Ier de leur réunion, le pape Hilaire l'imposa définitivement en 465-466¹³. Le fait est qu'en 549, au Concile d'Orléans, Magnus est nommé : « *episcopus Cemenlensis et Nicaesis* » ; le même porte au Concile d'Arles de 554 le titre « d'*episcopus Cemenlensis* », ce qui laisserait supposer que l'évêché se maintint à Cimiez. Plus vraisemblablement, ce ne fut là qu'un titre historique porté par l'évêque de Nice après la décadence de Cimiez. En 584, au Concile de Macon, Catulinus qui y assista est nommé « *episcopus Nicea* ». Deux siècles plus tard, en 788, on voit à un concile de Narbonne réapparaître le titre « d'*episcopus Cemenlensis* » dont c'est la dernière mention.

Selon Thévenon¹⁴ : « La date de 788 pourrait aussi correspondre à la fondation de l'abbaye bénédictine de Saint-Pons, à la translation des reliques du saint patron depuis la basilique cathédrale de Cimiez dans la nouvelle église abbatiale. La réduction de l'ancienne cathédrale cemenelienne au rang de simple prieuré rattaché à la fondation bénédictine n'interviendra officiellement qu'à la fin du XIe siècle »¹⁵. La thèse ancienne de l'incendie, du pillage et de la destruction de Cemenelum par les Lombards et les Saxons n'est plus admise aujourd'hui. Son abandon prématuré dès le VIe siècle par une population qui, désertant le site, abandonnant maisons et cultures, se serait réfugiée sur l'acropole niçoise, ne peut être retenu. Au contraire, Paul Albert Février et Fernand Benoit ont montré combien le phénomène a pu être lent¹⁶ et progressif. Certes la ville gallo-romaine a subi des avatars mal expliqués, mais accident ou violence, ce ne peut être qu'un fait localisé sans conséquences définitives. Dans la seconde moitié du VIe siècle, selon un texte apocryphe cité par Grégoire de Tours, les Saxons auraient saccagé Cimiez et saint Hospice aurait exhorté ses habitants à désertier les lieux et à se réfugier derrière les fortifications¹⁷. De là vient la thèse d'un abandon brutal au profit du « castellum » de Nice. Or rien ne vient confirmer cette version.

Cependant, affecté par le transfert de l'administration romaine des *Alpae Maritimae* à Embrun au début du IVe siècle, Cimiez subit les conséquences du déclin de la Via Julia : l'invasion lombarde au milieu du VIe siècle a porté le coup de grâce à cet axe routier qui unissait à travers les Alpes, l'Italie du nord à la vallée du Rhône. Dépourvu de défenses, amputé de ses fonctions administratives et commerciales, ayant perdu sa fonction religieuse d'évêché au bénéfice de celui de Nikaïa depuis l'an 465, Cemenelum disparut peu à peu. La découverte en 1851 sur le site d'un trésor monétaire comprenant des deniers du VIIIe siècle, ne permet pas de conclure à la persistance de la vie urbaine jusqu'au temps des derniers Mérovingiens et des Carolingiens¹⁸.

A la fin du Xe siècle, au moment où les plus anciens écrits qui nous soient restés après les destructions des envahisseurs sarrasins jettent les premières lueurs sur la situation territoriale, humaine et sociale de notre région, le territoire de Cemenelum se manifesta au-delà de ses ruines éparpillées comme une campagne livrée aux cultures, à la pâture, dépendant de l'abbaye de Saint-Pons devenue en cette fin du Xe et au début du XIe siècle grande propriétaire terrienne à la suite des donations qui lui furent faites une fois les sarrasins chassés des territoires récupérés par les vainqueurs : c'est ce qu'indique clairement une des plus anciennes chartes datées du 30 décembre 1010 : « ... Moi, Odile, et mes fils Pons, Bermond et Miron, comptant sur la miséricorde divine et l'éternelle rétribution du Christ, pour que saint Pierre qui a le pouvoir de lier et de délier nous absolve des liens de toutes fautes, et pour le repos des âmes de Guillaume l'illustre comte de Miron notre père, et de Laugier notre tuteur,

pour tout cela nous donnons au monastère de Saint-Pons martyr tout le territoire qui entoure cette église. Ce territoire ainsi que le monastère se trouve dans la viguerie de Nice, près du quartier de Cimiez, et au-delà de ce territoire toutes les parties adjacentes depuis le sommet de la colline et tout à l'entour, de sorte que tout ce terrain s'étend depuis le sud jusqu'à l'église Sainte-Marie qui est à Cimiez et de là jusqu'à la voie publique qui va vers le monastère à l'Est de celle-ci, compte tenu de toutes les autres limites, s'il y en a... »¹⁹.

Cette situation du site de Cimiez devenu essentiellement agricole demeura telle au Moyen Age pour se transformer au XIXe siècle en un territoire important de grandes propriétés, de résidences secondaires et, depuis le XXe siècle, en un quartier totalement urbanisé de Nice.

Le site de Nikaïa, dans les premiers siècles de notre ère, mit Cimiez à l'abri des pillages et des destructions. La voie maritime conserva une activité constante qui avait déserté les routes de terre. Cependant les témoignages de la survie de la cité massaliote sont rares pour le très haut Moyen Age. Dès 663, on ne trouve plus mention d'un évêque à Nice : signe du déclin de la vie urbaine, mais indice surtout de l'interruption complète des échanges à travers la Méditerranée entraînée par l'expansion musulmane et les invasions sarrasines. *Les Annales royales carolingiennes* signalent en 813 la dévastation de Nice par les Sarrasins. Gioffredo écrit en effet²⁰ : « ... Dès que Charlemagne fut mort, la félicité publique qui dura pendant tout son règne cessa à cause du retour des Sarrasins qui dès la dernière année de son existence, en 814, parcoururent les mers de la Provence à l'Italie et renouvelèrent les blessures des désolations passées, lesquelles d'ailleurs n'étaient point encore cicatrisées. La cité de Centocella, en Toscane, jamais plus ressuscitée, pleura à cause d'eux sa destruction définitive, celle de Nice fut par eux dévastée en 813, la Corse fut totalement pillée et la Sardaigne envahie... »

Tous ces cataclysmes furent le résultat des représailles opérées par les Maures qui, revenant de Corse en Espagne et rapportant un énorme butin, se heurtèrent à Hermingarius, comte d'Emporias à Majorque, lequel s'était emparé de huit de leurs navires où il trouva plus de 500 Corses captifs qu'il délivra. Ces événements, ajoute Gioffredo, ne furent que le prélude des malheurs futurs. Si la vie a tout de même continué à Nice, il est fort probable que les Niçois vécurent de façon très précaire ; les bandes musulmanes installées sur la côte des Maures firent régner l'insécurité dans toute la Provence orientale et dans les vallées alpestres²¹ jusqu'à la fin du Xe siècle où elles furent expulsées grâce aux entreprises guerrières de Guillaume dit « le libérateur », et où l'histoire régionale sortant des siècles obscurs reprit forme et vitalité.

Le promeneur ou le touriste qui se plaît à explorer la colline du château telle qu'elle se présente aujourd'hui dans la diversité des plates-formes aménagées, des promenades ombragées et de la célèbre nécropole aux magnifiques monuments funéraires, peut difficilement imaginer ce que fut la citadelle moyenâgeuse et l'ensemble des fortifications construites au fur et à mesure des nécessités de la défense de la cité ou du bon plaisir des ducs de Savoie entre le XIIIe et le XVIIe siècle. De cet important ensemble de constructions, de demeures, de bâtiments divers civils, militaires et religieux, dominés par un imposant donjon, comme le montrent les gravures d'époque, il ne reste plus que quelques vestiges dont les plus significatifs sont ceux des cathédrales médiévales au nord-est de l'esplanade.

Au sommet de la colline, se précipite face à l'ouest une modeste cascade artificielle aménagée en 1885 ; la plate-forme qui la domine permet de contempler le panorama magnifique s'étendant des collines de l'Estérel à celles du Cap Martin, enserrant l'immensité de la Méditerranée. Vers le nord, les magnifiques cimes des Alpes culminent à près de 3000 mètres. C'est là dans ce site prestigieux, que Paganini imagina les arabesques diaboliques de ses concertos, caprices et fantaisies pour violon, et que Nietzsche eut le temps de développer

contre le christianisme son *Gai Savoir* et d'affirmer son nihilisme dans *La généalogie de la morale*.

Plus rien ne rappelle les fastes et les vicissitudes d'un passé plus que millénaire, les fondations des cathédrales remises à jour par les fouilles ne nous disent rien sur la période de l'antiquité et du haut Moyen Age. Impossible de restituer le paysage urbain de Nice au XIe et XIIe siècles. Sans doute la plate-forme médiévale rassembla l'essentiel des constructions au début du XIe siècle ; d'autres bâtiments ont pu se trouver dispersés sur les plates-formes septentrionales et aux abords de la colline sommitale. L'activité maritime depuis l'antiquité grecque et jusqu'aux temps modernes, basée sur le commerce en particulier de l'huile d'olive, du blé, du vin, du sel, des produits potagers ou fruitiers, entraîna au cours des siècles la présence d'édifices multiples et adéquats au niveau des Ponchettes et de Lympia.

Sur la colline, ce fut sans doute la plate-forme méridionale qui fut, vers le XIIe siècle, le point de départ de la ville médiévale. Aucune trace de construction antérieure au XIe siècle n'y a été reconnue, à l'exception d'une petite citerne que P.A. Février suggère comme romaine, avec beaucoup de prudence²². Le même auteur pense possible la présence d'une enceinte sur la colline, postérieure du IIIe siècle²³, mais il n'apporte aucune preuve.

Au XIe siècle, le castrum était installé au point le plus haut et en même temps sur l'angle des talus les plus accessibles ; existait-il déjà au Ve siècle, quand le pape Hilaire réunit définitivement les sièges de Cimiez et de Nice (en 465-468)²⁴, et faut-il comprendre que le terme *castellanum* employé par Hilaire pour situer le siège épiscopal niçois était une allusion au castrum où aurait été établie la demeure épiscopale ? Rien de moins sûr. Ce qui n'empêche pas de penser que la présence d'un évêque à Nikaïa dès la fin du IIIe siècle, début du IVe, supposait concrètement l'existence d'une cathédrale et d'une demeure épiscopale. Mais où se situaient ces édifices : au bas de la colline, aux abords des Ponchettes, site où se trouvaient sûrement les boutiques des commerçants et les agents de change et où grouillait la vie portuaire, ou bien déjà sur la colline où aurait été construite une cathédrale paléochrétienne ? Aucune réponse ne peut être donnée à cette question, car les fouilles effectuées sur l'emplacement des ruines sont muettes à ce sujet.

• Les éléments archéologiques et les fouilles

Abandonnés au cours des deux derniers tiers du XVIe siècle au bénéfice du prieuré de Sainte-Réparate, dans la ville basse, comme nous le verrons en détail²⁵, les bâtiments du groupe épiscopal comprenant la cathédrale, la demeure de l'évêque et celle des chanoines, se maintinrent jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Leur disparition totale résulta du triste sort fait au château de Nice et à sa citadelle, selon la volonté de Louis XIV, par les armées de Catinat en 1691 et celles du duc de la Feuillade en 1706.

Au cours du premier siège, en mars 1691, les bombardements firent écrouler une partie des remparts et des constructions et surtout le 30 mars firent exploser la poudrière installée dans le donjon, ce qui provoqua l'écroulement d'une partie de la cathédrale, la voûte et probablement la nef. Un mémoire de l'ingénieur militaire Niquet, du 1er juillet 1691, adressé à Vauban, rappelle qu'il faudra « achever la couverture de l'église, l'autel et autres réparations »²⁶, réparations que commença d'exécuter Guillaume Lopez, marquis de la Fare, gouverneur de Nice de 1691 à 1696. A la reprise de la guerre, lors du conflit sur la succession d'Espagne, la ville fut de nouveau investie, la citadelle capitula le 4 janvier 1706 ; Louis XIV donna l'ordre trois semaines plus tard de la raser ainsi que tous les murs de la ville et les fortifications, les travaux durèrent six mois jusqu'en septembre. Les murs, les bastions, le reste des remparts, tout fut miné jusque dans les fondations ; la cathédrale ne résista pas à ce démantèlement intégral et fut totalement et définitivement ruinée.

Les ruines de la cathédrale et le site du château ont tenté les chercheurs dès le XVIII^e siècle. Des tentatives d'amateurs qui ont procédé sans méthode et dans le but de retrouver quelque trésor enfoui, des pièces de monnaies ou d'orfèvrerie, ont donné de piètres résultats, les objets mis à jour ont disparu pour la plupart chez les découvreurs anonymes. Il faut arriver au début du XIX^e siècle pour que des spécialistes entreprennent des opérations scientifiquement conduites et dont les découvertes, soigneusement étudiées et classées, sont déposées soit au musée Masséna soit au musée archéologique de Cimiez.

Le comte Hilarion naquit à Nice le 16 décembre 1776²⁷. Il fit ses études au collègue Tolomei de Sienna où il prit son doctorat en droit (1795). Il entra dans la magistrature en 1796. Deux ans après, il abandonna cette carrière et fut nommé lieutenant d'artillerie dans l'armée sarde, alors que Charles Emmanuel IV se retirait en Sardaigne (fin 1798).

Au moment de l'entrée à Nice de l'armée du général d'Anselme (29 septembre 1792), la famille de Cessole s'était réfugiée à Casale Monferrato et, le 4 ventôse an II (22 février 1794), un arrêté du préfet des Alpes-Maritimes ordonna la levée du séquestre des biens de la famille de Cessole²⁸ qui ne rentra à Nice qu'après la bataille de Marengo (juin 1800).

Le comte Hilarion s'était lui aussi retiré à Nice en 1800 et il y épousa, en 1804, Sophie Peyre, fille de Joseph Jérôme Antoine Peyre marquis de Châteauneuf et de Roseline de Villeneuve-Vence, laquelle descendait de la marquise de Sévigné. La bénédiction nuptiale leur fut donnée, le 14 novembre, en la cathédrale, par le vicaire général François André de Grimaldi.

Hilarion de Cessole devint juge au tribunal de première instance, en 1811 ; à la restauration sarde, il fut nommé premier officier au ministère des Finances sarde (24 mai 1814) et membre du Sénat de Nice (22 juin suivant). Avec le titre de président, il dirigea le Consulat de la mer depuis novembre 1816 et, à titre intérimaire, le Sénat. Enfin, en 1835, il fut nommé premier président du Sénat de Nice, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort. Le roi Charles Albert conféra à Hilarion de Cessole la grand-croix des saints Maurice et Lazare, en 1835, pour le dévouement et l'intelligence dont il fit preuve comme chef du conseil de santé, durant la terrible épidémie de choléra, en 1832, qui fit tant de victimes. En 1838, le président Hilarion publia un mémoire très remarquable, en français, sur le port franc de Nice ; en 1842, une notice sur le monument de la Turbie et l'ancienne voie Julia Augusta. Enfin, il traduisit, en octaves italiennes, les *Martyrs* de Chateaubriand ; celui-ci en 1844, l'en remercia.

C'est grâce au président Hilarion et à son frère le chanoine, que Rosalinde Rancher, alors modeste employé dans l'un des services du magistrat, le Consulat de la mer, a pu faire paraître en 1823, sa *Némaïda*.

Le comte Hilarion de Cessole mourut à Nice le 11 novembre 1845. Les époux Hilarion de Cessole et Sophie Peyre eurent cinq enfants, dont l'un mourut jeune ; l'aîné, Eugène, docteur en droit, fut membre du Sénat puis conseiller à la Cour d'appel. Un autre, Louis Charles, par lettres patentes du 9 septembre 1828, hérita de la marquise Delphine Peyre, sa tante, du titre de « marquis de Châteauneuf » ; il épousa Julienne de Chalaincourt. Une fille d'Hilarion, Delphine, épousa le comte de Viry. Enfin, le cinquième fils, Henri de Cessole, fut lieutenant de vaisseau et eut pour fils M. le chevalier de Cessole, président du Club alpin des Alpes-Maritimes. Le noble Henri de Cessole était très lié avec le marquis de Châteaugiron, consul de France à Nice, si bien que celui-ci, en décembre 1847, le mit au nombre de ses exécuteurs testamentaires et lui légua quelques-uns des plus précieux ouvrages de sa bibliothèque²⁹.

Le comte Hilarion avait adressé, le 7 juin 1827, un mémoire au roi Charles Albert³⁰ pour attirer son attention sur les ruines de la cathédrale Sainte-Marie du Château et la possibilité, en menant des fouilles systématiques, d'y retrouver intact le tombeau de la duchesse Béatrix d'Aviz, infante de Portugal, née en 1504 à Lisbonne, fille d'Emmanuel I^{er}

roi du Portugal³¹ et de Marie d'Aragon, sa seconde épouse. Béatrix avait épousé, le 27 septembre 1521 à Nice, en l'église du couvent des Dominicains, Charles III de Savoie³², lointain ancêtre de Charles Albert. A cette époque, Charles III dit le Bon, près de rompre les relations pacifiques avec son neveu François Ier, roi de France, avait entrepris de renforcer les fortifications du Château de Nice ; le 20 avril 1520, il vint visiter lui-même l'avancement des travaux, accompagné de son frère Philippe, comte de Genève ; le peuple, dit la chronique lui chanta « *Se guerra faras, lu nuostre cuors, lu nuostre bras auras !* » Tout était prêt pour son mariage avec Béatrix.

Gioffredo détailla les conditions du mariage qui furent négociées en mars 1521 à Lisbonne entre les ambassadeurs du duc, dont Honoré Caïs, citoyen de Nice, et les procureurs du roi du Portugal³³ et il se délecta dans la description des fastes du cérémonial³⁴. Le 27 septembre, vingt-cinq galères du Portugal, richement pavoisées, conduisant Béatrix, mouillèrent dans le port de Villefranche. Toute l'élégance du Portugal se mêlait au faste dont s'entouraient ces nouveaux maîtres du Nouveau Monde.

L'organisation de la cérémonie avait été laissée à la responsabilité d'Alexandre di Salanuova, gouverneur de la cité et du comté. L'infante était accompagnée de l'archevêque de Lisbonne, Martino Costa et du comte de Villanuova di Pottimano, ainsi que de « la fleur de la noblesse portugaise ». On ne perdit pas de temps : même jour, à 3 heures du matin, à la lumière d'une multitude de torches et dans le fracas des tirs d'artillerie, accompagnée d'un grand nombre de barons et de cavaliers, aux applaudissements et dans l'allégresse de tout le peuple, Béatrix se rendit de Villefranche à Nice où elle entra accompagnée du duc son époux, au milieu d'un énorme concours de Savoyards, de Piémontais et de Niçois ; le duc, qui l'attendait au monastère de Saint-Pons depuis quelques jours, était venu à sa rencontre.

Le lundi suivant, 30 septembre, fête de saint Jérôme, fut célébré publiquement le mariage par l'archevêque d'Ivrea, Boniface Ferrero, cardinal du titre des saints Nérée et Achillée, en présence de l'évêque de Nice, Arsago, et de tous les corps constitués. Le cardinal Ferrero célébra la messe solennelle en l'église Saint-Dominique, somptueusement décorée, et choisie étant donnée sa capacité et sa commodité de préférence à la cathédrale Sainte-Marie enserrée dans les nouvelles fortifications du château et fortement endommagée³⁵.

Les festivités, les divertissements, les représentations dans le goût de l'époque continuèrent toute la semaine, avec les musiques, les courses en mer, les tournois près de la Porte Marine. Le jeudi, en début de soirée, les royaux époux firent leur entrée solennelle officielle dans la cité de Nice, par la porte Pairolière, et Gioffredo ne manque pas d'énumérer les gentilshommes savoyards, piémontais et niçois qui y participèrent en grand apparat. Il paraît que plus de 3 000 Portugais en tenue de parade, colliers d'or et vêtements de cérémonie, assurèrent l'animation musicale au son de toutes sortes d'instruments. Le 8 octobre, jour de sainte Réparate, avant midi, le duc et Béatrix quittèrent Nice pour le Piémont, en compagnie de Philiberte de Savoie duchesse de Nemours, veuve de Julien de Médicis frère du pape Léon X. Hélas, ces festivités grandioses furent suivies, raconte la chronique, d'une épidémie de peste qu'on attribua à la présence des Portugais et qui perdura une huitaine d'années !³⁶

Les guerres d'Italie ayant repris dès 1532, François Ier occupa le Piémont et la Savoie, si bien que Charles III n'eût plus en sa possession que Turin, Verceil et le comté de Nice. Les conflits successifs qui remplissent les années 1532-1537 obligèrent Charles le Bon et Béatrix à se retrancher dans la forteresse du château avec leur fils Emmanuel Philibert surnommé plus tard « tête de fer ».

En 1537, à la suite d'une épidémie de peste, le duc fit venir à Nice le Saint Suaire qui fut exposé le vendredi saint, 29 mars, à la vue de tous, sur la tour Bellanda. On attribua à la présence de la sainte relique la conclusion d'une brève trêve de trois mois entre les

belligérants, qui prépara la célèbre trêve de Nice l'année suivante entre François Ier et Charles Quint.

Béatrix malade donna le jour, le 3 décembre, à un fils Jean Marie qui décéda quelques jours après. Charles le Bon, pressé par les événements, dut quitter Nice le 14 décembre, tandis que le 8 janvier 1538, Béatrix mourut au château et y fut solennellement inhumée en la chapelle Saint-Barthélémy qu'avait fait édifier l'évêque Barthélémy Chuet, attenante à la cathédrale Sainte-Marie de Platea. Gioffredo présenta Béatrix comme « une personne d'une singulière beauté d'âme et de corps, d'un excellent jugement et d'un grand courage » et Caïs de Pierlas, à son tour, écrivit en 1899 à son sujet « Béatrix ressentait pour Nice un attachement tout vibrant de souvenirs de son cœur ; c'est là qu'elle avait débarqué en venant du Portugal, alors que le duc Charles était venu à la rencontre de l'épouse désirée ; c'est là qu'elle avait séjourné à plusieurs reprises. Cette région maritime, contrée ravissante, parée de tous les charmes de la nature, devait lui rappeler son pays natal, de même que le doux climat de notre ville était devenu nécessaire à une santé fortement ébranlée, et paraissant de jour en jour plus inquiétante sous le coup des douloureux événements et désastres qui frappaient sa famille. Dans les seize années qui venaient de s'écouler, elle avait perdu sept enfants. Emmanuel Philibert, âgé de sept ans, lui restait seul... »

Effectivement, depuis qu'elle était à Nice, elle avait subi beaucoup d'épreuves morales et physiques. Prévoyant sa mort, alors qu'elle était enceinte, elle avait établi son testament dès le 29 novembre 1537, lequel avait été reçu par le frère Léonard Albert di Piobbes, de l'ordre des Mineurs de la stricte observance et qui était son confesseur. Ce testament avait été authentifié par les signatures et les sceaux de François Carvaglio, chevalier de l'ordre du Christ, ambassadeur du roi du Portugal, de Ludovic Castiglione, seigneur de Musineus, Jean-Baptiste Provana, protonotaire apostolique, trésorier de la Métropolitaine de Turin, grand aumônier du duc Charles le Bon et qui deviendra en 1544 évêque de Nice, et de cinq autres grands dignitaires de la cour de Savoie³⁷. La duchesse y exprimait ses ultimes volontés concernant sa sépulture, de préférence chez les religieuses de Sainte-Claire, les messes à célébrer pendant une année, les dons à faire aux pauvres, aux divers monastères, et en particulier à ceux de la Stricte observance à Jérusalem, à Rome, à Lorette et à Assise ; elle spécifiait ensuite les multiples dots à réaliser pour les futurs mariages dans sa parenté, une trentaine, et les dons à consentir à des personnages masculins faisant partie de son service.

Le duc, prévenu de l'état désespéré de son épouse, fut averti de son décès, alors qu'en route pour Nice il arrivait à Gênes ; le mauvais temps ne lui permit de s'embarquer pour Nice que le 19 janvier. Dans l'intervalle, les funérailles solennelles avaient été célébrées dès le 10 janvier par l'évêque de Nice, Mgr Arsago, en présence de tous les Niçois qui se trouvaient dans la ville (*Copia quae Niceae erat...*), de toute la famille ducale et en premier lieu du fils aîné Emmanuel Philibert âgé de 10 ans, alors prince de Piémont³⁸ dont la chronique dit qu'il manifesta « un si grand amour envers sa mère décédée et qu'il versa tellement de larmes que ses pleurs affligèrent tout le monde. »

Dès que le duc rejoignit Nice, il fit embaumer le corps de Béatrix et de Jean-Marie, les fit placer dans un cercueil de plomb qu'il fit déposer dans un autre en bois de chêne dont l'extérieur fut orné par les armes de Savoie et du Portugal. Il décida de faire inhumer Béatrix et Jean-Marie dans la chapelle Saint-Barthélémy et non chez les religieuses de Sainte-Claire. Quant à lui, écrit Gioffredo, il repose bien loin de là, à Verceil³⁹.

Le comte de Cessole persuadé que « les tombes pouvaient être encore intactes sous les décombres et qu'on avait des chances de retrouver le cercueil de la princesse Béatrix », obtint l'aval du roi Charles Albert pour faire opérer des recherches sur le site de l'ancienne cathédrale. Le gouverneur de Nice fut autorisé à ordonner des travaux que dirigea l'officier du génie en décembre 1827 et janvier 1828. On reconnut trois hémicycles du chevet, une partie de la façade et deux des chapelles latérales sud, dont l'une conservait un grand caveau voûté.

On mit à jour un sol pavé de grandes pierres de tailles et trois inscriptions romaines⁴⁰, mais on ne découvrit pas ce que l'on cherchait. Les ordres de Turin étaient impératifs, il fallait « tout rétablir comme auparavant » ; le gouverneur ordonna donc de refermer toutes les excavations et d'enfouir les inscriptions à l'emplacement de leur découverte. Dix ans plus tard, le 7 juin 1837, le comte Hilarion de Cessole eut l'occasion de rédiger un mémoire en langue française sur les souvenirs historiques attachés à la cathédrale Sainte-Marie et sur les recherches qu'il y avait menées ; ce texte était écrit à l'intention du chevalier César de Saluces, président de la Real Deputazione di Storia Patria dans le but d'être autorisé à reprendre les recherches. Le temps passa et aucune réponse ne fut donnée. Huit ans après, le 11 novembre 1845, le comte de Cessole décédait à l'âge de 69 ans.

Tout espoir de retrouver ces restes précieux n'était cependant pas abandonné : en 1859, de nouvelles fouilles furent faites sous la direction du docteur Adolphe Perez, professeur de géologie et d'histoire naturelle, ainsi que l'a noté, à la date du 24 février, le bibliothécaire Montolivo, dans son journal « *Il dottor Perez vice-sindaco in caricato del Castello fa fare scavi sul piano del medesimo ed ha scoperto l'antica chiesa e le tombe, che in essa esistevano* ». Et c'est à la suite de ces découvertes que l'intendant général, Della Marmora, chargea M. Perez et de Dr Scoffier, professeur d'anatomie, d'examiner des ossements mis à découvert au château et qu'on supposait être ceux de l'illustre princesse et de son jeune fils.

Les docteurs Perez et Scoffier donnèrent une description très détaillée et très précise des ossements découverts dans une chapelle attenante à la cathédrale. Ils conclurent qu'il s'agissait de deux personnes adultes de sexes différents, mais non des restes de Béatrix et de son jeune fils nouveau-né. Cavour demanda à l'historien Louis Cibrario un nouveau rapport sur les travaux de Perez et Scoffier, voici les termes de ce rapport : « les ossements que l'on supposait être ceux de la duchesse Béatrix appartiennent en réalité à deux individus de sexes et d'âges différents : l'un mâle, de cinquante ans environ, l'autre féminin, d'environ quarante ans ; ces ossements furent trouvés dans une chapelle de la vieille cathédrale de Nice, située près du château ; l'anneau d'or trouvé dans le caveau est un bijou sans ornements qui puissent indiquer l'époque à laquelle il fut fabriqué ; aucun autre indice ne fut recueilli qui puisse faire connaître ou supposer l'état des personnes ensevelies. Si l'absence des ossements de l'enfant, né quelques jours avant la mort de sa mère et mort en même temps qu'elle, peut facilement s'expliquer vu le peu de solidité des os d'un enfant nouveau-né, on ne peut nullement expliquer la présence d'un squelette d'un homme de cinquante ans, car il n'est pas probable que la tombe de Béatrix ait servi à enterrer des personnes d'un grade inférieur ; et, d'autre part, il ne résulte d'aucune indication historique que d'autres princes des maisons de Savoie ou de Portugal aient succombé à Nice et aient été enterrés dans la vieille cathédrale. En l'état actuel des choses, on ne peut pas affirmer, comme chose probable, que les ossements féminins trouvés dans l'endroit indiqué par le maire de Nice sont ceux de la duchesse Béatrix. Il y a cependant quelques recherches à faire encore. Le premier point à élucider, c'est d'établir si la chapelle où l'on a trouvé les ossements est bien celle de Saint-Barthélémy. Dans le cas de l'affirmative, il convient de faire quelques recherches supplémentaires pour voir si dans la dite chapelle il n'y a pas d'autres sépultures. Dans le cas de la négative, il faut rechercher l'endroit où était située la chapelle Saint-Barthélémy, afin d'y faire des investigations utiles... »

Ces fouilles avaient été cependant intéressantes, car elles avaient remis à jour le plan de l'édifice avec ses trois nefs et certaines de ses chapelles latérales que Philippe Géný retrouva et explicita 15 ans plus tard.

C'est entre 1872 et 1875 que Philippe Géný⁴¹ fut chargé par la ville de l'aménagement du château. Il fit effectuer des fouilles particulièrement précises sur tout le site de l'ancienne forteresse, qui permirent de fructueuses et très intéressantes découvertes. Il les détailla dans

un important rapport dont il suffira de citer longuement des extraits, entre autres ceux qui concernent les vestiges de la cathédrale Sainte-Marie, pour saisir tout ce que le travail accompli par Gény apportait de nouveau dans la connaissance du passé de ce haut lieu niçois⁴². « Les matériaux mis à jour, écrit Gény, quoique altérés et généralement dispersés, nous ont permis de constater que ce plateau a été occupé dès les âges antéhistoriques ; ils soulèvent un coin du voile épais qui recouvre l'époque Celtique ou Gallique ; en y découvrant les germes de l'art de la construction, ils laissent entrevoir les progrès de cet art, l'état de la sépulture, les moeurs et coutumes religieuses de la période gallo-romaine ; enfin ils donnent une idée de l'architecture, de l'état social et religieux de cette cité devenue la capitale du comté de Nice pendant le Moyen Age, ainsi que de son importance militaire anéantie à la fin du XVIIIe siècle. »

Les premières découvertes se situèrent à l'est de l'emplacement de ce qui fut le donjon : une vaste construction souterraine de forme rectangulaire de 2m80 sur 2m60 et 1m30 de hauteur, partagée en six compartiments, dont celui du centre communiquait avec l'extérieur par une courte galerie. « Cette construction souterraine avait pour couverture le sous-sol dans lequel elle était creusée en forme de voûte surbaissée. Le sol de ce souterrain se composait d'une couche de 12cm d'épaisseur de terre argilo-ferrugineuse, compacte et plastique, de même nature que celle qui formait la gangue des brèches du château. Ce dernier caractère pouvait bien laisser croire que cette construction était de peu postérieure à la formation de ces brèches et même qu'elle en était contemporaine. La preuve de son occupation fut la découverte dans le sous-sol de la pièce principale, de 4 hachettes en serpentine vert foncé, parfaitement polies et tranchantes, bombées sur les deux faces, longues en moyenne de 8 cm, larges de 4, épaisses de 3, en assez bon état de conservation. »

Dans le sous-sol des compartiments accessoires, Geny trouva plusieurs gros cailloux polis de serpentine noire⁴³. Enfin la découverte d'une lame de silex taillée dans la gangue de la brèche osseuse du château démontra que ce plateau fut occupé par l'homme antérieurement à la formation de cette brèche et par conséquent aux âges historiques. A peu de distance de ce souterrain et à l'est, il découvrit contre le roc : « trois médailles en bronze, deux portaient uniformément sur l'une des faces l'effigie d'une divinité qui paraît être Diane, déesse tutélaire de Marseille, dont Nice était une colonie pendant l'époque phocéenne, et sur le revers un lion passant. La troisième, un peu fruste, présentait le profil d'une divinité gauloise, ceinte d'un bandeau et parée de l'emblème de la grappe de raisin. »

A 25m du même hypogée et à l'est, il trouva à 23m de profondeur, sur un espace d'environ 15m², deux groupes de tombes et quelques sarcophages isolés, tous généralement assez bien conservés, renfermant en grande partie des ossements, dont l'ensemble assura l'existence en ce lieu d'une nécropole de l'époque gallo-romaine.

« Le groupe le plus considérable, situé à l'est, était formé de trois étages de tombes superposées. L'étage inférieur comprenait sept rangs de tombes juxtaposées à raison de quatre par rang, placées dans la direction de l'ouest à l'est, c'est-à-dire la tête regardant l'orient, suivant la coutume religieuse de cette époque qui semble remonter aux premiers temps de l'empire romain. Ces sépultures étaient disposées en forme de toit dans le haut, carrées à la base, d'une largeur de 50 cm, d'une longueur moyenne de 1m50, et d'une hauteur de 35 à 40 cm. Chacune était composée de trois briques placées de champ l'une contre l'autre et inclinées sous un angle de 70 cm. Les joints latéraux et ceux du faite étaient faiblement cimentés et recouverts par des tuiles en terre cuite, de forme convexe, épaisses de 2 à 3 cm, longues de 46 cm, larges à la base de 14 cm et au sommet de 9 cm. La tête du squelette reposait sur une pierre en tuf grossièrement taillée, placée en travers, d'une longueur de 25 cm, d'une largeur de 14 cm et d'une hauteur de 12 cm ; entre ce coussinet de pierre et la brique têtère, se trouvait dans la plupart des sépultures un vase de forme simple massive, en

terre cuite grisâtre, au ventre renflé, sans anse, avec goulot généralement court, quelques-uns avec un petit orifice au-dessous du goulot qui n'était pas percé : sans doute des vases à parfum. Quelques tombes renfermaient des débris de fioles funéraires soit en verre soit en terre cuite, et des lacrymatoires en verre. L'âge de ces tombes remonterait au-delà du commencement de l'époque gallo-romaine. La plupart de ces tombes et les urnes qui s'y trouvaient renfermaient plusieurs pièces de monnaies en argent, à tête armée d'un casque qui est celle d'Horatius Cocclès ; une autre à l'effigie de l'empereur Domitien ; quelques-unes en bronze indéchiffrables ; ainsi que des graines de plantes mêlées à une terre végétale noire. L'exposition à l'air et à la lumière des graines et de la couche d'humus de 1 à 2 cm que contenaient les vases à senteur, à quinze siècles au moins d'enfouissement, a fait renaître la force germinative des graines qui se sont développées spontanément et reproduites avec assez de fécondité. Ces plantes appartiennent à des genres et espèces inconnues dans cette localité avant la découverte de cette nécropole (...) La plupart de ces plantes étaient aromatiques et trois d'entre elles officinales.

Les tombes du rang intermédiaire étaient placées de l'est à l'ouest, la tête regardant l'ouest sur cinq files juxtaposées, ayant même longueur que les inférieures et correspondant exactement avec elles ; elles avaient même forme et structure que celles du plan inférieur (...). Les jointures étaient cimentées avec grand soin ; les urnes, vases à senteur, quoique ayant encore le goulot ramassé, avaient la plupart une forme plus svelte, avec anses et becs. Les vases à parfum de ce rang contenaient plusieurs médailles bien conservées, dont une en bronze et à l'effigie de l'empereur Adrien, et l'autre en argent à l'effigie de Faustine femme d'Antonin ; une en bronze de gros module se rapportant à Faustine femme de Marc-Aurèle ; les autres plus ou moins effacées.

L'étage supérieur se composait de six rangs de tombes dirigées du nord au sud, présentant entre eux ça et là des intervalles produits probablement par la disparition des tombes qui comblaient ces vides ; elles sont analogues de construction à celles de l'étage immédiatement inférieur, mais elles dénotent encore un progrès dans la fabrication des briques à rebords plus élégants, dans la construction des coussinets un peu plus longs et larges, dans la forme plus svelte des vases de senteur à bec infléchi et à orifice gracieusement découpé et portant des moulures autour du goulot. Les urnes de ce dernier rang contenaient plusieurs médailles ou pièces de monnaies, deux à l'effigie de l'empereur Gordien, dont l'une en argent portant au revers les mots « *Fortuna redux* », la seconde en bronze avec la même inscription au revers ; une autre en argent plaqué se rapportant à l'empereur Marc-Aurèle, et deux en bronze de l'empereur Claude avec la légende au revers « *Pax Aug.* » ; une autre en argent plaqué à l'effigie de Geta ; trois en bronze se rapportant à l'empereur Maximin ; une en bronze de Dioclétien, du module des précédentes ; enfin trois autres en bronze à l'effigie de l'empereur Constantin, dont deux portant au revers un labarum, la troisième ayant au revers l'inscription « *Sarmatia devicta* ».

L'autre groupe situé à 5m à l'est du précédent, était formé de six rangs de tombes, à quatre par rang de même structure et à la même profondeur que celles du premier groupe, mais se dirigeant du nord au sud, et renfermant quelques médailles frustes. Au même niveau que les autres, vers l'angle nord-est de cette nécropole, une tombe renfermant une urne cinéraire et communiquant par un escalier de trois degrés en pierre de taille à une fondation cintrée que la tradition considère comme vestige d'un temple romain consacré à Diane.

Au nord, et près d'un grand groupe, Gény découvrit au niveau inférieur de ces tombes un sarcophage romain de forme carrée, haut de 80 cm, large de 60 cm et long de 2m, non recouvert, renfermant un squelette assez bien conservé. Le sarcophage portait à l'une des faces latérales de sa base, un trou circulaire de 5 à 6 cm de diamètre, dont la destination est inconnue, et, sur la face opposée, une inscription latine, entourée de moulures avec deux emblèmes funéraires sculptés sur les côtés. A peu de distance et au sud du petit groupe de

sépultures, se trouvaient, à la même profondeur de 3m, deux pierres tumulaires réunies à d'autres blocs carrés de dimensions variables, placés sur deux lignes parallèles distantes de 1m50, provenant d'anciennes constructions monumentales et paraissant destinés à servir de fondations qui sont restées inachevées.

Aux environs du même lieu, gisaient à la profondeur de 3m50 les débris d'un bas relief en marbre blanc représentant les neuf muses. Les morceaux que j'ai pu recueillir m'ont permis de reconstituer un groupe ayant 75 cm de longueur, avec rebord aux extrémités, mais ne comprenant que cinq figures des muses en demi-grandeur, deux d'entre elles sont défigurées, les trois autres, intactes, représentent la Poésie, la Peinture et la Tragédie. Près de ce bas-relief se trouvait un fragment de pierre sculpté, avec inscription latine incomplète. Au-dessus de l'emplacement de la nécropole du paganisme, s'étendait un cimetière du culte chrétien, dont l'origine me paraît remonter aux premiers temps du Moyen Age (XIe-XIIIe siècles). Les tombes, groupées irrégulièrement, étaient en grande partie situées à 1m50 au-dessus des tombes romaines ; un petit nombre était dispersé au milieu d'elles, et quelques-unes leur étaient superposées. Ce cimetière occupait une largeur de 18m sur une longueur de 34m, de l'est à l'ouest, le long du mur méridional de l'église. Quelques tombes de plus grande dimension devaient être des fosses communes, à en juger par la grande quantité d'ossements qu'elles contenaient ; deux de ces tombes étaient construites en pierre de taille ; une autre était recouverte d'une dalle remarquable présentant un support en fer de forme ovale, légèrement concave, scellé dans la paroi et destiné à soutenir la tête du défunt, et trois barres de fer fixées dans les parois latérales, à mi-hauteur, sur lesquelles reposait le corps. Un grand nombre renfermait des ossements n'offrant aucune trace d'altération ni de dérangement ; des chapelets de diverses formes, dont les grains étaient communément en bois de buis, en corne ou en verre ; des bagues en cuivre et en bronze très oxydées, quelques-unes assez bien conservées, en argent et en or, guillochées, à chatons en verre fin de diverses couleurs ; elles n'offraient aucune trace de poinçon ni d'écusson ; et enfin plusieurs urnes cinéraires de forme et de structure semblables à celles des tombes romaines. Cette coutume d'origine païenne se continua pendant plusieurs siècles après l'extinction du paganisme dans les Gaules ».

Au nord du cimetière et contre lui, à 3m de profondeur, Gény mit à jour un ensemble de fondations massives, dont le plan annonçait qu'on se trouvait en présence des vestiges d'une église de style roman, certainement les fondements de la cathédrale de la ville haute qui fut rasée en 1706. « Cette basilique, écrit Gény, qui d'après les historiens de Nice fut érigée au IVe siècle, sous l'invocation de la Vierge Marie, sur l'emplacement d'un temple de Diane dont je n'ai pu trouver trace, a été postérieurement agrandie, restaurée puis reconstruite, en conservant constamment son plan primitif.

Ces modifications trouvent leur preuve dans l'existence de fondations à plein cintre dont l'une dans l'abside droite de l'église primitive, dirigée dans le même sens que celle qui lui a succédé, ayant même ouverture qu'elle, mais de moindre longueur et d'un travail moins fini. Quant à l'autre, le doute seul m'est permis ; elle est de même dimensions et même structure que la précédente, mais à cintre surbaissé, brisé à la clef de voûte, et se dirige du nord au sud. Je suppose que ce devait être une dépendance de cette église primitive, dont trop d'éléments me manquent pour me prononcer sur ses caractères. Peut-être n'était-ce que de simples chapelles dont la date remonterait au commencement du christianisme ?

La cathédrale, dont la reconstruction date de la fin du XIIIe siècle, où elle portait le nom de Sainte-Marie de Platea, était un édifice rectangulaire dirigé de l'est à l'ouest sur une longueur de 40m. Elle se divisait en trois nefs, se terminant au chevet en plein cintre ; celle du milieu avait 9m de large et affleurait à l'est le mur d'enceinte ; chacune des nefs latérales avait 6m de long. Celle de gauche était large de 4m50. Celle de droite présentait d'abord la même largeur, mais à la reconstruction de la cathédrale, nécessitée non seulement par le

mauvais état de l'édifice mais surtout par le manque d'espace qu'offrait la crypte à l'inhumation des dépouilles des grands, et peut-être aussi par l'augmentation du nombre des reliques venues de Rome, qui demandaient l'établissement de nouvelles chapelles, fut agrandie vers le sud, au dépens du cimetière, d'un corps de construction large de 5m et long de 14. Ce corps s'appuyait par son petit côté, à l'ouest contre le clocher qui représentait une tour carrée de 5m de côté, placée contre l'extrémité ouest du mur méridional de l'église.

Les fondations des murs extérieurs et intérieurs avaient généralement 80cm d'épaisseur et étaient construits en moellons ; celles des absides avaient 1m d'épaisseur, leur paroi intérieure était en pierres de taille. Les deux angles des fondations du mur d'enceinte de l'église, à l'ouest, détruits par la mine, avaient disparu ainsi que tout l'espace compris entre le cintre de la grande nef et celui de la nef gauche.

L'entrée de l'église paraissait n'avoir que 1m20 de large, à en juger par la distance qui séparait les fondations des deux piliers situés à l'intérieur de cette entrée ; des escaliers voûtés par-dessous donnaient accès à l'église. Le chœur, long de 14m, présentait transversalement un massif de maçonnerie de 3m60 d'épaisseur qui supportait le maître-autel auquel on montait par quelques marches dont on voit encore le soubassement.

Au milieu de l'abside médiane, derrière le massif, on voit les soubassements de trois piliers de forme arrondie, de 70 cm de diamètre, dont deux sont adossés au mur et le troisième placé à 1m en arrière d'eux, sur le prolongement de la ligne passant par le milieu de l'intervalle séparant les deux premiers. C'est entre ces colonnes que se trouvait apparemment le tabernacle. Le chœur devait être séparé jusqu'à une certaine hauteur des nefs latérales par un mur épais de 50cm, dont j'ai pu distinguer la base.

Le long de la grande nef étaient disposées trois rangées de piliers assez régulièrement alignés, espacés entre eux d'environ 6m. Les fondations des piliers latéraux présentaient la forme rectangulaire, celle du milieu, la forme carrée ; l'une de ces dernières était creusée au milieu, nous ne savons pour quel motif. Contre le mur de droite, s'appuyait le siège de l'évêque à peu près au milieu de la longueur de l'abside. Entre ce siège et l'autel se trouvaient les restes d'une banquette ainsi qu'un petit conduit en terre cuite, maçonné dans cette banquette, dans lequel on versait probablement les restes de l'eau qui servait aux offices divins. Un mur transversal, épais de 80cm, séparait les trois absides du reste de l'église, il pouvait avoir à peu près 1m de hauteur à en juger par la différence de niveau des tombes situées dans ces deux parties de l'église. Des degrés conduisaient au chœur ainsi qu'aux absides latérales qui dominaient d'environ 1m le reste de l'enceinte. Dans l'angle qui forme le mur de séparation du chœur avec les murs latéraux, s'élevait un pilier à base octogonale, dont un reste de soubassement présentait quelques moulures.

D'après la tradition, il existait dans ces absides deux chapelles : celle de droite sous le vocable de saint François, l'autre sous celui de sainte Réparate, possédant une partie des reliques de cette sainte, qui furent plus tard transportées dans la cathédrale de la ville basse. Le corps de construction qui fut ajouté était partagé dans sa longueur en trois compartiments, servant vraisemblablement de chapelles, dont le plus rapproché du clocher avait 2m50 de large, et les deux autres, de forme carrée, d'environ 5m de côté. Contre le mur d'enceinte de l'église, le long de l'abside de droite, s'étendent les fondations d'un enclos carré d'à peu près 10m, renfermant un bâtiment de même forme, de 6m de côté, appuyé contre son mur extérieur et que nous présumons avoir été la sacristie.

La crypte de l'église était creusée d'un grand nombre de tombes dirigées généralement de l'est à l'ouest, et d'une profondeur uniforme de 1m20, recouvertes par des briques vernissées formant le pavé de l'église et dont j'ai retrouvé des débris. La place des tombeaux paraissait dépendre du rang des personnages, comme on le verra ci-après. Ils ont même structure et forme que ceux du cimetière, mais ils font présumer, d'après la nature et la valeur des objets qui y étaient déposés, que ce lieu de sépulture était réservé généralement à la

noblesse et au clergé. Dans la nef de gauche, au-dessus des fondations du cintre brisé, se trouvait un sarcophage, portant scellé dans la voûte surbaissée qui le recouvrait, une plaque de marbre percée d'une ouverture carrée de 60cm, placée au-dessus de la tête du défunt, tournée vers l'ouest. Cette plaque ornée d'une moulure, présentait sur le pourtour de l'ouverture une inscription latine se rapportant à l'un des gouverneurs les plus remarquables de Nice, le comte Pierre de Poipons (gouverneur en 1515-1516). Dans la même nef, contre le mur de séparation transversal du chœur, se trouvaient l'un près de l'autre deux sarcophages ayant la tête tournée vers l'ouest, tous de même structure que le précédent, sauf la plaque en ardoise percée d'une ouverture carrée de 50cm, ne portant aucune inscription ; la place qu'ils occupaient semblerait leur assigner une destination analogue à celle des précédents.

Le sous-sol du chœur présentait trois tombeaux juxtaposés contre le mur transversal, de forme identique à celle des tombes de la nef de gauche, mais percés d'une ouverture carrée de 40cm. Ils renfermaient chacun un chapelet en buis ; cet objet nous faisait supposer, ainsi que leur position sous le chœur et devant le grand autel qu'ils appartenaient à des chanoines de la cathédrale. Contre le côté opposé de ce mur et sur le prolongement de ces dernières tombes, mais à un niveau inférieur de 75cm étaient juxtaposés trois sarcophages non voûtés, comme tous ceux qui suivaient ; celui de gauche renfermait un chapelet en ivoire, celui du milieu une bague assez simple en or, celui de droite une bague à chaton en perles, appartenant probablement à des membres de la noblesse.

Dans le sens de la nef principale, s'étendaient cinq tombes juxtaposées, dont celle de gauche s'appuyait contre le 4^e pilier de gauche de la grande nef, à partir de l'entrée ; elles présentaient des parois plus épaisses que les autres, et j'y ai recueilli des débris de chapelets avec médaille, un lambeau de bure, deux reliques en os collées sur de petits morceaux de carton recouverts de toile brodée, dont l'un était carré, l'autre découpé en cœur, objets dont les possesseurs étaient sans doute des membres du clergé séculier et régulier. Dans l'angle que forme le mur transversal de la nef de droite avec la paroi du chevet de la même nef, se voyait une tombe où était déposée une crosse d'évêque en ivoire terminée par une tête d'agneau grossièrement sculptée, avec sa douille en cuivre ciselé doré. Au-delà, vers le chevet de cette nef, dans l'emplacement que la tradition désigne sous le nom de chapelle de Saint-François, on remarquait deux tombes de même structure, tournées toutes deux dans le même sens, mais dans une direction oblique relativement au cintre de l'ancienne nef ; elles paraissaient avoir été destinées par leur position à des évêques. L'une d'elles superposée à une tombe romaine, communiquait à un escalier de trois marches, sur le prolongement de l'ancien escalier.

De l'autre côté du mur transversal de cette nef, deux tombes juxtaposées, dont celle de droite était appuyée contre le mur extérieur de la nef, renfermaient l'une un chapelet, l'autre une bague à chaton de pierre bleue en forme de rosace. Autour de ces deux tombes et dans un compartiment en maçonnerie, se trouvait une fosse comblée d'ossements nombreux, disposés par couches alternant avec du charbon pilé, dont la présence supposerait une fosse de pestiférés ou de lépreux. A côté du compartiment attenant à ce dernier était situé entre le 3^e et le 4^e pilier, un groupe de trois tombes adossées contre la maçonnerie de l'est, dont celle du milieu contenait des ossements humains avec deux grosses dents d'éléphant. En avant, séparés par un petit intervalle, deux sarcophages paraissant être des caveaux de famille, renfermaient l'un un chapelet et l'autre une bague guillochée montée en pierre imitant le cristal de roche. Dans l'intervalle laissé dans le compartiment entre ces cinq dernières tombes, se distinguait une autre fosse de pestiférés, dont les ossements rangés par couches alternaient avec des couches de sable magnésien du château. Entre le 2^e et le 3^e pilier, j'ai mis à découvert un groupe de tombes qui contenaient divers chapelets, dont un à grains en grenat, un autre en jaspe noir, quelques-uns avec médaille, une bague en cuivre montée en pierre

imitant l'améthyste, enfin un vase de senteur de forme analogue à ceux des tombes romaines, ce qui semblerait indiquer une date plus ancienne.

Dans une des divisions ou chapelles latérales du sud, reposaient d'après la tradition les restes de la princesse Béatrix du Portugal, morte en 1538, femme de Charles III, duc de Savoie, qui agrandit et fortifia considérablement le château de Nice. Ce caveau renfermait des perles présentant déjà un certain degré de décomposition et une grande quantité de menus fragments de granit bleuâtre, débris du sarcophage qui avait disparu.

Enfin, l'enclos qui entourait la sacristie contenait des tombes de familles et des fosses communes, où j'ai trouvé des dés carrés en ivoire, des bagues en bronze et en cuivre, une en or à chaton en pierre bleue commune, quelques chapelets et médailles, objets dont la valeur et le travail annonçaient que cet emplacement devait encore être réservé aux membres de la noblesse ou au moins à des membres distingués et aisés de la bourgeoisie. C'est aussi à divers niveaux que se trouvaient, dispersés dans le sol, des pièces de monnaies françaises et piémontaises, ainsi que plusieurs gros cailloux en serpentine, dont l'un de forme triangulaire, poli, mais brisé vers l'un de ses bouts ; un autre plus gros, plat, arrondi sur les bords, portant sur une de ses faces les signes I-H-S⁴⁴ et sur le revers 2HI (?) ; ces marques n'indiqueraient-elles pas des poids de balance ou n'auraient-elles pas un caractère religieux ? Enfin, un dernier, remarquable par son volume ayant 50 cm de long et 40 cm d'épaisseur, ne portant aucune marque qui puisse dénoter son usage. »

Telles furent les explications détaillées que Ph. Gény donna concernant les vestiges de l'ancienne cathédrale Sainte-Marie. Il continua ses fouilles dans la partie sud du plateau devenue de nos jours une belle esplanade. Il aborda ainsi, dit-il, le terrain militaire « où les ducs de Savoie, princes ambitieux et remuants, ont accumulé de nombreux moyens matériels de défense. »

Les dernières recherches furent entreprises par Mlle Armance Royer et M. Jacques Thirion dirigeant une équipe de volontaires. Le triple sanctuaire de l'église supérieure fut à nouveau dégagé ainsi que des fragments du pavage ; on atteignit l'absidiole de l'église inférieure reconnue par Gény et on dégagait l'ensemble du chevet de cet édifice plus ancien⁴⁵.

De 1951 à 1964, plusieurs campagnes d'ailleurs intermittentes furent menées, sous la direction de Fernand Benoit ; elles n'ont concerné que les cathédrales et n'ont rien apporté de nouveau. Jusqu'en 1964, on s'est attaché à dégager la totalité de la cathédrale, d'en reconnaître les caveaux et les tombes, à les étudier, pour pouvoir les démolir afin d'atteindre le sol de l'église inférieure et à dégager les bases de supports qui s'y appuyaient. Enfin les sondages pratiqués, notamment par Danièle Mouchot, dans le sol de l'édifice le plus ancien, ont montré qu'il repose directement sur un sol romain (IIe-IVe siècles) constitué de terre gris foncé mêlée de traces de terre brûlée. Au-dessous, paraît une terre compacte gris clair, livrant des fragments de céramique campanienne, niveau pré-romain (IIIe et IIe siècles avant J.C.). Enfin une dernière couche de terre rouge foncé, renfermant des fragments de céramique indigène, pourrait représenter le niveau grec, elle repose sur le rocher⁴⁶. Aucun des sondages effectués dans la nef ou dans le chœur pour retrouver les traces d'un édifice plus ancien, plus particulièrement la cathédrale paléochrétienne, n'ont donné de résultat en ce sens.

L'ensemble des fouilles et leur détail met en présence de deux constructions superposées, la plus ancienne présente un plan basilical à trois nefs, terminé par un chevet à triple abside ; elle repose directement sur le sol antique ; les bases de supports délimitent la séparation nef-collatéraux et par leur nombre indiquent une division de la nef en six travées, mais au niveau de la quatrième, une division transversale isole les deux dernières travées et le chœur où Gény localise la stalle de l'évêque. L'orientation de cette basilique était traditionnelle, le chœur est à l'est et la façade à l'ouest avec une seule ouverture centrale.

L'édifice supérieur (ou tout au moins ce qui demeure) est situé à 1m30 au-dessus des soubassements arasés de l'église inférieure. Le plan est identique : basilical à trois nefs avec chevet tripartite composé d'hémicycles ; seule différence : il est plus long. L'abside a été repoussée de 4m vers l'est et les absidioles de 4m50 ; le chevet se présente donc de façon plus compacte, l'abside centrale affectant une saillie bien moindre. Ainsi modifié, l'édifice supérieur conserve des dimensions voisines : 38m x 17m50. D'autre part, les bases des supports ont été modifiées et sont moins nombreuses, n'indiquant plus qu'une division de la nef en cinq travées, plus larges, mais conservant un plan rectangulaire. Enfin, une dernière modification apparaît avec la disparition transversale qui détermine dans l'église inférieure, entre la nef et le chœur, une différence de niveau rachetée par trois marches. Ainsi, si le chœur de l'église supérieure domine de 1m40 environ celui de l'église inférieure, les deux nefs superposées sont séparées par un espace atteignant 2m25 par endroits, eu égard à la déclivité du terrain.

Quelles datations donner à ces deux édifices ?

Deux éminents archéologues : Jacques Thirion et Fernand Benoit qui, comme je l'ai indiqué précédemment, ont eux-mêmes mené des fouilles entre 1951 et 1964, ont effectué une étude approfondie de tous les vestiges découverts par leurs prédécesseurs (en particulier Perez et Gény) et par eux-mêmes, en reprenant tous les dossiers, comptes-rendus, dessins et cartes des recherches menées jusqu'en 1964. Ils publièrent simultanément leurs résultats en 1967-1968⁴⁷, mais leur exégèse, si elle converge en ce qui concerne l'église inférieure, diffère radicalement au sujet du second édifice.

M. Thirion affirme que « les caractères de l'appareil sont ceux qui distinguent les édifices les plus soignés de la région dans la seconde moitié du XIIe siècle et la première moitié du XIIIe ; cependant cet appareil se retrouve dans quelques édifices alpestres des XIVe et XVe siècles. F. Benoit, dans le cas présent, a opté pour cette dernière date. Je pense que cela n'est pas raisonnable...⁴⁸. De son côté, F. Benoit considère « que l'église inférieure était utilisée aux XIIe et XIIIe siècles, et que la surélévation de l'église supérieure n'a pas pu intervenir avant le XVe siècle.⁴⁹

Sans vouloir trancher dans une querelle qui relève des spécialistes du langage de l'archéologie et de l'histoire du Moyen Age, il semble bien, d'après les textes écrits qui nous sont restés, que le premier édifice aurait été construit après les invasions sarrasines, au moment où les libéralités des seigneurs, ducs et comtes, libérateurs des territoires, devenus par la grâce des suzerains grands et riches propriétaires, se firent un devoir de conscience de manifester leur libéralités par de substantielles donations pour la reconstruction (ou la construction) des églises, des monastères, des édifices religieux et des couvents⁵⁰. Quand au second édifice, on peut placer sa construction au XVe siècle, comme on le verra plus loin.

Il faut se rendre à l'évidence : l'église paléochrétienne n'a laissé aucune trace tout au moins dans le périmètre largement étendu des fouilles précitées. A son propos également les avis divergent : F. Benoit précise que « l'église paléochrétienne s'élevait près du port, dans la ville basse, et nous ignorons à quelle époque elle fut transférée sur l'oppidum⁵¹ ». J. Thirion espérait au contraire en trouver des traces à l'emplacement des cathédrales médiévales. Des sondages ont été exécutés à cet effet dans la nef, en particulier par D. Mouchot, et dans le chœur, sans résultat. Cependant, dans la partie occidentale de la nef, vers la souche du clocher et à l'extérieur près du mur sud, les fouilles ont révélé quatre éléments de murs arasés au niveau du sol de l'église inférieure et s'enfonçant 0m50 plus bas ; de construction grossière, ils contenaient des fragments de céramiques indiquant des constructions antiques de basse époque (IVe siècle)⁵². Ailleurs, les travaux de F. Benoit ont montré que les trois nefs de la basilique reposent directement sur l'habitat romain.⁵³

Cependant, au-delà des exégèses négatives quant à l'existence d'un groupe épiscopal antérieur au Xe siècle, nous sommes bien en droit de penser que l'existence d'un évêque à Nikaïa depuis le IV^e siècle au moins, suppose celle d'une cathédrale et d'une demeure épiscopale ; il ne paraît guère possible que la période du renouveau carolingien (VIII^e siècle et début du IX^e), qui connut la fondation de l'abbaye de Saint Pons, après les désastres causés par les invasions barbares, n'ait pas connu une remise en état du groupe épiscopal mis à mal de nouveau lors des destructions sarrasines du Xe siècle ! Ces déductions, sans atteindre le niveau des certitudes basées sur des documents, sont loin de n'être que vraisemblables. Mais venons-en justement à ce que l'on sait.

• L'église romane du XI^e siècle

La première mention de la cathédrale Notre-Dame de la Seds (du siège de l'évêque), remonte à l'an 1002 où une importante donation lui fut consentie : le 20 janvier, Nadal et Teubertus son frère, ainsi que leurs neveux Dominique et Ingibert, donnèrent à l'évêque de Sainte-Marie du siège de Nice et aux clercs qui y servaient, une vigne sise près de la ville et qui jouxte le Paillon⁵⁴. A la même date, Teudrada consentit aussi une donation d'une autre vigne aux mêmes bénéficiaires⁵⁵ ainsi que Gériberge⁵⁶. Dans tous les cas, ces donations furent faites « pour l'amour de Dieu et le salut de leur âmes et de celle de leurs parents (*propter Deum et remedium animas nostras vel parentum nostorum...*). Il est à noter qu'à cette date (1002) il est question de « clercs » qui sont service à Notre-Dame du siège de Nice (*concedimus...ad domnum Sancte Marie sedis niciensis et ad clericos qui ibidem serviunt...*) ; les « chanoines » n'apparaissent qu'en août de la même année.

Sous doute cet édifice fut mis en chantier au début du XI^e siècle, puisque le 1er mai 1049 le maître autel y fut consacré à la Vierge Marie⁵⁷.

On peut imaginer que ces constructions n'ont pu se réaliser que grâce aux libéralités de la famille d'Odile et Laugier dont un fils, Pons, fut évêque de Nice, mentionné en 1011⁵⁸ et à celles des grands propriétaires terriens. C'est ainsi que le 22 août 1002, Théobaldus et son épouse Hélène concédèrent la moitié d'une vigne et d'une terre cultivée à Sainte-Marie du siège de Nice (*ad Sancta Maria sedis niciensis*) et aux chanoines qui y servaient (et ad canonicis qui ibidem serviunt). Après avoir situé les limites de ces propriétés, Theobaldus mentionnait qu'elles lui venaient (*mihi advenit propter donationem domni Wihelmi, etc.*) du seigneur Guillaume, illustre comte, qui vécut précédemment (*qui fuit condam*) et du seigneur Raimbald, comme aussi du seigneur Miron, personnages illustres de ce début du XI^e siècle⁵⁹ en Provence orientale.

Le cartulaire de la cathédrale de Nice conserve le souvenir de nombreuses autres donations consenties à Sainte-Marie du siège de Nice : le 15 septembre 1003, Laugier et son épouse Richilde, ainsi que leur fille Adalsinde, donnaient à Sainte-Marie et aux chanoines qui y servaient, une grosse partie de leur vignoble situé sur la colline de Caucade⁶⁰, propriété qu'ils avaient reçue de Guillaume et Raimbert, comme aussi de Miron et d'Odile ; le 20 novembre 1011, ce furent Laugier et Odile, ainsi que Pons évêque de Nice (dont c'est la première mention comme tel) et Miron, qui cédèrent à l'église Sainte-Marie et aux clercs (chanoines) qui la desservaient, le quart des dîmes du pain et du vin qui leur revenaient⁶¹ ; en mars 1018, Pons évêque concéda à son église Sainte Marie, la propriété et le vignoble qu'il possédait personnellement dans le quartier Fons calida (Font Cauda : source tiède), et cela pour le repos de l'âme de son père Miron, de sa mère Odile et de ses cousins germains Miron et Guillaumes⁶², etc.

De nombreuses donations furent consenties au XI^e et XII^e siècles à Notre-Dame de la Seds, au bénéfice de l'évêque et des chanoines, pour leur subsistance et celle des pauvres dont ils avaient la charge, et en particulier pour faire vivre l'hôpital qui jouxtait la cathédrale.

La première mention d'une cathédrale « sedis niciensis » en 1002, et sans doute d'un palais épiscopal voisinant celle-ci, ne nous renseigne pas sur la date exacte de la construction : fut-elle commencée à l'extrême fin du Xe siècle, et sa construction se poursuivit-elle lentement au long du XIe siècle grâce aux donations et générosités diverses consenties par la famille d'Odile et de sa parenté pour en assurer le financement, et à l'impulsion de son fils Pons mentionné comme évêque de Nice dès 1011 ? Ou bien une église antérieure paléochrétienne ou carolingienne, mais située ailleurs sur le plateau, fut-elle rasée de façon absolue, et la reconstruction d'une nouvelle cathédrale entreprise au début du XIe siècle sous l'impulsion de l'évêque Pons ?

Aucun texte ne permet de situer la date du début de cette construction et les éléments archéologiques ne permettent pas de le préciser. J. Thirion note cependant à leur sujet : « qu'ils présentent les caractères de certains édifices de la seconde moitié du Xe siècle, mais qu'il n'est guère pensable que la reconstruction de la cathédrale soit antérieure à l'épiscopat de Frodon vers l'an mille⁶³. Mais il estime que la consécration de 1049 marque le terme d'une construction qui aurait été reprise en 1164. A cette date l'évêque, avec l'accord du Chapitre et des consuls, vend ses possessions du Campo Martio au pied des Camas, et en attribue le bénéfice à l'œuvre de la cathédrale : « ... Qu'il soit connu de tous, présents et futurs, que moi Arnaud, évêque de Nice, mes chanoines et les consuls de la ville : Pierre Ricard, Guigo Ricard, Bertrand Jethbald, Jules Astenni et les autres membres responsables de la cité, avons conclu une entente à la suite d'une controverse concernant le territoire du Campo Martio qui se trouve entre l'église et le cimetière de la cité que l'église possédait et que les consuls réclamaient. Nous avons ordonné que ce terrain dans sa totalité soit consacré à l'œuvre de la cathédrale, et sans aucune arrière-pensée nous le donnons, comme cela a été décidé, pour qu'il soit vendu et affecté à l'œuvre de l'église. Sont témoins de cette louable donation, présents à la négociation : Raymond, sacriste, et son frère Etienne, Pierre Isnard, Guillaume de Breil, chanoines prêtres, Guillaume de l'hôpital, et Pons chapelain de l'évêque, etc..⁶⁴

F. Benoit pense que 1049 marque la consécration d'un édifice inachevé, comprenant le chœur et deux travées ; il rappelle que la reprise au XIIe siècle d'églises consacrées au XIe est un fait fréquent en Provence, comme on le constate pour la Major à Marseille et pour Montmajour⁶⁵ et que 1164 marquerait le financement des travaux de construction de la cathédrale : édifice roman de plan basilical, vraisemblablement couvert d'une charpente portant la toiture et donc non voûté. De toute façon, deux éléments archéologiques primordiaux font partie de la cathédrale du XIe siècle. L'abside, bâtie en moellons réguliers, dont l'assise inférieure est constituée au nord par une grande dalle à rebords et deux tambours de colonnes qui sont des remplois antiques, l'un avait sa face interne couverte d'enduits et le second portait des traces de peintures murales qui auraient présenté un décor de draperies ; c'est le plus ancien témoin de ce type d'ornementation dans les Alpes-Maritimes. D'autre part, deux bases de colonnes retrouvées sur le mur de l'abside pourraient indiquer que cette dernière avait un décor de colonnettes supportant une succession de petites arcades ; celles-ci auraient pu abriter une alternance de niches aveugles et d'ouvertures ébrasées. C'est en effet un type de décor architectural caractéristique du premier art roman que l'on retrouve avec des variantes en Provence et surtout en Piémont⁶⁶.

En avant de l'abside, la nef se développait sur six travées délimitées par les bases des supports des arcades transversales. Les deux dernières travées, situées au même niveau que les absides, s'intégraient au chœur liturgique. Un mur percé au centre d'une porte étroite, dédoublé sur sa longueur de deux marches, coupait toute la longueur de la nef entre les piliers séparant les quatrième et cinquième travées. Ce mur se rabattait en angle droit, isolant les deux dernières travées de la nef de celles des collatéraux. Vers l'intérieur du chœur, cette clôture était accotée de banquettes. C'est le plus ancien exemple de jubé identifié en Gaule, il

permettait aux chanoines de célébrer les offices, de chanter les heures canoniales, de psalmodier suivant le rythme imposé par leur règle, à l'écart de la foule quelquefois bruyante des fidèles.

Trois chartes mentionnent des pièces d'architecture qui ont totalement disparu. Il convient de citer ces chartes : en 1136 Au nom du Seigneur, de la Sainte Trinité, Raimond Ausanni donne à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie, à Pierre évêque de Nice, ainsi qu'aux chanoines pour le service des pauvres dans l'hôpital qui se trouve devant l'église à leur charge, l'héritage qu'il tient de Pierre Gausmar et de ses héritiers, à savoir 8 livres, à verser pour le repos de son âme et de celle de ses parents. Les héritiers en question devront verser annuellement 18 deniers et 4 setiers de froment et de seigle, la 10e partie des poissons pêchés et des autres revenus. Cet engagement, il l'établit devant la porte à deux battants de l'église de la Bienheureuse Vierge Marie (*in valvis ecclesiae B.M.V.*) et donne son anneau comme preuve matérielle de l'acte (*in signum dedit annulum*). En 1150, Guillaume Guigo, diacre et chanoine de la cathédrale Sainte-Marie de la Seds, fit établir entre lui, ses neveux et les autres chanoines, un contrat concernant les dons à effectuer annuellement à l'église et aux chanoines. Le contrat fut établi en « l'église Sainte-Marie, à l'intérieur des portes près du clocher, entre les colonnes » (*Factum est hoc in ecclesia beate Marie, infra portas juxta campanile, infra colonnas*). Le 4 avril 1151, la veuve Belieut, ses fils Guillaume et Raimond, laissèrent à l'évêque Arnaud, pour le salut de leur âme et de celle de son mari Guillaume, toutes les dîmes qu'ils percevaient à Eze et à Laghet : « L'évêque tenait en mains l'évangélaire... La donation fut faite en l'église Sainte Marie, l'évêque étant derrière la porte, à l'intérieur du chœur et du mur de l'église (*Episcopo tenente librum IV evangeliorum... facta est reddicio in ecclesia beate Marie post januam, infra chorum et parientem ecclesie...*).

L'orbituaire assure que l'évêque Pierre IV Sardina fit refaire, vers 1350, le chœur de la cathédrale dont Gény a retrouvé les substructions que l'on peut encore voir au château⁶⁷. Il est impossible de connaître exactement le nom des titulaires des chapelles latérales de ce qui fut Notre Dame de la Seds. En plus de celles dont a parlé Gény, à savoir la chapelle Saint-François et Sainte-Réparate, on peut imaginer qu'il y eut, à partir de 1329, une chapelle de la Miséricorde qui aurait été établie dans la cathédrale pour la Confraternité qui venait de se fonder dans le but de faire face aux difficultés provoquées dans la ville par la famine⁶⁸.

Un document du 20 janvier 1002 concerne une donation effectuée par Gériberge à Sainte Marie du siège de Nice (*Sancta Marie sedis Niciensis*) et aux clercs qui y sont en service. Il s'agit d'un petit vignoble qui se trouve près de la ville auprès du vieux mur le long du chemin qui conduit à l'Arisana (l'Ariane)... (*Et estipsa pecia de vinea prope civitatis, prope muro antiquo juxta via qui pergit ad Arisana*)⁶⁹. Sans doute ce « vieux mur » faisait partie d'une enceinte existant au nord et au nord-ouest pour défendre les accès les plus faciles du plateau. P.A. Février a suggéré une défense plus étendue entourant complètement la plate-forme. Dans cet espace relativement restreint, les maisons ont dû se développer par groupes, ménageant des surfaces vides, certaines cultivées jusqu'à la fin du XIe siècle. Ce développement a dû être relativement anarchique. Le plateau supérieur dut, semble-t-il, s'avérer suffisant pour l'essentiel de la ville jusqu'à la fin du siècle. Il n'y eut pas de véritable développement urbain avant le XIIe siècle⁷⁰.

Aux environs immédiats de Sainte-Marie de la Seds s'élevaient les églises Saint Paul (dont la dédicace devait grouper les saints Pierre et Paul) et Saint Jean ; elles sont mentionnées dès le milieu du XIIe siècle dans une charte de mars 1148 signalant les décisions que l'évêque Pierre Ier (qui gouverna le diocèse de 1110 à 1149) prit en faveur de ses chanoines afin que « vivant selon la règle de saint Augustin, ils puissent garder une rigueur de vie dans un cloître et s'adonner avec une perpétuelle facilité à l'étude. Il leur concéda dans ce but, comme espace, tout le terrain compris entre les murs de Saint-Paul, ceux de la demeure

épiscopale, ceux de Saint-Jean et les autres murailles qui entourent ce cloître, et il ordonna qu'ils y soient ensevelis » (*mandamus...ut...ibi sepeliantur...*)⁷¹.

Cet espace semble avoir été assez important. Ce fut peut-être celui que Gény catalogua comme sacristie. On se souvient que Gény trouva autour de cet enclos des sépultures où il crut distinguer des « tombes de familles et des fosses communes », il y recueillit des chapelets, des médailles, des bagues, des dés en ivoire et curieusement deux grosses dents d'éléphant dont on ne sait expliquer la présence en ce lieu où les sépultures étaient certainement des tombes de chanoines. Les locaux entourant ce cloître devaient être les cellules canoniales lorsque l'évêque Isnard leur commanda le 2 juillet 1108 de vivre en communauté⁷², et son successeur Pierre Ier leur imposa le 30 mars 1136 la règle de saint Augustin, ce dont le félicita le pape Innocent II⁷³.

L'église Saint-Paul devait servir d'église paroissiale. Quant à Saint-Jean, J. Thirion dit que le vocable précis devait être Saint-Jean-Baptiste et qu'elle remplissait les fonctions de baptistères⁷⁴. En fait, cette chapelle était celle des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem auxquels l'évêque et les chanoines donnèrent en 1135, près de l'hospice bâti au chevet de la cathédrale, une terre pour s'établir dans la cité : « ... Pierre, évêque de Nice, ainsi que neuf chanoines (énumérés dans l'acte)... pour l'honneur de Dieu et les besoins des Hospitaliers de Jérusalem, leur cède une terre voisine de l'hôpital épiscopal bâti au chevet de la cathédrale et qui s'étend jusqu'à la demeure de Raymond Pella... »⁷⁵. C'est la première mention que l'on a d'un établissement hospitalier dont on n'a pas la localisation exacte mais que l'on peut supposer situé sur la plate-forme supérieure. Cent ans plus tard en 1232 les mêmes Hospitaliers établirent une convention avec l'évêque pour la construction d'un oratoire dans la ville⁷⁶. Dans l'intervalle en 1141 l'évêque Pierre Ier avait donné aux Hospitaliers l'église del Gast (ancienne église de Roquebillière)⁷⁷, ils la reconstruisirent vers 1530 ; elle demeure aujourd'hui un précieux témoin de l'art gothique méridional. La tradition populaire la désigne encore et par erreur « l'église des Templiers ».

Dès le XIIe siècle, la cathédrale ne porta plus le nom de Notre-Dame du siège mais celui de Notre-Dame de Platea, c'est-à-dire Notre-Dame de la Place (soit la place qui se trouvait devant son parvis, soit la « place militaire » du château). De nombreuses fondations furent instituées par testament en faveur de donations consenties à Notre-Dame de Platea ou de messes de défunts à y célébrer⁷⁸. Elle porta encore le titre de Notre-Dame de l'Assomption au XVe siècle.

Une cérémonie peu commune se déroula, le 15 août 1330, dans la cathédrale Notre-Dame de Platea : l'abjuration de l'antipape Nicolas V. Le siège épiscopal de Nice était occupé depuis 1329 par l'évêque Jean II Artaud (qui fut transféré au siège de Marseille en 1334). En Avignon, siégeait depuis le 5 août 1316, Jacques Duèse, né à Cahors en 1242, qui avait été élu pape sous le nom de Jean XXII, grâce au cardinaux français et à l'intervention impérative du roi de France, Philippe V Le Long. Dès le lendemain de son élection, un grave problème lui avait été soumis par le franciscain Michel de Césène, élu général de l'Ordre de la Pentecôte 1316 : il s'agissait de savoir qui des deux partis divisant l'Ordre franciscain avait raison : les « conventuels » qui prétendaient suivre la règle mitigée de saint François autorisant la possession de certains biens vestimentaires ou alimentaires, ou les « spirituels » qui entendaient revenir à l'absolu de la règle de saint François : la pauvreté à l'extrême comme celle du Christ et des apôtres ? Cette conception rigoriste de l'idéal évangélique mettait les spirituels en opposition à la fois aux clercs séculiers qui possédaient des biens et percevaient des revenus nécessaires à leur entretien, à celui des pauvres et aux besoins du culte, et aux conventuels qui devaient faire face aux mêmes nécessités.

Par la décrétale *Quorumdam exigit* du 7 octobre 1317, Jean XXII donna raison aux conventuels et désavoua les théories extrémistes des spirituels. Naturellement ces discussions continuèrent et s'envenimèrent à tel point que les spirituels se mirent à contester, avec le

soutien des chefs de file comme Guillaume d'Ockam ou Pierre Oliva, la légitimité de Jean XXII ; le pape fut taxé par eux d'hérétique à cause de la position qu'il avait prise sur l'irritant problème de la pauvreté évangélique et de celle du Christ dans sa décrétale du 12 novembre 1323, soutenant que le Christ et les apôtres avaient pu posséder quelques biens au moins communautaires pour leurs propres besoins ! Il arriva que dans le même temps le duc de Bavière, Louis V, élu empereur en 1313, prit à partie aussi Jean XXII qui lui contestait son titre impérial et ses droits sur l'Italie. De la conjonction de cette double opposition ; celle des spirituels et celle de l'empereur, naquit la curieuse aventure pontificale de Pierre Rainalducci appelé aussi Pierre de Corbara, du nom de son village natal des Abruzzes au diocèse de Rieti. L'empereur s'étant rendu à Rome en 1328 et siégeant dans l'atrium de Saint-Pierre, fit décréter Jean de Cahors (Jean XXII) coupable d'hérésie et de lèse-majesté et fit élire, le 12 mai, Pierre de Corbara, franciscain du couvent de l'Ara Coeli à Rome, pape sous le nom de Nicolas V.

Le 22 mai 1328, jour de Pentecôte, l'antipape Nicolas fut sacré par un évêque schismatique et couronné par l'empereur. L'antipape se constitua aussitôt un collège cardinalice et nomma évêques une vingtaine de franciscains et d'ermites de Saint-Augustin. Il publia deux bulles contre les partisans de Jean XXII et contre le pape lui-même, le décrétant d'hérétique pour négation de la pauvreté du Christ et criminel de lèse-majesté pour refus de reconnaître l'empereur et sa suzeraineté sur l'Italie. En août 1328, Nicolas V et l'empereur Louis IV se trouvaient à Pise, cité gibeline, d'où l'antipape excommunia le roi Robert de Naples et la ville guelfe de Florence. Or l'empereur désavoué par le peuple et par le clergé fidèle à Jean XXII, ne tarda pas à abandonner l'antipape à Pise. Pris de remords, Nicolas V se réfugia au château de Bargaro chez le comte Bonifazio di Doneratico qui ne tarda pas à le renvoyer à Pise. Mais les Pisans ne voulant pas subir le désaveu de Jean XXII l'implorèrent pour obtenir l'absolution et le pardon officiel de l'antipape qui leur avait manifesté son désir d'abjurer ses hérésies. Le 4 août 1330, les Pisans affrêtèrent deux galères, y embarquèrent l'antipape repentant avec un certain nombre de provençaux et le comte de Doneratico. Après deux jours de navigation, tous débarquèrent à Nice pour y attendre les ordres précis de Jean XXII. Disposé à pardonner le schismatique repentant, il lui écrivit d'Avignon la lettre suivante datée du 9 août : « A Pierre Corbara de l'ordre des Frères Mineurs, rempli de joie nous avons appris aujourd'hui que tu t'étais mis en route spontanément pour venir en notre présence et que tu venais d'arriver, heureusement et sans encombre à Nice. Ainsi donc, cher fils, cette venue remplit notre cœur d'exaltation et d'une joie bien opportune. Si donc le père cède à un tel sentiment en voyant le fils qui s'était perdu, retrouvé et celui qui était mort, revenu à la vie, combien cette retrouvaille, mieux cette résurrection que nous avons cru quasi impossible vu le peu de raisons que nous avons de l'espérer, combien, tu peux le penser, cette retrouvaille et cette résurrection de la mort spirituelle nous a été précieuse et a suscité en nous une joie extrême, car nous pensons que ce retour à la vie engendrera sûrement la conversion d'un grand nombre d'égarés. Donnée à Avignon le 4 des Ides d'août (9 août) de notre pontificat la 14e année. »

Ce fut le 15 août que dans la cathédrale Notre-Dame de Platea, Nicolas V fit publiquement son abjuration, au milieu d'un grand concours de peuple, et désavoua avec énergie le schisme qu'il avait engendré. Il partit ensuite pour Avignon par la voie de terre. Il s'arrêta à Grasse le 17 août où, monté en chaire dans la cathédrale Notre-Dame du Puy, il prononça la même abjuration, ce qu'il continua de faire dans les autres villes de Provence qu'il traversa. Le 24 août, arrivé à Avignon, il se jeta aux pieds de Jean XXII qui le releva de toutes les censures encourues après qu'il fut comparu devant le Consistoire, en bure franciscaine, la corde au cou, qu'il eut confessé ses erreurs, les eut abjurées et eut reçu l'absolution, mais ne retrouva pas la liberté car il demeura interné jusqu'à sa mort le 16

octobre 1333⁷⁹. Curieuse destinée que celle de ce malheureux franciscain qui paya fort cher ses extravagances pontificales.

Quant à la cathédrale Notre-Dame de Platéa, elle ne résista pas aux désastres causés par les guerres et par les dégradations que subit le château à la fin du XIV^e siècle et au début du XV^e. Bientôt une reconstruction fut jugée indispensable, des réparations partielles n'étant plus suffisantes.

• La seconde cathédrale du XV^e siècle

A la première cathédrale romane (qui serait la seconde dans la mesure où celle-ci aurait été précédée au même lieu ou ailleurs d'un édifice paléochrétien), succéda un édifice légèrement plus grand (38m x 17m50, au lieu de 34m x 17m50), mais de plan identique ; l'extension se fit du côté du chevet, dédoublant l'abside et les absidioles en pratiquant un léger déplacement axial vers le sud. De cette cathédrale, Ph. Gény retrouva les vestiges.

L'édifice roman du XI^e siècle fut rasé, on en conserva les soubassements, ce qui permit d'aménager une crypte sur toute la surface ; le jubé n'étant pas reconduit, on créa un plan unique pour l'ensemble du nouvel édifice. La base des pilastres de l'église du XI^e siècle servirent de supports au sol de la nouvelle église, complétés par des supports complémentaires au centre de la nef. Il y eut une différence de 1m30 à 2m25 entre les sols des deux églises.

A quelle date eut lieu cette reconstruction ?

Les opinions des deux historiens modernes déjà cités, J. Thirion et F. Benoit, se trouvent là encore en contradiction :

J. Thirion pense que la reconstruction de la cathédrale fut entreprise à la suite de la vente de 1164 (cf. ci-devant, p.24) dès la fin du XII^e siècle, vente qui aurait financé le gros œuvre des travaux, et qu'elle a pu se continuer dans la première moitié du XIII^e siècle. Il argumente aussi en affirmant que la ville haute ayant perdu au XV^e siècle son intérêt « ce n'était pas le moment de reconstruire la cathédrale de fond en comble et encore moins de l'agrandir »⁸⁰. Il reconnaît cependant que les chapiteaux retrouvés, notamment ceux remployés à Sainte-Claire où on peut les voir encore aujourd'hui « présentent tous les caractères du XV^e siècle alpestre ».

F. Benoit tient compte des rares documents disponibles et entre autres de la bulle du 29 novembre 1429 du pape Martin V⁸¹ qui est un texte fondamental. Le pape chargea le sacriste de l'église de Vence d'enquêter sur la demande présentée par les « chanoines de Nice en la personne de leur prévôt, Ambroise des comtes de Vintimille, et d'employer une partie des legs pieux ou des restitutions de biens mal acquis aux réparations et à la remise en état de la cathédrale Sainte-Marie de la Place, et d'autoriser ce prélèvement jusqu'à concurrence de 500 florins ». Ce recours, disait le texte, « devait permettre de reconstruire la cathédrale tant dans sa structure, ses élévations que dans son campanile et son « chœur », mais aussi les clôtures, les maisons et habitations gravement endommagées par les troubles dus aux guerres, par les ravages de la peste et des autres calamités ». Cette restauration concernait aussi « les livres, les vases sacrés, les ornements et tous les objets nécessaires au culte »⁸².

Les textes ne donnant aucune indication de travaux entre 1164 et 1429, il s'agissait bien à partir de cette date d'une reconstruction complète d'un édifice suffisamment saccagé par les vicissitudes de l'époque, dont les bombardements subis par la citadelle au cours des guerres successives des XIII^e et XIV^e siècles, pour que le pape Martin V sur le rapport du sacriste de Vence et des chanoines de Nice ait dressé un bilan désastreux. Sans doute au début de ce XV^e siècle des réparations importantes avaient été faites à la vieille cathédrale de Platea sous l'épiscopat de François 1^{er}, nommé évêque de Nice par Benoît XIII le 14 octobre 1403, transféré à Orense en Espagne en 1409, et de son successeur Jean Burle, docteur en droit,

chanoine de Saint-Just de Lyon. Cette restauration, qui provoqua selon Gioffredo une nouvelle consécration le 1^{er} mai 1409⁸³, fut totalement insuffisante et les événements qui suivirent accentuèrent les destructions, à tel point qu'il fallut bien concrètement envisager la reconstruction totale.

Cette seconde cathédrale reconstruite au cours du XVe siècle paraît achevée dans le dernier quart de ce siècle, sous l'épiscopat de Barthélémy Chuet. Le 21 mai 1486, il y consacra la chapelle Sainte Catherine⁸⁴. La même année, il y fit terminer la chapelle Saint-Barthélémy au fond du collatéral nord, il y élit sépulture le 12 juin 1501.⁸⁵ Cette chapelle constituait une tour accolée à la cathédrale communiquant avec elle, très massive, peu haute, elle servait de clocher⁸⁶ jusqu'à la fin du XVIe siècle où ce clocher disparut ; la chapelle se maintint jusqu'au transfert de son culte dans la nouvelle cathédrale Sainte Réparate en 1650⁸⁷. Cette chapelle avait de nombreux revenus, selon les recueils des cens et droits fonciers qui lui sont dus et que nous rapportent de nombreux actes qu'il est inutile de détailler⁸⁸. On se souvient que ce fut dans cette chapelle Saint Barthélémy que fut inhumée le 8 janvier 1538 la duchesse Béatrix de Savoie épouse du duc Charles III le Bon.

On réinstalla dans le nouvel édifice la chapelle de Saint-Pierre et celle de Saint-Honorat qui existaient dans la première cathédrale et qui sont citées le 2 avril 1342 dans un acte où Jordan Badat et son épouse Béatrix affectent certains revenus pour la célébration quotidienne d'une messe à l'autel de Saint-Pierre⁸⁹. Les mêmes Jordan Badat et son épouse Béatrix d'une part et Pons de Bas et Rostaing Boroli, prêtres de Nice, d'autre part, avaient établi le 2 avril 1340 un accord qu'ils renouvelèrent le 18 janvier 1342 pour que ces prêtres célèbrent chaque jour, leur vie durant, une messe à leur intention en l'église Notre-Dame de Platea de Nice⁹⁰. On y réinstalla aussi la chapelle de Sainte-Ursule et de ses compagnes, les onze mille vierges martyres de la légende que la critique moderne a totalement balayées⁹¹, qui avait été érigée dans l'antique église par testament daté du 20 avril 1385 de Delphine de Revest, veuve du noble Manuel Ranulphi seigneur de Gillette. Ce testament portait divers legs pieux pour l'autel de Sainte-Ursule et de ses compagnes, pour l'autel de Saint-Elzéar en l'église de Châteauneuf et pour le monastère de Saint-Pons près de Nice⁹².

On y réinstalla ensuite une chapelle dédiée aux saints Philippe et Jacques, dont un acte du 6 juin 1409 rappelle l'approbation par la noble dame Libana, veuve du noble Honoré de Berre docteur en droit, tutrice des enfants de son fils défunt, Rostaing de Berre, de la donation d'une terre sise à Nice au lieu du Camp Long (Longchamp) assujettie à la chapelle des saints Philippe et Jacques dans la cathédrale et dont elle avait le droit de patronage⁹³. D'ailleurs un acte antécédent de mai 1397 avait signalé que l'évêque de Nice, Jean de Tournefort, avait investi, sur présentation de Louis de Marquesan agissant au nom de son parent Rostaing de Berre possesseur du droit de patronat sur la chapelle des saints Philippe et Jacques, Jean Andrea, de la charge de recteur vacante par suite du décès du titulaire Guillaume Barralier⁹⁴.

On y réinstalla enfin la chapelle Saint-Laurent de Cortina martyr que nous font connaître en 1524 des reconnaissances de cens et services fonciers qui y sont dus sur des biens sis à l'Ariane, au Camp Long, à Gairaut, au Mont Gros, à Sorgentino et Rocabilliera, à Riquier et à Villefranche⁹⁵.

Une chapelle Saint-Martin y fut consacrée le 25 février 1492 par l'évêque Barthélémy Chuet. En 1499, les travaux furent totalement achevés. L'évêque Chuet fit peindre au-dessus de la grande porte de la cathédrale et à l'intérieur un Christ en majesté ; il fit apposer sur chacune des douze colonnes un panneau en noyer peint représentant l'un des apôtres ; chaque panneau était muni d'un applique destinée à recevoir un cierge du poids d'une livre qu'on devait allumer les jours de grande solennité ; il destina à cette institution un capital de 300 florins. Le même Barthélémy Chuet dota la cathédrale d'orgues pneumatiques et de stalles, comme il l'avait fait pour l'abbaye de Saint-Pons dont il fut le commendataire nommé par bulle du pape Sixte IV en date du 13 février 1473⁹⁶. L'évêque Chuet mourut en 1501.

Cette cathédrale devait être un bel édifice, conservant le plan basilical et le chevet à trois hémicycles, mais présentant une élévation et une couverture gothiques, cas fréquent dans les Alpes-Maritimes, joignant la persistance de plan et de structure horizontale romans à une élévation gothique⁹⁷.

Cette nouvelle construction s'inscrit dans l'urbanisme niçois du moment. Au milieu du XVe siècle il n'y avait pas encore de « déperchement », mais l'extension d'une ville basse au pied de la colline vers l'ouest sur laquelle une partie de la population se maintint. Il n'était pas encore admis que la colline devait perdre sa population. Cette reconstruction n'était donc pas incompatible avec l'évolution urbaine ; d'autre part, elle s'intégra dans un courant de reconstructions ou de constructions d'églises : Dominicains, Franciscains, Conventuels, Bénédictins, qui restaurèrent ou reconstruisirent leurs édifices ; Observantins qui construisirent à la Buffa un vaste monastère qui hébergea des hôtes illustres au XVIe siècle : le pape Paul III et sa suite, lors de la « trêve » de Nice entre François 1^{er} et Charles Quint ; Augustins et Carmes qui nouvellement installés « intra muros » procédèrent à des constructions au cours du XVe siècle, profitant d'une période de prospérité et de paix pour la ville, surtout sous le principat du duc Emmanuel Philibert.

Au milieu des multiples bâtiments, des imposantes constructions, des redoutables fortifications, la cathédrale Notre-Dame de Platea, malgré ses dimensions, ne donnait l'apparence que d'une église romane de taille moyenne, flanquée d'un clocher carré à la base dont l'église Saint-Michel de Vintimille et la cathédrale de cette ville donnent une idée. On ne sait rien de son portail, par contre l'édifice avait un cloître mentionné en quelques actes du XVe siècle. A cette époque, le trésor de la cathédrale était fortement réduit, puisque le rapport d'Ambroise de Vintimille, prévôt du Chapitre⁹⁸, et du sacriste de Vence signalait à Martin V qu'il fallait beaucoup dépenser pour les livres, les calices et les objets nécessaires au culte. Qu'étaient devenus les objets composant le trésor de la vieille cathédrale vers 1166 et dont le sacriste Raymond Laugier, élu évêque de Nice à cette date, dressait la nomenclature ?⁹⁹

- De l'argenterie : 4 croix dont 2 petites contenaient une relique de la vraie Croix (*In quibus est lignum Domini*), 2 reliquaires, 5 calices, 4 candélabres, une navette, 2 encensoirs, le tout en argent.

- Des ivoires : 3 crosses, une boîte, 7 peignes liturgiques (avec lesquels les prêtres se démêlaient les cheveux avant de célébrer la messe)

- Parmi les vêtements cultuels : 19 palliums, 18 chapes, 5 chasubles, 6 dalmatiques, 5 tuniques, 12 aubes, 8 étoles, 4 amicts, 2 mitres, 4 paires de gants.

- Une bibliothèque bien fournie : 8 missels, 2 recueils contenant le texte des évangiles et des épîtres à lire durant l'année, 2 épistoliers, 4 évangélistes, 1 Heptateuque (Pentateuque, Josué et Juges), divers recueils (Genèse, Livres des Rois, les Macchabées, Epîtres de saint Paul, Epîtres canoniques, Actes des Apôtres, Apocalypse, tout cela en un rouleau) ; un autre comprenait les Rois et les Paralypomènes ; un autre : les 16 livres prophétiques ; 2 homéliaires, un bréviaire d'été et un d'hiver, les Commentaires sur Ezéchiel, sur saint Jean, 2 psautiers, 6 responsoriaux, 4 offices communs, 4 offices particuliers, 2 recueils des Epîtres de saint Paul, 2 recueils des Décrets de Gratien (mort vers 1150), un droit canon, un martyrologe, 2 pontificaux ordinaires, un coutumier, un recueil des Actes des Apôtres et de l'Apocalypse, un commentaire sur saint Jean de Farnerius, 2 hymnaires, un exposé de la règle de saint Augustin (à laquelle les chanoines étaient soumis).

Il va sans dire qu'étant donné l'époque, tous ces recueils devaient être des rouleaux de parchemins.

Qu'était devenu le legs effectué le 28 août 1348 par l'évêque Guillaume II Amesini¹⁰⁰ qui laissa par testament à la cathédrale, avec la permission du pape Clément VI, sa crosse, ses

aiguières, ses ornements, sa mitre ornée de perles, ses calices, un encensoir, une cassette d'argent, deux burettes, une custode ?

De son vivant, l'évêque Jean III de Tournefort donna à la cathédrale, le 25 mars 1399, des objets dont il se réservait l'usage sa vie durant : sa crosse, deux bassins ou aiguières, un calice à ses armes, des burettes et 4 ouvrages divers¹⁰¹.

La situation avait sûrement changé à la fin du XVe siècle quand l'évêque Barthélemy Chuet fut préconisé à Nice le 15 avril 1462 ; lorsqu'il mourut en juillet 1501, il laissa à Notre-Dame de Platea : une croix d'argent ornée des figures de la sainte Vierge et de saint Jean, une Vierge saluée par l'Archange, une autre tenant l'Enfant Jésus, un calice, des reliquaires en argent, des devants d'autel et des tapis. Enfin en 1548, l'évêque Jean Baptiste de Leyni légua par testament à sa cathédrale, 9 tapis verts dont un avec des animaux, un dessus d'autel blanc et rouge, un crucifix de bois, et « l'image de deux prophètes ». Une grande partie de ce trésor fut transférée au cours du XVIe siècle de la cathédrale Sainte-Marie dans la nouvelle cathédrale Sainte-Réparate qui n'était encore que l'importante chapelle du prieuré bénédictin fort bien situé au bas des « Condamines » et qui venait d'être négocié avec l'abbaye de Saint-Pons moyennant un échange avec l'église Saint-Jacques (Saint-Giaume).

Le palais épiscopal jouxtant la cathédrale était devenu relativement restreint : une grande salle (*aula*), une chambre pour l'éclairage de laquelle le Chapitre avait été contraint par l'archevêque d'Embrun, en septembre 1197, de donner l'huile nécessaire au « calen » et des chandelles d'une « palme » (25 cm) au moins, 4 les jours de jeûne et 6 le reste de l'année, un portique ouvrait sur un corridor intérieur. En 1460, la grande salle fut ornée de peintures dites « historiées », sortes de fresques murales de l'époque romane concernant des scènes de l'histoire sainte, un couloir longeait la chambre et un autre la cuisine.

Au fur et à mesure des décennies, la physionomie du château se modifia, les fortifications se multiplièrent, voulues par les successifs ducs de Savoie aux XVe et XVIe siècles, pour la défense de la ville et pour faire face aux dangers sans cesse menaçants causés par les guerres étrangères, les passages de troupes, les révoltes intestines et les prétentions de la France qui n'avait pas admis la dédition de 1388, surtout lorsqu'elle eut, en 1481, récupéré la Provence dont le territoire de Nice, à l'est provençal, était toujours considéré comme partie intégrante.

Il est nécessaire, sans entrer dans trop de détails concernant les travaux réalisés pendant les divers règnes des ducs de Savoie, surtout par Amédée VIII, Charles III et Emmanuel Philibert, d'en parcourir leur réalisation, vu leur dimension, leur importance et leurs conséquences. On comprend mieux ainsi comment la cathédrale Sainte Marie se trouva peu à peu encerclée et comme asphyxiée au milieu des hautes murailles, isolée de la ville qui se constituait dans les faubourgs ouest au fur et à mesure de la désertion organisée de la cité haut perchée sur le promontoire laquelle devint peu à peu citadelle militaire. Les habitants qui depuis des siècles logeaient sur les plates-formes quelquefois en de luxueuses demeures furent invités ou contraints de les quitter devant les impératifs des démolitions, pour céder la place aux constructions des tours et de la triple ceinture des fortifications et des remparts. La réalisation de cet important projet demanda plus d'un siècle, mais au fur et à mesure que les travaux avançaient, les fonctions de la vie épiscopale et canoniale ne trouvèrent plus leur place dans cet espace de plus en plus militarisé, devenu trop restreint pour demeurer décent, trop agité pour être vivable, trop coupé de la ville pour répondre aux nécessités culturelles, et on ne s'étonnera pas non plus que l'évêque et le chapitre aient bien vite, dès la fin du XVe siècle, entamé des pourparlers avec le monastère de Saint-Pons pour trouver une solution convenable à ce qui était devenu insupportable.

En face de la cathédrale qui portait toujours le nom de Sainte-Marie de Platea, mais aussi celui de Notre-Dame de l'Assomption, on percevait la masse du château ducal avec ses

six tours, dont quatre étaient réunies par une muraille d'enceinte. De la porte de la cathédrale on voyait au nord-ouest la grosse tour carrée dont la chronique dit qu'en 1388 elle aurait abrité le gibet des condamnés à mort ; à côté d'elle, dans les murs du château, la chapelle Saint-Lambert lui servait d'oratoire. Cette chapelle, bâtie vers 1215, fut mentionnée le 23 mai 1241 dans la donation effectuée par le comte de Provence à Romée de Villeneuve. En 1333, l'enquête effectuée par Léopold de Fulginet, archiprêtre de Benevent, pour le compte de Robert d'Anjou, y mentionnait une « croix de Limoges » sans doute une des œuvres d'émaillerie qui firent la gloire de cette ville aux XIe et XIIe siècle¹⁰². En 1439, son chapelain fut le gardien du couvent des Cordeliers, il recevait une pension de 20 florins ; en 1437 on en avait réparé le dallage¹⁰³.

On sait d'autre part que plus tard, en 1515, L. Bréa réalisa pour cette chapelle un remarquable polyptyque qui lui fut payé sur l'ordre du gouverneur Pierre de Poypon, 5 écus¹⁰⁴. A l'ouest, sur le même alignement, se dressait la tour Roquette ; entre les deux, en retrait, la tour de la Porte qui en défendait l'accès. Au centre, toujours en retrait, la tour royale (*turris regalis*) se dressait sur la place intérieure du château : c'était le donjon seigneurial dont la construction avait commencé en 1176. Ces tours, dont Caïs de Pierlas donne les dimensions, auraient été en partie reliées (sauf la Roquette) par une palissade de bois qui, fort dégradée au cours du temps, fut refaite en pierre à partir de 1429¹⁰⁵. Au sud de cet ensemble, une tour ronde était qualifiée de petit château neuf (*castrum novum*), il voisinait, avec une tour isolée, celle des prisons¹⁰⁶.

En face de l'entrée de la cathédrale, séparé par une place, se situait l'ancien palais des rois de Naples et de Sicile, comtes de Provence, en assez bon état en 1388. Deux autres bâtiments étaient en ruines dont l'un était accolé à la prison. De la grande place qui s'étendait entre la façade sud-ouest de la cathédrale et la muraille nord-est du château, on apercevait les deux autres tours carrées érigées à l'intérieur : celle de la porte et la tour royale. Deux autres tours dépendaient de l'enceinte : vers le nord-ouest, la tour carrée de la Roquette, vers le sud-est, la tour ronde dite de la Barbacane.

A la fin du XIVe siècle, la défense de la ville fut confortée par la construction de tours dans des sites distants de l'agglomération, telle la tour du Mont-Bonose (Mont-Boron) qui faisait office de vigie, la tour d'Ysolette, à l'entrée du port de Villefranche, qui contrôlait les débarquements et les mouvements maritimes, les châteaux de Villefranche, d'Eze et de la Turbie qui surveillaient les chemins conduisant vers la cité de Nice. Ces ouvrages, selon les descriptions qui en furent faites par le clavaire François Brunenghi en 1390, étaient en fort mauvais état et très délabrés, ils n'abritaient que de toutes petites garnisons : une demi-douzaine d'hommes ; le château de Nice d'ailleurs n'en comptait qu'une quinzaine¹⁰⁷.

Jusqu'en 1437, les travaux ne furent que de moindre importance. En 1407, on pratiqua une brèche dans le mur d'enceinte du château, afin d'aménager un portail face à la cathédrale, il se situa au pied de la tour grosse qui le contrôlait et qui de ce fait fut parfois désignée *turris prope porta* ; en 1410 seulement ce portail fut achevé et nanti de vantaux. Cette même année on aménagea des corridors dans une tour que l'on ferma de portes ; plus tard, en 1412, on construisit une nouvelle rampe d'escaliers gagnant directement la terrasse. De 1417 à 1419, la tour royale (*turris regia* ou *regalis*) qui se dressait au centre du donjon reçut quelques améliorations, en particulier la réfection en pierres de l'escalier jusque là en bois (1419).

Dès qu'il le put, Amédée VIII vint à Nice, sa visite du printemps 1420 (il avait 37 ans) lui donna l'évidence de l'importance de la ville dans le système de défense des territoires d'obédience savoyarde et de l'urgence des aménagements à réaliser au château pour faire de Nice une place forte. Cette visite, où le duc Amédée VIII se présenta entouré d'un grand nombre d'officiers de sa cour, dura tout l'été. Après avoir reçu l'allégeance des principaux personnages niçois, dont l'évêque Antoine Clément, les syndics François Tobia jurisconsulte, Raymond Blacas, Antoine Papachino et Jacques de Cherasco, le duc régla sur place plusieurs

affaires : il résolut par acte du 18 juin le conflit qui opposait depuis longtemps Guillaume Richieri et Jean Grimaldi, baron de Beuil, au sujet du château de Levens qu'il fit attribuer à Jean Grimaldi moyennant le paiement par celui-ci à Richieri de la somme de 3 000 florins d'or. Il donna l'autorisation, par acte du 20 juin, aux Dominicains de la cité de Nice d'introduire le vin étranger pour leur usage, et cela en présence de Jean de Belforte chancelier, d'Umbert de Savoie, de Gaspard de Montemaggiore, de Pierre Amblardi, de Claude Saix maître d'hôtel, d'Antoine de Draghi juge majeur, et de Barhélemy Rosetto trésorier général.

Le même jour, il interdit aux officiers d'empêcher les citadins de construire des navires, des galères et autres espèces de bateaux importants dans la darse longeant le mur de la cité au-delà duquel se trouvait le jardin de S.A.R. Les citadins d'ailleurs s'étaient plaint qu'en plus de l'impôt ducal les officiers les obligeaient à verser d'autres impôts indus.

Le 20 juillet, le duc prit un décret contre les Monégasques possédant des biens à La Turbie, qui refusaient de payer les taxes dues pour ces propriétés alors qu'ils avaient consenti à verser une cotisation pour les 10 000 florins que le comté de Nice avait décidé de verser au duc en remerciement de sa joyeuse venue (*in contemplazione del suo giocondo arrivo...*).

Après avoir reçu l'allégeance de Ludovic évêque de Glandèves, seigneur de Faucon, et de Paul de Cario évêque de Vence, le duc repartit pour Chambéry, accompagné du baron de Beuil et de Clément, évêque de Nice¹⁰⁸.

La ville de Nice subit une forte crise en 1429-1430, à cause des luttes qui se produisaient sans cesse entre le parti noble et le parti populaire au sujet des impôts, d'autant plus que la peste sévissait avec violence dans la région à cette époque. Les troubles avaient pour cause le système électoral qui favorisait le parti noble au détriment du parti populaire.

Le 16 juillet 1431, le duc envoya de Ripaille des lettres patentes qui pendant bien des années réglèrent le régime communal de la ville, mais furent loin de ramener la paix dans les esprits¹⁰⁹.

Pendant ces années-là, on n'effectua au château que quelques aménagements de moindre importance : la révision de la toiture du donjon, l'obturation d'une fenêtre, la restauration des fours. L'essentiel des efforts financiers fut destiné aux châteaux extérieurs dont le duc avait manifesté le désir qu'ils fussent opérationnels en cas d'attaque guerrière, en particulier celui de La Turbie dont les murailles et la porte avaient été réparées en 1415 : on y refit la grande tour, on y restaura le pont-levis ; la citerne frappée par la foudre et dont la réserve d'eau était un élément essentiel pour la défense fut totalement réparée et son étanchéité assurée¹¹⁰.

Quelques années après, des travaux sérieux furent entrepris à Nice ; non seulement on répara la porte de la prison occupant la tour sud-est¹¹¹ et construite en briques, mais des travaux de maçonnerie et de menuiserie furent effectués par Nicolas Morelli. En 1427, on répara l'aqueduc qui alimentait la citerne située dans la tour basse, au midi (barbacane) et qui était totalement délabrée. En 1428, on obtura les entrées, fenêtres et trous aux abords de la tour de la prison afin d'interdire tout autre accès à la place que celui du portail couvert par la barbacane. Les adjudicataires de ces travaux furent les Gaspeani qui se chargèrent, en 1429, de construire une voûte en pierre entre la tour royale et l'angle du rempart qui dominait la ville basse, en remplacement d'un passage en bois devenu dangereux¹¹². En 1435, le 17 décembre, Nicod de Menthon fut nommé gouverneur de Nice. Le 10 septembre 1436, une lettre ducale datée de Thonon lui intima l'ordre d'agrandir la forteresse et d'en faire une solide et invincible place forte. Les travaux en furent confiés à Jean et Guillaume Gapéani qui les entreprirent au cours de l'été 1437¹¹³ et qui les menèrent rondement.

Les remparts construits par Nicod de Menthon¹¹⁴ entourèrent le château, le palais du gouverneur, la cathédrale, le groupe épiscopal avec la demeure de l'évêque et celle des chanoines, la maison commune de la ville, quelques demeures de commerçants et de bourgeois, ainsi que quelques modestes boutiques que les propriétaires ne tardèrent pas à

abandonner pour aller s'installer sur les flancs ouest en pleine urbanisation, constituant peu à peu la ville basse.

C'est à cette époque que fut construit un long rempart qui se terminait au niveau des Ponchettes par la « Tour du Môle », quartier qui se trouvait à l'emplacement de l'actuelle place Charles Félix. Il s'agissait au début du XVe siècle d'exhausser ces terrains pour mettre la ville à l'abri des coups de mer qui submergeaient souvent l'anse des Ponchettes dont ne demeure aujourd'hui que le nom et le souvenir. Cette nouvelle tour ronde fut donc bâtie en 1437 par Guillaume Gapeani, elle se nomma plus tard « Tour Saint Elme » et enfin « Tour Bellanda », il en reste aujourd'hui la partie inférieure¹¹⁵.

Les travaux de fortifications se poursuivirent par une nouvelle tranche attribuée, le 14 juin 1438, par le gouverneur de Menton aux mêmes maçons Gapéani, pour édifier d'autres murailles de 4 canes de hauteur sur 1 de large (soit 8 m sur 2 m), encerclant davantage le château lui-même et son donjon¹¹⁶. En 1440, fut construite à l'extrémité est de l'escarpement du plateau la tour « la Roquette » sur un petit mamelon dominant le quartier Lympia, avec un ravelin à son pied pour la relier aux fortifications de la ville supérieure, elle devait avoir des murailles crénelées de l'épaisseur de 10 pans (2 m 40), une citerne pour l'eau, une cave pour le vin¹¹⁷. En 1444 fut construite la tour Columba, sur un piton détaché du côté du levant. Gioffredo écrivit¹¹⁸ : « En cette année, on agrandit les fortifications du château qui comprit les antiques tours et les murs entourant le donjon. Ce fut Nicolas de Menton qui dirigea tous ces travaux, étant gouverneur de la cité. C'est à partir de cette époque que le château de Nice, des plus puissants, fut appelé citadelle¹¹⁹ ».

Le développement de ces nouvelles fortifications se trouva gêné par la présence de maisons et de constructions civiles. A partir de 1441, la cour ducal entreprit leur rachat pour les démolir. De 1441 à 1447, plusieurs édifices furent ainsi expropriés et rasés, quelques terrains encore cultivés ou incultes, dont un en friche descendant jusqu'au rivage, furent ainsi rachetés pour permettre la construction de tours et de murs destinés à la fortification du château¹²⁰.

La réalisation de ce vaste programme de travaux jusqu'en 1442 tint à l'initiative de Nicod de Menton. Il quitta le poste de gouverneur le 16 septembre 1440. Le chevalier Lancelot, seigneur de Leyrieux, le remplaça le 13 avril 1441. Une inscription sur marbre fut placée dans le mur du château face à la cathédrale pour immortaliser son œuvre¹²¹. Au fur et à mesure des années le château se dépeupla, la vie y devint de plus en plus difficile dans un contexte de grands travaux suivis d'une militarisation importante. On imagine que l'évêque et les chanoines se posèrent très vite la question de gagner eux aussi la ville inférieure en pleine extension, comme venaient de le faire les nobles familles expulsées de la ville haute par l'expropriation de leurs demeures.

Le 30 octobre 1488, le duc Charles Ier, fils d'Amédée IX, se rendit à Nice dans le but de mettre la ville et son château en état de résister au choc du roi de France, Charles VIII, dont les armements pour la conquête de Naples devenaient d'autant plus inquiétants que ses territoires se limitaient au Var depuis le rattachement de la Provence au royaume de France en 1481. Charles Ier fut reçu dans la joie totale par les Niçois (*giubilo universal*, écrit Gioffredo), accompagné des barons et dignitaires de sa cour, entre autres Antelme baron de Miolans, maréchal de Savoie, Petrechino de Pesines, seigneur de Brandizzo, Antoine de Gigin, seigneur de Divone et Jacques Galléan, son avocat fiscal au conseil ducal de Turin.

Il arriva à Nice le 31 octobre 1488, il y avait juste 100 ans que la « dédition » de Nice avait été signée par son arrière-arrière-grand-père Amédée VIII. Il fallait fêter cet anniversaire : le premier consul, Bertrand Riquieri, le fit en langue niçoise, dans une relation détaillée de l'événement : à 40 pas de la porte Pairolière, les quatre consuls, Bertrand Riquieri, Ludovic Armano, Léance Barralis et Jacques Cavallier et l'évêque Barthélemy Chuet vêtu pontificalement, attendirent le duc qui arriva couvert de son armure sur un cheval

« de luxe » parmi les gentilhommes. Le prélat présenta un reliquaire au souverain qui mit pied à terre, s'agenouilla, remonta à cheval sous un baldaquin, précédé par l'évêque marchant à pied avec les chanoines et le clergé. Le cortège grimpa à la cathédrale Sainte-Marie où le duc dit une prière puis se rendit au château ducal voisin de la cathédrale, tandis que les enfants brandissaient des branches d'olivier fleuries et ornées des armes de Savoie et de Nice¹²².

Le duc séjourna à Nice jusqu'au 14 novembre. Pendant ce bref séjour, le duc ne fit rien de très remarquable, écrit Gioffredo : « Il assista aux prédications dans l'église des Dominicains, à l'occasion du Chapitre provincial qui s'y tint à ce moment-là et où fut élu provincial le frère Arnaud de Barcelonnette ; il confirma le 10 novembre aux Dominicains l'autorisation conférée par Amédée VIII d'introduire des vins étrangers à leur usage ; le 11, il autorisa les sujets de Barthélemy Doria, seigneur de Dolceacqua et coseigneur d'Oneglia de vendre à l'étranger toutes sortes de marchandises maraîchères. Insatisfait du gouverneur Ugon de Forest, il le destitua et nomma à sa place Petrechino de Pesines seigneur de Brandizzo au pays de Vaux, qui manifesta au début de son mandat un grand esprit de justice et de prudence, mais qui peu à peu tomba dans les vices de ses prédécesseurs et toléra dans le port de Villefranche des corsaires auxquels il donna toute liberté, à tel point qu'il fut lui aussi bien vite destitué¹²³ ».

A son départ de Nice, le duc fut accompagné jusqu'au monastère de Saint-Pons où se firent les adieux et il partit par la route de Sospel. Il ne donna que quelques directives pour renforcer les murs fortifiés. Il mourut d'ailleurs bien vite le 14 mars 1490 à Pignerol, au cours d'un voyage en Piémont, sans doute empoisonné par le marquis de Saluces.

Le duc Charles III succéda à son frère Philibert le Beau en 1504 ; né en 1486, il avait 18 ans. Son règne qui dura 49 ans, jusqu'en 1553, fut un des plus tourmentés de l'histoire du duché de Savoie. Oncle de François Ier et beau-frère de Charles Quint, il resta toujours suspect aux deux parents redoutables dont il fut condamné à être le jouet. Bien conscient de sa situation très instable entre ces deux colosses qui n'hésitaient pas à convoiter la possession de Nice, dès 1512, Charles III dit le Bon, donna l'ordre d'augmenter les fortifications du château ; son neveu François Ier lui donnait des inquiétudes : ayant hérité des droits des comtes de Provence, il fit valoir ses prétentions et lui réclama Nice et Barcelonnette.

« Charles III, écrit Gioffredo, devant les menaces, entendit dès 1512 rendre inexpugnable la forteresse de Nice¹²⁴. Il fit ajouter aux murs construits en 1440 sous le duc Louis Ier, du côté du nord, trois gros et puissants bastions (baloardi) en pierres de taille, en dehors desquels, pour forer le fossé, on détruisit une antique tour appelée Malvicino, il fit en plus édifier un bastion terminant un éperon du côté occidental qui gardait la côte, et divers forts bas au midi vers la mer, avec leurs contrescarpes, casemates et contre-mines, de construction si solide et si forte qu'elles résistèrent, lors du siège de Nice en 1543, aux attaques des Turcs et des Français¹²⁵. »

Les trois tours furent : à l'est, Saint-Paul, au centre Saint-Charles ou Malabocca, à l'ouest, Saint-Victor ou Malbuisson. Le fossé se devine encore de nos jours, c'est la dépression qui coupe la colline au midi du cimetière israélite.

La première pierre de ces importantes constructions fut posée le 7 septembre 1517 par Louis de Bellegarde, vice-gouverneur de Nice¹²⁶. Le duc fit creuser dans la colline un puits en 1517 pour garantir, en cas de siège, l'approvisionnement en eau. André Bergante et son fils François y travaillèrent plusieurs années ; il fallait creuser dans la roche vive un puits pour atteindre la nappe d'eau dont la présence était signalée par une résurgence abondante qui sourdait dans une excavation de l'anse des Ponchettes au pied de la tour Saint-Elme.¹²⁷

La ville haute, depuis plusieurs années, était devenue un chantier presque inabordable et à peu près inhabitable, à tel point que le mariage entre Charles III et Béatrix, l'infante du Portugal, en 1521, n'avait pas pu être célébré dans la cathédrale Sainte-Marie, dont l'accès se

trouvait pratiquement interdit, mais dans la ville basse, en l'église des Dominicains, plus accessible et plus vaste.

Entre 1537 et 1539, sous la direction du gouverneur Alexandre de Sales, fut négociée la démolition de 37 demeures bourgeoises dans l'enceinte du château¹²⁸. C'était l'époque où se préparait l'entrevue entre Charles Quint et François Ier, sous le patronage du pape Paul III, et qui devait se conclure par la trêve de Nice. Le duc Charles III présent à Nice en 1536 avait donné des ordres pour continuer la construction des fortifications « *diede ordine a ben munire e presidiare quel castello* », écrit Gioffredo¹²⁹. Les maisons à démolir appartenaient pour la plupart à de riches familles de la ville¹³⁰. Le 18 décembre 1539, le duc Charles III, par lettres patentes, assigna à Bertrand Freney et à François Galléan les indemnités dues pour les maisons démolies « en vue de la conservation de la fortification du château de Nice »¹³¹.

Les grands travaux entrepris par le duc Charles III et ceux qui plus tard furent exécutés par son fils Emmanuel Philibert, rendirent finalement le château inhabitable, les derniers habitants refluèrent dans la ville basse, y construisirent leurs nouvelles demeures, y installèrent le cas échéant leurs échoppes et s'y fixèrent définitivement, créant peu à peu de nouveaux quartiers. L'évêque et les chanoines à leur tour durent aussi se résoudre à quitter la citadelle et à trouver accueil dans la ville basse.

• La cathédrale victime de la fortification du château

La multiplication des ouvrages militaires réalisés pour faire du château une véritable forteresse quasi imprenable, engendrèrent le déclin progressif de la cathédrale Sainte-Marie au cours de deux siècles, soit pendant tout le XVIe et le XVIIe siècle jusqu'aux événements catastrophiques du siège de 1691. Ce déclin fut lent mais continu, il se situa sur deux plans différents, simultanés et complémentaires : d'abord l'exode des populations qui depuis des siècles habitaient la colline du château ; une émigration progressive en fonction directe de la construction des fortifications et de la militarisation de la citadelle, ce qui amena le déclin de la paroisse-cathédrale, surtout après le départ pour Sainte-Réparate de l'évêque et des chanoines. Puis, sur le plan matériel, les dégâts que subirent les édifices, église et palais épiscopal, par suite des guerres et des démolitions.

A la fin du XVe siècle et au début du XVIe, le développement de la ville basse se poursuivait régulièrement tant sur la rive gauche du Paillon (vieille ville) que sur la rive droite dont le territoire portait le nom de « Borgada », Jean Badat la mentionna plusieurs fois dans sa *Chronique* en 1516. A cette date d'ailleurs, il raconta que 1 500 soldats, Gascons pour la plupart, licenciés par François Marie della Rovere, duc d'Urbin, venant du Piémont, traversèrent le territoire de Nice sous le commandement du baron d'Agremont pour rejoindre la Provence, ils y logèrent, l'entrée de la ville leur ayant été refusée¹³² et y laissèrent une partie du butin qu'ils avaient accumulé lors des saccages accomplis dans les vallées de la Vésubie et de la Bevera, chemin suivi dans leur retraite depuis le Piémont. La bourgade s'étirait le long de la rive droite du Paillon, avec plus loin le faubourg de la Buffa qui se développait autour du couvent de l'Observance. Ce monastère avait été fondé en 1460 à la suite de la bulle du pape Pie II accordant, le 9 mai 1459, l'autorisation d'établir dans le duché de Savoie, selon la volonté de la duchesse Anne de Lusignan, un couvent de l'Observance à Nice. Ainsi les possibilités d'extension de la ville entre la colline du château et la rive gauche d'une part et dans la campagne sur la rive droite d'autre part, étaient largement suffisantes pour que les habitants qui partaient du château puissent s'y installer facilement. Le « déperchement » s'accrut au fur et à mesure des années et de la pression exercée par l'extension des fortifications au détriment des habitations.

Les chanoines et l'évêque se préoccupaient de leur côté de l'implantation de la cathédrale et du palais épiscopal dans la ville basse. Dans cette perspective, Jérôme Arsago,

évêque de Nice, s'obligea à concourir chaque année pour 300 écus d'or jusqu'à la fin de la construction du nouveau « *duomo* »¹³³.

L'évêque Arsago était loin de penser que le projet ne se réaliserait que beaucoup plus tard et après avoir rencontré bien des difficultés. Les transactions et les accords durèrent tout le siècle pour que Sainte-Réparate devienne cathédrale, et plus d'un siècle et demi pour que fut envisagé en 1650 et commencé d'être construit un nouvel édifice qui devint la cathédrale actuelle. Le Chapitre ne demandait pas mieux que de quitter la colline devenue invivable et la cathédrale quasi inaccessible au fur et à mesure que les travaux s'intensifiaient. Il visait à s'établir au centre de la ville basse où vivait la majeure partie de la population ; il faut dire aussi que la situation de l'église Sainte-Réparate et la condition de prieuré le plus important de Saint-Pons, suscitait d'autant plus la convoitise des chanoines que les établissements religieux réguliers qui s'étaient implantés dans ce secteur urbain portaient préjudice à leurs intérêts.

Il faut souligner ici, sans entrer dans les détails concernant leur implantation et leur mouvance au cours des siècles, le grand nombre et l'importance des établissements religieux à Nice. Les ermites de Saint-Augustin avaient un couvent transformé au XIXe siècle en caserne et une église dédiée à Saint-Martin qui est aujourd'hui l'église paroissiale de Saint-Augustin ; d'après une tradition locale certainement controuvée, Martin Luther y aurait célébré la messe en 1534, quatorze années après sa condamnation. Les religieux mendiants possédaient plusieurs établissements dans la ville. Le couvent et l'église des Dominicains (situés où se trouve l'actuel Palais de justice) jouissaient d'une grande célébrité ; des membres des plus nobles familles y étaient ensevelis. Il y avait plusieurs couvents de Franciscains, et le nom de la place Saint-François rappelle le plus ancien fondé au XIIIe siècle. De ce couvent, il ne reste qu'une inscription latine encastrée dans une façade, qui fait allusion à la restauration de l'église en 1483. La réforme de l'ordre franciscain n'est qu'une des manifestations de la renaissance religieuse qu'on observe à la fin du XVe siècle ; mais il en est une autre d'un caractère plus populaire et peut-être plus profond : le développement des confréries. Tour à tour on voit se fonder à Nice la confrérie des Pénitents Blancs ou du Gonfalon, la plus ancienne ; celle de la Miséricorde appelée la confrérie des Pénitents Noirs, établie en 1422 dans l'église Sainte-Réparate, puis celle des Pénitents Bleus ou du Saint-Sépulcre, des Pénitents Rouges ou du Saint-Suaire. Bien rares étaient les Niçois qui, au XVIe siècle, n'appartenaient pas à l'une d'elles. Tous ces établissements religieux apparaissaient aux chanoines de Nice comme de vrais concurrents se disputant les fidèles de la cité. Les questions financières ne manquèrent pas de créer des conflits entre le Chapitre et ces communautés sur les questions des dîmes, des droits de funérailles et des testaments.

Les chanoines avaient intrigué, en 1459, auprès du duc de Savoie Louis Ier pour obtenir son appui en vue de la suppression du monastère de Saint-Pons et la réunion des revenus de celui-ci à la mense capitulaire. Plus tard, en 1525, ayant obtenu une lettre de recommandation, ils avaient délégué le chanoine Isnardi en cour de Rome, lequel était revenu avec les bulles nécessaires. Mais les moines avaient réagi violemment pour faire rapporter cette décision¹³⁴.

Trois ans plus tard, l'abbé commendataire de Saint-Pons, Honoré Martelli, donnait, le 26 août 1528, procuration à Jean Amédée de Beaufort, protonotaire apostolique, et à Jacques de Lancio, chambellan du duc et son procureur à Nice, pour faire renonciation entre les mains du pape, de son monastère et des droits de sa commandite. Les revenus de ces droits seraient affectés à la construction de la nouvelle cathédrale et du nouveau palais épiscopal, ils seraient administrés par un représentant du duc et accordés ensuite à la mense capitulaire. Les moines seraient néanmoins maintenus dans leur abbaye¹³⁵.

La démarche de l'abbé Martelli à cette époque où le monastère était en pleine décadence, était compréhensible ; il lui tardait de se décharger de ses responsabilités

abbatiales et de répondre aux vœux de l'évêque et du Chapitre niçois. Mais, par acte du 23 mars 1529, le Saint Siège exigea une pension annuelle de 220 ducats d'or sur les revenus de l'abbaye, au bénéfice du cardinal commendataire perpétuel. Le duc de Savoie fit alors mainmise sur celle-ci et interdit de mettre quiconque en sa possession¹³⁶.

Les chanoines n'avaient pas attendu ce premier quart du XVI^e siècle pour abandonner la vie communautaire et trouver domicile dans la ville basse. Dès la seconde moitié du XV^e siècle, ils n'avaient pas hésité, lorsque les circonstances leur furent favorables, à émigrer dans les nouveaux quartiers et à s'y loger à leurs propres frais, de sorte que peu à peu la cathédrale Sainte-Marie perdait de son importance au bénéfice du prieuré de Sainte-Réparate. L'accord du 19 octobre 1531 par lequel l'église Sainte-Réparate était cédée au Chapitre pour l'établissement de la nouvelle cathédrale¹³⁷ n'eut pas de suite ; un nouvel accord précisa, le 13 février 1533, entre l'évêque et les chanoines d'une part et l'abbé de Saint-Pons d'autre part, sous l'autorité du duc Charles III, que Sainte-Réparate serait unie à la mense capitulaire et que la demeure abbatiale contiguë à l'église serait affectée à l'évêque et au Chapitre¹³⁸. Le pape Clément VII confirma cet accord¹³⁹ qui lui aussi ne fut suivi d'aucun effet. Il fallut attendre juillet 1586 pour que l'on mentionnât pour la première fois la « construction » de la cathédrale, et mars 1587 pour que l'on indiquât que « l'église du château » n'était plus qualifiée de cathédrale¹⁴⁰.

Ce ne furent pas seulement l'évêque et les chanoines qui désertèrent peu à peu le château au cours de ces décennies, mais aussi les autorités civiles. Les travaux de développement de la citadelle menés de 1512 à 1539 entraînèrent la démolition du palais communal voisin de la cathédrale Sainte-Marie ; décidée dès 1519¹⁴¹, elle fut effectuée quelques années plus tard. Les séances s'y tinrent jusqu'en 1532. Mais, le 4 janvier 1540, mention fut faite, agrémentée d'une curieuse et plaisante précision, à une séance tenue « dans le corridor du couvent des Prêcheurs, près des latrines, en présence du gouverneur André de Montfort »¹⁴² (... *infra conventum Sancti Dominici in corratario ujusdem apud latrinas existente...*). Le 1^{er} mai 1546, la réunion se tint au petit réfectoire du couvent de Saint-François¹⁴³, le 20 novembre 1562 dans un local situé dans une maison à côté de l'église Saint-Dominique¹⁴⁴. Dès 1574, on amorça la construction d'un nouveau palais communal où l'on siégea dès 1581 : ainsi, à cette date, les autorités civiles avaient totalement déserté le château.

Au fur et à mesure que les habitants quittèrent la ville haute transformée en camp militaire, la cathédrale Sainte-Marie perdit ses fidèles qui s'installèrent sur la rive gauche du Paillon, augmentant par leur nombre ceux de la paroissiale Sainte-Réparate. La vie politique elle-même quitta le château au moment où le duc Emmanuel-Philibert qui fit construire le palais ducal dans la ville basse en 1559 multiplia ses séjours à Nice. Il se trouvait sur la place Saleia et fut embelli en 1561 sous la direction du gouverneur André de Montfort et du préfet Marc Antoine Nucetto¹⁴⁵. C'est ce palais ducal, jouxtant le monastère Saint-Dominique, qui après diverses transformations est devenu l'actuelle préfecture. Gioffredo ajouta que pour embellir les jardins de ce palais, le duc fit conduire les eaux d'une source qui sourdait au quartier de Riquier et qu'on appelait « le Sourgentin » pour en faire plusieurs fontaines qu'on admira fort longtemps¹⁴⁶. Ravagé par un incendie, en 1610, ce palais subit une importante restauration et Charles Emmanuel l'inaugura officiellement en 1613.

Comment fut circonscrite cette nouvelle agglomération sans cesse grandissante au XVI^e siècle ? « En partant du sud-est, c'est-à-dire de la plage de Saint-Lambert ou des Ponchettes, située au pied du château (aujourd'hui cours Saleya), l'enceinte suivait à peu près parallèlement le bord de mer. Plusieurs portes flanquées de tours donnaient accès sur la grève : porte du Môle, de la Marine, de la Poissonnerie. A la hauteur de la place actuelle du Palais, l'enceinte au lieu de se poursuivre vers l'ouest tournait brusquement au nord en contournant le couvent de Saint-Dominique. Tout le terrain qui s'étendait jusqu'au Paillon et qu'occupent maintenant la rue Saint-François-de-Paule et les rues adjacentes, était alors

marécageux et on le désignait sous le nom de « Prés aux oies ». L'éperon que formait l'enceinte sur ce point était défendu par une tour qui devait sans doute à sa situation le nom de tour de l'Eperon. De là elle regagnait la ligne de l'actuel boulevard Jean Jaurès en suivant à peu près le tracé des rues du Marché et de la Boucherie. Cette partie de l'enceinte était percée d'une porte dite porte de Saint-Eloi. C'est à la hauteur du pont Saint-Antoine qu'elle rejoignait les bords du Paillon¹⁴⁷ ». Il avait été reconstruit en 1530 après une crue catastrophique¹⁴⁸. Du pont, on entra dans la ville par la porte de Saint-Antoine à laquelle un gardien était préposé. C'était la principale entrée de la ville. Puis l'enceinte suivait le tracé actuel du boulevard Jean Jaurès jusqu'à la porte Pairolière située à l'extrémité de la rue qui porte aujourd'hui le même nom. A cet endroit, l'enceinte obliquait pour aboutir à la tour Saincaire ou plus correctement de « Cinq Caïres », c'est-à-dire aux cinq angles, dont une rue moderne conserve aussi le souvenir. La muraille se poursuivait ensuite jusqu'à la colline du château dans la région du Champ de Mars inférieur, emplacement où se tenait jadis le marché.

Une des rues les plus importantes de la vieille ville était la rue Droite. Presque toutes les villes anciennes possédaient une rue de ce nom : sorte d'artère centrale qui traversait la ville diamétralement du nord au sud. A Nice, la rue Droite était habitée pendant le XVI^e siècle par les familles les plus riches, les Lascaris, les Galéani, les Grimaldi, les Richelmi, les Marquesan. On y trouvait la seule maison qui par son architecture rappelle de loin les palais génois, le palais Lascaris ; mais cet édifice ne date que du XVII^e siècle. Parallèle à la rue Droite était la Giudaria, le ghetto où les juifs étaient tenus de résider¹⁴⁹.

La plupart des anciens noms des rues, dont certains sont conservés, étaient empruntés à des corps de métiers : rue Fustaria (menuiserie), rue Draperia (drapiers), Sabataria (savetiers), Barilerie (tonneliers), Mersaria (mercerie), Pairolière (chaudronnerie), chaque industrie étant localisée dans un quartier déterminé. On peut ranger dans la même catégorie la rue Mascoïnat dont le vocable fort ancien évoque l'idée de mauvaise cuisine. Cette appellation se retrouve dans beaucoup d'autres villes méridionales, à Marseille, à Toulouse, à Montauban et même à Jérusalem ; partout elle désigne une rue peuplée de guinguettes de qualité inférieure. C'était certainement le cas à Nice ; les anciens statuts de la ville parlaient avec mépris du quartier de Mascoïnat. Il était même interdit aux tenanciers de ces guinguettes ou comme il était dit « à ceux qui font de la mauvaise cuisine » de se transporter ailleurs et de vendre du vin. A côté de la rue Mascoïnat, dans ce quartier qui semble avoir été assez mal fréquenté, se trouvait à Nice un emplacement réservé au tir de l'arbalète, qui vers la fin du XVI^e siècle était désigné « Le Bersalh », mais qui en 1364 s'appelait encore « lo bordel viel ». Cette franchise pittoresque, qui ne se faisait pas scrupule de dévoiler les tares d'une ville, n'hésitait pas davantage à révéler sous une forme crue la saleté de certains quartiers. Les noms de Pissareu et de Calabraja le prouvent assez brutalement sans qu'il soit nécessaire d'insister. La rue Droite qui traversait la ville était coupée par deux importantes artères qui ont laissé des traces dans la toponymie locale, la rue Saleya et la rue du Malonat. L'origine de ce dernier nom doit-elle être cherchée dans les fabriques de moellons ou « mallons » qui s'y étaient établies, ou selon une autre interprétation : le Malonat ou *lou cami malonat* serait le chemin pavé et ce nom aurait été donné à cette rue par les contemporains parce qu'elle avait été pavée à une époque où les autres ne l'étaient pas encore. L'étymologie du mot *saleya* peut être déterminée avec plus de certitude. Les formes variées du mot dans les anciens textes conduisent progressivement jusqu'au terme latin *celleria*, qui désignait l'office de cellérier ou gardien du cellier. La *saleya* ou la *cellaria* était sans doute le fief, le bénéfice du cellérier, il s'agissait en l'occurrence du gardien du cellier du monastère de Saint-Pons, l'abbaye avant de nombreux biens à l'intérieur de la ville de Nice...¹⁵⁰.

Si la cathédrale Sainte-Marie du château perdit la majeure partie de ses paroissiens émigrés dans la ville basse, elle garda tout de même son prestige et son statut de paroisse. Le duc Charles Emmanuel I^{er} désira que la vieille cathédrale, emprisonnée dans les

fortifications, sous le titre de Sainte-Marie de l'Assomption, demeura une vraie paroisse avec un desservant ou curé (... *serviente osii curato*...) qui administrerait les sacrements aux habitants de la ville supérieure dans la plupart étaient à présent des fonctionnaires et des soldats de la forteresse. Durant le séjour du souverain en 1614, il assura à ce curé un traitement annuel de 216 livres et décréta que ce prêtre serait nommé par le gouverneur du château. Le 23 août 1615, au palais épiscopal jouxtant Sainte-Réparate, en présence de l'évêque Martinengo et du gouverneur Ludovico Solaro di Moretta, l'abbé Julien Ardisson qui avait été nommé à cette fonction « sous réserve de l'approbation du Saint-Siège », conclut un accord avec les chanoines dont les droits se trouvaient diminués par l'acte ducal : les chanoines gardaient le « jus patronat » sur Sainte-Marie et le curé donnerait, ainsi que ses successeurs, chaque année, à la fête de Sainte-Réparate (8 octobre) à l'évêque, pour le cens épiscopal, un florin, et au Chapitre, pour le cens canonial, une torche de cire blanche pesant 3 livres (environ 1 kg)¹⁵¹. Mais la cure de Sainte-Réparate devenue cathédrale n'en restait pas moins diminuée par la persistance de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption du château. Le Chapitre en fit la remarque à l'évêque Martinengo qui, le 2 janvier 1617, érigea la cure de Sainte-Réparate en canonicat, selon la proposition¹⁵² que les chanoines lui avaient faite¹⁵³.

Au cours du XVI^e siècle, le complexe épiscopal du château subit les contrecoups des péripéties conflictuelles et guerrières que vécut la cité de Nice. Sans doute protégée qu'elle fut par les fortifications qui l'entouraient, la cathédrale Sainte-Marie vécut à l'ombre du donjon une destinée assez tranquille et ne fut qu'occasionnellement blessée dans sa toiture ou dans ses murailles lorsque les conflits guerriers se déroulaient sauvagement dans la campagne de la rive droite du Paillon ou sur les collines niçoises ; quelques obus égarés purent à l'occasion y faire des dégâts que l'on se hâtait de réparer, surtout lorsque des souverains savoyards se trouvaient à Nice, en particulier Emmanuel Philibert pendant ses nombreux séjours entre 1560 et 1580.

Le siège et le bombardement du château par les troupes de Louis XIV en 1691 qui engendrèrent « l'agonie » de la cathédrale Sainte-Marie, ébranlée dans ses fondations et fissurée dans ses murailles ; le toit fut à moitié démoli et la voûte totalement dégradée. Néanmoins, la cathédrale Sainte-Marie fut consolidée, son toit refait et sa voûte rafistolée pendant l'occupation française entre 1691 et 1696. Après les bombardements du maréchal Berwick lors du nouveau siège à l'automne 1705, le château « était dans un état lamentable dans toute son étendue et l'église totalement ruinée ». C'était évidemment la vénérable cathédrale Sainte-Marie qui venait de succomber définitivement sous l'effet du terrible bombardement¹⁵⁴.

L'histoire et la destinée des cathédrales successives Sainte-Marie du château, dont « l'existence concrète » dura plus de sept siècles, n'avaient jamais été étudiées à ma connaissance de façon systématique et détaillée. *L'histoire du Diocèse de Nice et Monaco* (Paris, Beauchesne, 1984) n'a qu'effleuré la question (p.89) ; les multiples histoires de Nice et du comté (Durante, Toselli, Latouche, Compan, etc.) n'en ont parlé qu'incidemment ; il m'a donc paru utile de réaliser ce travail et d'explorer en détail la destinée des prestigieuses cathédrales dans le contexte religieux et historique où elles ont vécu ; la référence aux sources d'archives a constitué la base de cette étude et en assure sa relative valeur.

Je terminerai par les remarques suivantes de Georges Doublet en conclusion d'un article succinct qu'il avait consacré à Notre-Dame du château¹⁵⁵ : « Dans ce qu'on a gardé des registres d'état religieux de cette église, quelques noms méritent de n'être pas oubliés. En 1675, à la nouvelle de la mort du duc Charles Emmanuel II, le gouverneur du château y fit célébrer un Requiem pour lequel il donna six chandelles pesant 30 livres. En 1576, l'évêque de Nice, Lambert, y fut parrain du fils d'un Valperga, gouverneur du château. En 1618, le

cardinal Maurice de Savoie et sa sœur Marguerite, veuve d'un duc de Mantoue, y furent représentés comme parrain et marraine. De même, en 1621, le prince Thomas de Savoie, frère du cardinal, et l'une de leurs sœurs, Isabelle, mariée à un duc de Modène. En 1640, le cardinal y fut parrain ; en 1657, où il avait déposé le chapeau rouge depuis 15 ans (il n'avait pas reçu le sacrement de l'ordre), lui et sa belle-sœur, la duchesse mère Chrétienne, tante de Louis XIV, furent représentés comme parrain et marraine. En 1678, Antoine de Savoie, grand-oncle du duc Victor Amédée II, et la marquise de Dolceacqua, Charlotte de Sales, furent parrain et marraine. Dégradée lors du bombardement de Catinat en 1691, restaurée durant la première occupation française, Notre-Dame a été rasée pendant la seconde, au début du XVIIIe siècle. Autour de ce que vous voyez encore des substructions de sa partie orientale, il continue à vivre un grand nombre des souvenirs de ce qui fut longtemps la première église de notre diocèse. Recueillons-les avec soin et au milieu des cérémonies solennelles qui se déroulent à Sainte-Réparate, reportons notre pensée vers l'ancêtre dont les événements ont voulu que ce ne fût plus qu'un petit champ de ruines, auquel trop de personnes, médiocrement averties du passé qui y dort, sous le manteau de mauvaises herbes, font à peine l'aumône d'un regard indifférent ».

• L'aménagement de la colline

Après la destruction des fortifications et de la citadelle en 1706 selon la volonté de Louis XIV, la colline du château resta réduite pendant plus d'un siècle à un tas de ruines et de pierrailles qui ne tardèrent pas à être envahies par les ronces, les mauvaises herbes et les buissons. En 1735, le roi Charles Emmanuel III avait adressé au Sénat de Nice des lettres patentes demandant l'établissement d'un nouveau cimetière en dehors de la ville qui serve à l'avenir autant à la paroisse cathédrale Sainte-Réparate qu'aux autres paroisses de Nice : Saint-Martin et Saint-Jacques.

Les années passèrent : fin janvier 1774, Mgr Astesan interdit la cathédrale, car les sépultures y empestaient l'air. Le curé, à ses frais, fit vider les tombes et les ossements furent portés dans la tombe du milieu dite « la Gallera », ils y furent recouverts de chaux. Le Chapitre canonial protesta, alléguant qu'en 1735, au cours d'une épidémie de fièvres malignes (pour la disparition de laquelle la ville avait fait le vœu de célébrer perpétuellement la fête de l'Immaculée Conception), on avait enterré de 8 à 10 cadavres par jour, sans que pour autant la cathédrale eut été interdite. Le magistrat de santé approuva la décision épiscopale. Il faut dire que selon le vœu du roi Charles Emmanuel III on avait décidé, le 4 octobre 1754, d'aménager un cimetière hors les murs entre les bastions et le Paillon, face à la mer. Le 21 octobre, l'entrepreneur Antonio Dubar fut chargé du travail et le chantier fut achevé le 16 décembre 1755, une croix de fer était scellée sur la murette d'enclos. Le 12 mars 1773, Philippe Jean Baptiste Nicolis, comte de Robilante, architecte, dressa les plans d'une transformation de ce cimetière avec chapelle, mais le projet ne fut pas suivi¹⁵⁶.

Enfin, ce fut sur la colline du château que le nouveau cimetière fut établi à la suite de l'édit du 10 juillet 1783 par lequel le roi Victor Amédée III¹⁵⁷ interdit définitivement les inhumations dans les églises. Cette même année 1783, Mgr Valperga assortit de peines sévères pouvant aller jusqu'à « l'interdit » de l'église la non-observance du décret ; une seule exception était consentie pour les évêques, les chanoines et les curés, les religieux et les religieuses pouvant utiliser les cryptes de leurs propres chapelles. La lettre pastorale de l'évêque prévoyait que « cette loi concernait également les églises de campagne dans lesquelles il était permis de faire les fonctions paroissiales ». C'est à la suite de cet interdit que furent construits dans la banlieue de Nice les cimetières de Cimiez, Saint-Barthélemy, La Madeleine, Gairaut, Sainte-Hélène et Saint-Roch. Un autre cimetière fut également construit pour les pestiférés à l'angle de l'ancienne rue Victor (actuellement rue de la République) et

l'ancienne route de Gênes (actuellement avenue des Diables Bleus). Quant au cimetière israélite du château, édifié aussi à cette époque, il rassembla les restes des anciennes sépultures des Juifs qui étaient inhumés hors de la ville, en particulier au pied des remparts de Saint-Augustin.

Le 6 décembre 1821, le conseil municipal décida, par délibération nettement circonstanciée, de solliciter du roi Victor Emmanuel Ier¹⁵⁸ la concession du château pour faire un lieu de promenade et d'agrément ; la supplique insistait sur le fait que Nice avait subi un grave préjudice à la suite de la réunion du duché de Gênes au Piémont selon les impératifs du traité de Vienne en 1815. La ville avait ainsi perdu son prestige et son rôle de port principal des Etats de Savoie, elle ne pourrait donc compter dans l'avenir que sur le tourisme favorisé par son heureux climat, pour attirer les familles anglaises, russes, allemandes et autres... La ville qui débordait amplement déjà sur la rive droite du Paillon, en particulier au faubourg Croix de Marbre et Camp-Long, se devait de se moderniser et d'abord de supprimer le désolant tableau de la colline du château où les ruines s'étaient accumulées, empêchant toute végétation parmi les blocs de maçonnerie depuis plus d'un siècle ; la ville avait un besoin urgent de s'embellir pour recevoir dignement ses hôtes, le château lui était nécessaire pour en faire un grand parc et y établir un jardin d'agrément¹⁵⁹.

La réponse fut favorable et dès le 12 avril 1822, le conseil municipal accepta les conditions posées par le roi Charles Félix¹⁶⁰, il consentait à céder le château à la ville non en propriété mais en usufruit, aux conditions suivantes : « conserver les murailles restantes du donjon et réserver les carrières de pierres à Sa Majesté, ne pas combler le puits mais l'entourer pour éviter les accidents ». Répondant à l'acceptation du conseil municipal, le roi Charles Félix, par lettres patentes du 17 mai 1822, accorda le château aux Niçois « dans le but d'embellir les contours de cette ville, avec des promenades publiques et des plantations pour rendre encore plus agréable et plus salubre le séjour que de riches familles étrangères y font durant la saison d'hiver ».

Sur l'ordre de l'intendant général Crotti, les travaux purent commencer aussitôt et divers projets d'embellissement furent établis : on parla des voies d'accès, des plates-formes à aménager, des jardins à concevoir, des plantations à effectuer, il fut même question d'une grande fontaine au sommet. Le 5 juin 1826, le conseil vota 6 000 francs pour la construction des voies d'accès et la plantation des arbres. Les premiers travaux furent dirigés par le baron Millonis et la route tracée par l'ingénieur Gardon. En 1825, les frères Clérissi rachetèrent ce qui restait de la tour du Môle ou de Saint-Elme et la reconstruisirent totalement sur ces vestiges.

En 1826, Charles Félix vint à Nice, il inaugura les aménagements déjà réalisés, les premières terrasses, et prit connaissance des premières fouilles entreprises par le comte de Cessole pour retrouver les restes du tombeau de la duchesse Béatrix de Portugal, épouse du duc Charles III, décédée au château en 1538.

Dans sa séance du 26 janvier 1855, le conseil municipal décida de marquer par une inscription le mérite des réalisateurs des travaux accomplis : le baron Millonis et le vice-syndic François Bottieri. Cette plaque commémorative se trouve sur le mur de soutènement de la terrasse de la cascade : « A François Bottieri, avocat et vice-syndic, lequel a continué, augmenté, embelli, cette délicieuse promenade du château conçue et commencée par le louable baron Louis Millonis : la municipalité de Nice, interprète des vœux de tous, a fixé de souvenir. Février 1855 ».

Des servitudes militaires subsistèrent, comme l'interdiction de bâtir ou de boiser en certains endroits, elles persistèrent après 1860 sous le régime français jusqu'au 6 décembre 1924 où une convention entre l'Etat et la ville de Nice supprima toutes les servitudes.

La cascade qui domine la colline, prévue dès 1826, ne fut aménagée qu'en 1885 ; un escalier à double révolution permet l'accès sur la terrasse qui la domine ; dans le mur de

soutènement est encastrée l'inscription bien conservée de l'attique de ce qui fut la porte monumentale dite « de Turin » qui s'élevait dans la rue Victor (actuelle rue de la République) approximativement au carrefour de la rue Barla : « Au roi Victor Amédée III qui a agrandi le port et la ville, la noblesse et le peuple de Nice. L'an 1782 ».

Le 29 janvier 1928, fut inauguré par le maréchal Foch le monument aux morts de la guerre 1914-1918, dû au talent de l'architecte niçois Roger Séassal et du sculpteur Janniot. Cette magnifique réalisation utilisant la face rocheuse sud-est de la colline fait de ce monument un des plus prestigieux de France.

Après 1945, on utilisa le fameux puits du château et les travaux allemands réalisés pendant l'occupation dans ce secteur, pour l'installation d'un ascenseur qui mène au plateau depuis la rue des Ponchettes, il fut inauguré le 11 juillet 1953 par le député maire de Nice, M. Jean Médecin.

Ainsi le superbe parc qu'est devenue, sur 20 hectares, la colline du château, offre aujourd'hui au promeneur et au touriste ses allées ombragées, ses jardins agrestes, son charme campagnard, mais aussi son panorama incomparable sur la ville, sur les collines qui l'entourent, sur la baie des Anges et vers le nord sur les sommets et sur les montagnes des Alpes, ce qui avait fait dire à Napoléon III lors de sa visite à Nice en 1860 : « Voilà le plus beau pays qu'il m'ait été donné de voir, c'est au-dessus de ce que je m'étais imaginé ¹⁶¹ ».

¹ F. Benoit, *Nice et Cimiez antiques*, Paris, 1968, p.7

² Itinéraire d'Antonin : document romain d'époque impériale, indiquant les stations et les distances sur toutes les routes de l'Empire. *Antipolis portus et Nicia plagia* sont distants, selon l'itinéraire, de 16 milles, soit 23 km 680.

³ Cf. Caïs de Pierlas, in *Annales de la Société des Lettres Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, tome 10, 1885, p. 409. Romée de Villeneuve, né vers 1170, décédé vers 1250, fut pendant plus de 20 ans le principal collaborateur du comte de Provence, Raymond Béranget V

⁴ *Chartier de Saint-Pons*, par Caïs de Pierlas et Saige (Monaco 1903), ch. 56 du 13 juin 1251, p.68. Il est question dans cet acte d'établir les limites exactes des territoires relevant de l'évêché de Nice et de celui de Vence selon la volonté de Charles Ier d'Anjou comte de Provence et Forcalquier. Celui-ci, né en 1227, était le fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, frère cadet de saint Louis ; il épousa en 1246 Béatrice, fille et héritière de Raymond Béranget V, comte de Provence. Devenu en 1266 roi de Naples et de Sicile, il fut vaincu par Pierre III d'Aragon qui anéantit la flotte angevine dans la baie de Naples en 1284, Charles Ier mourut à Foggia en 1287. Il fonda en Provence la première dynastie angevine (1246-1382), et ouvrit en Italie la longue rivalité entre la Maison d'Anjou et celle d'Aragon, qui devait durer jusqu'à l'expulsion définitive des Angevins d'Italie en 1442.

⁵ Cf. P. A. Février, *Le développement urbain en Provence de l'époque romaine au XIVe siècle*, Paris, 1967, p. 81. L'auteur souligne l'importance de la fonction portuaire de Nice devenant un relais dans une circulation régionale qui pratique de plus en plus le cabotage maritime, les chemins terrestres étant insuffisants et peu sûrs.

⁶ L. Thevenon, *Du château vers le Paillon, le développement urbain de Nice de la fin de l'Antiquité à l'Empire*, Nice, 1999, 407 p. Cf. aussi Krebs et Moris, « Essais de reconstitution des fortifications de Nice » dans *Annales de la Société des Lettres Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, t. 23, p. 170

⁷ P. A. Février, *op. cit.*, p. 110. Doublet, ADAM 2 J 20 (Eglises et chapelles)

⁸ Cartulaire Cath. de Nice, *op. cit.* ch. 16, p. 22. La donation est faite par un certain Bonfant, son épouse et ses enfants, Pierre évêque étant témoin, ce qui suppose que la chapelle n'appartenait plus à l'évêque de Nice.

⁹ De Flammare, *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, Nice, 1885, ch. 157, 6 août 1093

¹⁰ *Cartulaire de l'abbaye de Lérins, op. cit.*, charte n° 290, 5 janvier 1125

¹¹ *Cartulaire de la cathédrale de Nice, op. cit.*, charte n°86, p.108

¹² Caïs de Pierlas, *La ville de Nice pendant le I^{er} siècle de la domination des princes de Savoie*, p. 180, note 3 et p. 182. Cf ADAM, 2 G 138 et 147

¹³ Au Ve siècle, un conflit éclata entre les deux sièges épiscopaux de Nice et de Cimiez. Pour résoudre ce conflit, le pape saint Léon le Grand réunit les deux sièges entre septembre 449 et novembre 451, sur la demande de saint Vérán évêque de Vence. Le pape Hilaire, successeur de saint Léon, sépara de nouveau les deux sièges en 465, sur la demande d'Auxonius archevêque d'Aix ; mais finalement les deux sièges furent de nouveau réunis vers 468 par le pape Hilaire, à la demande d'Ingenuus archevêque d'Embrun. C'est à partir de cette date que l'évêché de Nice devint suffragant de l'archevêché d'Embrun.

¹⁴ Thévenon, *op. cit.*, p. 20-21

¹⁵ *Chartrier de Saint-Pons, op. cit.*, charte 12, p. 21 : cette charte signale les dons que font en 1075 Raimbald de Nice et son frère Rostaing de Gréolières (tous deux fils de Laugier et d'Odile), seigneurs de Nice et de Gréolières, Pierre évêque de Vaison etc., au monastère de Saint-Pons, parmi lesquels Sancta Maria Cemelensis, ce qui signifie que le territoire de Cimiez fut restitué à son ancien propriétaire : le monastère de Saint-Pons

¹⁶ P.A. Février, *Le développement urbain en Provence*, p. 81

F. Benoit, *Cimiez et la ville antique*, 153-162

¹⁷ Grégoire de Tours, dans son *Historia Francorum*, donne des renseignements sur la situation de Nice à cette époque, renseignements qui lui furent transmis par les voyageurs ou les pèlerins. C'est grâce à ses récits que nous connaissons l'existence du saint ermite Hospice reclus dans une tour au Cap Ferrat, se nourrissant de pain sec et de racines, et lançant ses prophéties catastrophiques concernant le passage des Lombards dans les Gaules.

¹⁸ F. Benoit, *op. cit.*, p. 161

¹⁹ *Chartrier de Saint Pons, op. cit.*, ch. 3, p. 5

Gioffredo, *Storia*, p. 588. *Nicea Civitas*, p. 159

²⁰ Gioffredo, *Storia*, t. 1, p. 521

²¹ Bordes, *Histoire de Nice*, plures, p. 56 sv. ; Gioffredo, *Storia*, t. 1, p. 144

Cf. mon ouvrage *Chroniques historiques du Diocèse de Nice*, t. 1, *Du Haut Moyen Age (IVe siècle) à la reconstitution du domaine ecclésiastique aux XIe et XIIIe siècles*, p. 35 sv.

²² P.A. Février, *Le développement urbain en Provence*, p. 79

²³ *Id.*, p. 77

²⁴ Voir note n°13

²⁵ A titre indicatif, signalons ici que c'est entre 1531, date du premier accord entre l'évêque et les Bénédictins de Saint-Pons concernant le prieuré de Sainte-Réparate, et 1590 date de la première mention de l'église Sainte-Réparate comme cathédrale, que le transfert du groupe épiscopal s'est effectué.

²⁶ Archives du Génie, Nice, carton I : *Mémoire du 1^{er} juillet 1691*

Cf. *Cathédrale du château*, Cappatti, *op. cit.*, p. 84

²⁷ Sur la famille Spitalieri de Cessole, cf. Orestis di Castelnuovo, *La noblesse niçoise*, Marseille, 1974, p. 143-144 et J.B. Toselli, *Biographie niçoise (1860)*, t. II, p. 236 sv.

La famille Spitalieri était originaire de Barcelonnette et exerçait le commerce à Nice depuis le XVIe siècle. Le négociant Jean Joseph Spitalieri fut le père d'Honoré François, lequel le 23 mai 1775 obtint des lettres de noblesse et, par patentes de même date (cf. ADAM B 22), fut inféodé du lieu de Cessole avec titre de comte. Il prit l'investiture régulière le 26 juin 1775. Cessole, près d'Acqui en Piémont, fut le fief des Scampì, des Valperga et des Scaglia. Ayant fait retour à la couronne sarde, le fief fut proposé à la vente et acquis par Honoré François. De celui-ci naquit le comte Jean Joseph qui épousa demoiselle Rosalie Ripert des marquis de Monclar. De ce mariage naquirent 3 filles, le comte Hilarion et Eugène né à Nice le 14 février 1785. Il entra en 1808, à 23 ans, au Séminaire de Nice, fut ordonné prêtre en 1812 par Mgr Colonna d'Istria, nommé chanoine en 1822 puis abbé mitre de Saint-Pons le 10 octobre 1825. Il avait fondé en 1815 les « Filles de la Providence », connues sous le nom de Cessolines. Il mourut le 28 mars 1864 (Cf. Doublet, *L'abbé de Cessole*, Semaine religieuse 1925, p. 677 sv.)

²⁸ ADAM, CE K 4 : Décret du préfet Dubouchage, p. 149 sv.

²⁹ Le comte Victor de Cessole laissa par testament sa précieuse bibliothèque à la ville de Nice. Le boulevard de Cessole, à l'ouest de l'ancienne villa de Cessole, illustre les membres éminents de cette famille

³⁰ Charles Albert de la branche latérale de Savoie Carignan naquit à Turin le 2 octobre 1798. Elevé en France, libéral, il devint très vite l'espoir des Carbonari et des patriotes italiens. Il succéda en 1831 à son cousin Charles Félix qui était mort sans enfants. Il procéda à d'importantes réformes, réorganisa la justice et l'armée. En 1848, il promulgua une constitution libérale et prit la tête du mouvement pour l'indépendance et l'unité de l'Italie. Ayant engagé la guerre contre l'Autriche en 1848, il fut battu par Radetzky à San Donato (4 août 1848) et finalement, après un bref armistice, il subit une cuisante défaite à Novare le 23 mars 1849. Il abdiqua le jour même en faveur de son fils Victor Emmanuel II et mourut peu après en exil le 28 juillet 1849 à Porto au Portugal.

³¹ Emmanuel Ier le Grand, dit Manuel, naquit à Alcoquete le 31 mai 1469. Fils de Ferdinand, d'une branche cadette de la maison régnante, il succéda en 1495 à son cousin Jean II mort sans enfant légitime. Il soutint les grandes explorations maritimes : Vasco de Gama qui doubla le Cap de Bonne Espérance et Cabral qui aborda le Brésil en 1500. Sa cour fut un centre d'activité littéraire et scientifique. Le style « manuelin » marque l'introduction de la Renaissance dans l'architecture portugaise. Il bannit les juifs et les maures qui s'étaient réfugiés au Portugal après la prise de Grenade en 1492 par Ferdinand le « catholique ». Il mourut à Lisbonne le 13 décembre 1521.

³² Charles III duc de Savoie était le fils de Philippe II, comte de Bresse, qui mourut en 1504. Il fit effectuer de nombreux travaux au château de Nice, les finançant par 18 000 livres obtenues des Génois par convention du 23

mai 1509. Prince versatile, il soutint tantôt François Ier son neveu, tantôt Charles Quint son beau-frère. Il mourut le 16 septembre 1553. Voici comment M. Compan présente Charles III (cf. *Histoire de Nice et de son comté*, p. 178) : « En l'an 1504, Charles III le Bon succède à son demi-frère Philibert dit le Beau. Il régnera jusqu'en 1553. Cet honnête petit bossu est fort « mol à l'exécution », disent les chroniques. Manquant de conseillers experts, il est d'un pacifisme considérable, alors que les cantons suisses, en pleine excitation impérialiste, taraudent le duché. Fidèle jusqu'à l'absurde à l'alliance française, le duc laisse courir sans désespérer les bandes gasconnes à travers ses terres. C'est ce que signala dans sa chronique en langue niçoise le scrupuleux notable Jean Badat, quand il écrit à la date de 1516 : « Passeron per aisit los gascons... et los vilams de la val de lantousqua et sant Martim gardavon las montagnias... dis saudas gageron et tuerom parels paisams et sen vengueron al espel et lo saquegerom ». Donc pillage, incendies, vols. Badat nous dit avec humour que ces Gascons s'installèrent sans vergogne au faubourg, à la borgada. Alors, les Niçois excédés se mutinèrent et les chassèrent, « les obligeant à abandonner les volailles à la broche ». Toutes ces déprédations incitent Charles à reprendre les travaux de fortifications à Nice, nonobstant sa bonasserie. Le conseil municipal quitte la ville haute pour laisser le champ libre aux ingénieurs militaires. A partir de 1512, trois forts bastions viennent étoffer la citadelle et l'architecte André Bergante en fut le réalisateur. Gioffredo parle ensuite, avec un grand luxe de détails, du puits creusé dans la colline proprement dite en 1517. Ainsi était garanti, en cas de siège, l'approvisionnement en eau. »

³³ La dot de Béatrix s'élevait à 150 000 ducats d'or à payer durant le temps qui s'écoulerait jusqu'au mariage, soit 100 000 en argent comptant, 50 000 en vêtements, bijoux, vaisselle d'argent, tapisseries, mobilier, etc. toutes choses qui seraient évaluées par quatre experts de la cité de Nice ; obligation d'expédier à Nice des lettres de change pour le paiement à faire à Lyon, Genève et Gênes. Le roi, père de Béatrix, devait se charger de la faire conduire à Nice au mois de juillet prochain. Pour l'assurance de cette dot, seraient assignés à la duchesse les lieux suivants : Rivoli, Angliana, Busca, Peveragno, Boves, Chivasso, Cigliano et Borigo d'Alice ; sur ces territoires, la duchesse aurait les mêmes droits, juridiction et prérogative qu'avait la duchesse Blanche de Montferrat. Le duc verserait annuellement à Béatrix 20 000 ducats, soit 15 000 pour les dépenses de sa maison et 5 000 pour ses menus plaisirs (*cio e quindici milla per il mantenimento della sua casa e gli altri cinque per i di lei minuti piaceri...*)

³⁴ Gioffredo, *Storia*, t. 4, p. 486 sv.

³⁵ L'église Saint-Dominique se trouvait à l'emplacement de l'actuel Palais de Justice

³⁶ Gioffredo, *Storia*, t. 4, p. 489-490. Gioffredo dit avoir puisé les détails de ces événements dans la chronique de Ludovic Revelli et dans celle de Jean Badat

³⁷ Gioffredo, *Storia*, t. 5, p. 78 sv.

La duchesse Béatrice désigna comme exécuteurs testamentaires : François Carvaglio, chevalier de l'ordre du Christ, ambassadeur du roi du Portugal à la cour de Savoie, Jean-Baptiste Provana, protonotaire apostolique, chanoine et trésorier de la Métropolitaine de Turin (qui devint évêque de Nice en 1544 et mourut à Verceil le 11 septembre 1548), frère Léonard de Poles des Mineurs Observantins, son confesseur et rédacteur de son testament. Dans un codicille, la duchesse signifiait encore quelques legs au Milanais Jérôme Cattaneo, à Léonard Sartorio, son trésorier, à Diego Costa, et à Eusebio de Nice, son maître d'hôtel.

³⁸ Emmanuel Philibert porta le nom de son grand-père « Emmanuel le Grand » roi de Portugal et de son oncle Philibert II, frère de son père Charles III le Bon. Il naquit à Chambéry le 8 juillet 1528. Il succéda à son père en 1544, lequel ayant été dépouillé de ses Etats, sauf Nice, Emmanuel Philibert dut se mettre au service de l'empereur Charles Quint. Il le fit avec zèle et courage, combattit avec la ligue de Smalkalde en 1545 et remporta sur les Français la victoire de Saint-Quentin en 1557. Après la paix de Cateau Cambrésis en 1559, il épousa Marguerite de France, fille de François Ier, le 29 juin 1559 et obtint la restitution de ses Etats. Il mourut à Chambéry le 30 août 1580.

³⁹ Gioffredo, *Storia*, t. 5, p. 80-82. Gioffredo cite ses références : « Les Chroniques » de Jean Tonso et les « Mémoires » du président Lambert.

⁴⁰ Ces inscriptions que l'archéologue Gény remit à jour lors de ses fouilles, sont demeurées longtemps au château où Edmond Blanc les a reconnues et enregistrées ; ce sont les suivantes (cf. Edmond Blanc, *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, t.6 (1879), p. 175-176, 190

FLAVIAE . PATER
NI . FIL . PATERNAE
MANILIA . QVIN
TINA . MATER . FI
CARISSIM . L . D . D . D

Flaviae Paterni, filiae Paternae, Manilia Quintina mater filiae carissimae. Locus datus decreto decurionum.

A Flavia Paterna, fille de Paternus, Manilia Quintina, sa mère (a élevé ce monument) à sa fille très chère. Le lieu a été donné par décret des décurions. Cette inscription est actuellement dans les jardins du château, à côté des ruines de l'ancienne cathédrale, où je l'ai vue. Elle a été publiée par l'Académie de Turin dans les *Misc. patriae*, vol. 147 de la Bibli. royale. Carlone, *Vestig. épigr.*, p. 31, n° 13. Alex. Bertrand, *Revue arch.*, nouv. sér., t. XIX

(1869), p. 308, et par Mommsen, *Corp.*, t. V, vol. 2, n° 7908. Il n'y a aucune différence entre ma lecture et celle de M. Mommsen

P. Eterelo . P . F . Q . Quadrato
Eterela . Aristolais . mater
statvam . posvt
ob . CvIvs . dedIcat . coll . cenT
epvlum . ex . more . I . dedIt . e . m . H-S . XII
tavn . ex . vsvr . qvod . ann . In . perpet
de . natal . quvdraTi . v . id . apr
vbi . reliqviae . eIvs . condItae . svnT
sacriFicivm . facerenT . an . fare . et . libo
et . InTemplo . ex . more . epvlarenTvr
et . rosas . svo . tempore . dedvcerenT
et . statvam . tergerenT . et . coronarenT
quod . se . factvros . recepervunT

Publio Etereio, Publii filio, Quirina (tribu), Quadrato Etereia Aristolaïs mater statuam posuit. Ob cuius dedicationem, collegio centonariorum epulum, ex more, primum dedit, et millia sestercia duodecim, ita ut ex usuris quod annis in perpetuum die natali Quadrati, quintum idus aprilis, ubi reliquiae ejus conditae sunt, sacrificium facerent an fare et libo et in templo, ex more, epularentur, et rosas, suo tempore, deducerent et statuam tergerent et coronarent ; quod se facturos receperunt.

A Publius Etérius Quadratus, fils de Publius, de la tribu de Quirina, Etéria Aristolaïs, sa mère, a élevé une statue. Pour la dédicace de laquelle, elle a, suivant l'usage, offert un premier repas au collège des *centonarii* et leur a remis une somme de douze mille sesterces, afin que, avec les intérêts de cette somme, chaque année, le jour de la naissance de Quadratus, qui est le cinquième des ides d'avril, ils fassent un sacrifice à l'endroit où sont cachées ses reliques (cendres), qu'ils y mangent le *far* et le *libum*, et fassent, suivant l'usage, le repas dans le temple ; qu'à l'époque des roses ils en apportent, et après avoir nettoyé la statue, qu'ils l'en couronnent. Ce que les *centonarii* ont accepté de faire.

On a deux copies de cette inscription, l'une se trouve dans les papiers d'un anonyme que M. Mommsen cite sous le nom de *Codex Filonardianus* ; l'autre est donnée par Gioffredo, *Nic. civitas*, p. 22, on la retrouve dans son manuscrit de la *Stor. Dell. Alp.*, p. 37 ; Muratori, M. 199, n° 6 ; Bonifassi, *Nic. inscri.*, n°66 ; Papon, *Hist. gén. de Prov.*, t. 1, p. 10 ; Bourquelot, *Inscr. ant.*, n°128 ; Sanguinetti, *Inscriz. dell. Lig.*, p. 216 ; Carlone, *Vest. épigr.*, p. 25-26 n°2, n° 7906...

Les *centonarii* étaient des ouvriers qui préparaient des étoffes de laine ; d'après Végèce il faut entendre par les centones, des couvertures de laine. Freund incline à y reconnaître des chiffons ; mais il est clair qu'il s'agit ici d'une corporation d'ouvriers en drap grossier, tel que les moines de Cimiez en fabriquent encore de nos jours. La fabrication de ces draps a toujours été particulière à la région ; et l'on peut penser, sans trop se lancer dans la fantaisie, que les moines de Cimiez, qui de tout temps ont eu cette spécialité de fabriquer ces draps grossiers, qu'aujourd'hui encore possèdent des moulins à foulon sur les bords du Loup, ne sont que les successeurs des *centonarii*...

Le *far* est une variété de froment que nous appelons épeautre ; les romains le mangeait soit rôti, soit bouilli en farine ; mais il était très répandu dans leur alimentation. On trouve encore en Piémont et en Provence beaucoup de villages où l'on mange l'épeautre, le riz ou le maïs cuits de ces deux façons.

Le *libum* était un gâteau dont Caton nous a donné la composition ; il était fait de farine, d'œufs, de fromage et de laurier. On fait encore en Piémont des gâteaux analogues. L'usage de porter des roses sur les tombeaux est mentionné par diverses inscriptions.

D'après tous les auteurs qui en ont parlé, cette inscription se trouvait à la porte de la cathédrale de Nice.

VALERIAE . MATERNAE . FIL . CARISSI
MAE . ET . IVLIO . ALBICCIANO . NEPOTI
DULCISSIMO . ACVTIA . PROTOGENIA
M . SVIS . INPENDIS . SIBI . ET . SVIS . FECIT
ET . POSVIT

Valeriae Maternae, filiae carissimae, et Julio Albicciano, nepoti dulcissimo, Acutia Protogenia mater, suis inpendis sibi et suis fecit et posuit.

A Valeria Materna, sa fille très chère, et à Julius Albiccianus, son petit-fils très doux, Acutia Protogenia, la mère, de ses deniers pour elle et les siens, a fait et placé (ce monument).

Carlone, *Vest. ép.*, p. 12 ; Alex Bert. *Rev. Arch.*, n. sér., t. 19, p. 308 ; Mommsen, *Corp.*, t. V, vol. 2, n°7960, qui a vérifié l'inscription sur l'original. Aucun de ces auteurs n'a mentionné la cinquième ligne qui y est pourtant

bien ; Carlone qui publie la leçon de M. Gény, avait écrit *Valeriae materni fil* ; Mommsen a lu : *Valeriae materne*.

Cette inscription est conservée dans le jardin du château de Nice près les ruines de l'ancienne cathédrale ; elle est gravée sur un ossuaire de grandes dimensions.

...AEGEIAE . SATVRNINAE . F
et M. IVLIO . PROFESSO . FRATI
et M. JULIO . ONERO . PATRI
et AegeiAE . HONESTAE . MATRI
Aegeia . HONESTILLA . FECIT
SIBI ET SVIS

... Aegeiae Saturninae, filiae, et Marco Julio Professo fratri, et Marco Julio Onero, patri, et Aegeiae Honestae matri ; Aegeia Honestilla fecit sibi et suis.

A Aegeia Sturnina, sa fille, et à Marcus Julius Professus, son frère et à Marcus Julius Onérus, son père, et à Aegeia Honesta, sa mère ; Aegeia Honestilla a fait (ce monument) pour elle et pour les siens.

Carlone (d'après Gény), *Vestig. épigr.*, p.21, n. 14 . Alex Bertrand, *Rev. Arch. n. sér.*, t. 19 (1869) p. 308 ; Mommsen, *Corpus*, t. V, vol. 2, n. 7954, qui a vérifié l'inscription sur l'original ; 3^e ligne ONIRO.

J'ai établi M à côté de IVLIO, parce qu'il reste encore le dernier jambage de cette lettre. Cette inscription, qui est gravée sur une grande base, est conservée dans le jardin du château de Nice, à côté de la précédente. –Ces inscriptions se trouvent actuellement au musée d'archéologie de Cimiez-

⁴¹ Philippe Gény naquit à Strasbourg le 29 juillet 1809. Fils d'un jardinier, le jeune Philippe, à l'âge de 18 ans, quitta la maison paternelle pour Paris où il entra comme simple employé chez un horticulteur. Ses loisirs lui permirent de s'initier à la botanique, aux sciences géologiques et à la minéralogie. Sa santé s'étant altérée, on lui conseilla de venir s'établir à Nice où il se lia d'amitié avec le savant botaniste Risso sous l'autorité duquel il travailla pour devenir à son tour un savant dans l'étude des plantes. Il se livra aussi à l'étude géologique des Alpes-Maritimes et bientôt ses collections de roches, de fossiles, d'ossements devinrent aussi appréciées que son riche herbier. Dès 1848 il consacra son temps au jardin botanique du Lycée dont il avait été nommé directeur ; il créa peu de temps après le Jardin public de la ville, le Square des Phocéens, et présida la plantation des palmiers de la Promenade des Anglais. En 1872, il fut chargé par la ville d'exécuter des fouilles pour l'établissement de la Promenade du château et des routes d'accès. Il mourut subitement en 1875.

⁴² Le rapport de Gény a été publié dans le t. III (1875) des Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes sous le titre *Recherches archéologiques sur le château de Nice* (p. 222 sv.). Gény ajouta à son rapport une nomenclature très détaillée des médailles grecques, gauloises et romaines qu'il récolta, ainsi que des monnaies romaines, françaises, savoyardes et italiennes, et un plan en relief de ses découvertes. Malheureusement, une partie des objets ont disparu : les notes, le plan des fouilles, une maquette en plâtre, les relevés et dessins ont été détruits dans l'incendie des archives de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes en 1903. Il reste un plan des fouilles de la cathédrale et de la plate-forme du château ; je joins une copie de ce plan à la présente étude.

⁴³ La serpentine est un silicate de magnésium contenu dans les roches métamorphiques de couleur sombre que l'on utilise en décoration (bijouterie)

⁴⁴ Sans doute ce sigle était IHS indiquant le Christ (Jésus Hominum Salvator)

⁴⁵ Les résultats de ces fouilles ont figuré dans l'exposition consacrée à l'art religieux du comté de Nice (mai à octobre 1950) ; ils furent publiés en 1951 : J. Thirion, *Position des thèses de l'Ecole des Chartes*, Paris, 1951, p. 141 sv.

⁴⁶ J. Thirion dans « L'ancienne cathédrale de Nice » in *Cahiers archéologiques*, n°17, p. 136 à 140, précise ces niveaux en détail (cf. note suivante)

⁴⁷ *Id.*, « L'ancienne cathédrale de Nice et sa clôture de chœur au XI^e siècle », d'après des découvertes récentes in *Cahiers archéologiques*, n°17, Paris, Klincksieck, 4^e trim. 1967. J. Thirion reprend sa théorie dans « les anciennes cathédrales de Nice » in *Archéologia*, n°72, juillet 1974 et dans *Alpes Romanes*, La Nuit des temps 54, Zodiaque, 4^e trim. 1980.

F. Benoit, *Nice et Cimiez antiques*, Paris, Le Cadran, 4^e trim. 1968

⁴⁸ *Id.* *Archéologia*, 1974, *op. cit.*, p. 24

⁴⁹ F. Benoit, *op. cit.*, p. 14 et 17

⁵⁰ Le *Cartulaire de la cathédrale de Nice* et le *Chartrier de Saint-Pons* donnent de multiples détails sur ces donations et libéralités

⁵¹ F. Benoit, *op. cit.*, p. 12-13

⁵² J. Thirion, *op. cit.*, p. 19

⁵³ F. Benoit, *op. cit.*, p. 161

⁵⁴ *Cartulaire de la cathédrale de Nice*, *op. cit.*, ch. 12, p. 16. *Concedimus pecia una de vinea ad domum sancte Marie sedis nicensis et ad clericos qui ibidem serviunt*. Quiconque veut disposer de ses biens doit le faire au

nom de notre Seigneur Jésus Christ. Ainsi agissent Nadal et Teutbert son frère, leur neveu Dominique, les épouses des deux frères : Nous donnons et concédons une partie du vignoble (ce mot qui peut être pris au sens propre signifie souvent à cette époque une propriété, un champ) à Sainte Marie du Siège de Nice et aux clercs qui y sont en service, et cela pour Dieu et pour le salut de nos âmes, de celles de nos parents, afin que les destinataires détiennent et possèdent cette propriété sans opposition de qui que ce soit, propriété qui nous vient par héritage. Cette vigne est située dans la viguerie de Nice, près de la ville et jouxte le Paillon ; ses limites sont : sur deux côtés le vignoble du seigneur, sur le 3^e celui de Benoit et sur le 4^e celui du seigneur. Tout ce qui est inclus dans ces limites nous le donnons à Sainte-Marie Sedis Niciensis et aux clercs qui y sont en service, comme indiqué ci-devant, nous le donnons totalement selon nos droits. Si quelqu'un des donateurs ou quelque pouvoir séculier ou quiconque entendait rompre cette donation, il devra être taxé de 10 livres du meilleur or et ensuite qu'il encoure la colère de Dieu et qu'il soit maudit aux siècles des siècles, amen ! Que la malédiction de Dieu tombe sur lui, celle-même qu'a subi Judas le traître qui a livré son Seigneur, et qu'il ne se trouve aucun évêque ou prêtre qui lui donne l'absolution à sa mort. Que cette charte de donation soit ferme et stable définitivement. Elle a été établie dans la cité de Nice la 4^e férie (mercredi) le 13 des calendes de février (20 janvier), l'an 8 du règne de Rodolphe roi des Allemands et de Provence. Ont signé : Nadal et Teutbert son frère, leur neveu Dominique, et leurs épouses, qui ont fait dresser cette charte. Les témoins suivants ont signé aussi de leurs propres mains : Allo, Dominique, de Gollinda, Allencus, Allinus, Stephanus, Undilanus prêtre du palais.

⁵⁵ *Cart. cath. Nice*, ch. 13, p. 18

Tendrata fait don d'un vignoble situé dans la viguerie de Nice près de la ville et longeant le Paillon ; elle possède cette propriété par héritage ; les limites en sont d'une part la vigne de Dominique, d'autre part celle de Robert puis celle de Durand fils d'Asten, et enfin celle de Benoit. Cette donation fut consentie à Sainte Marie Sedis Niciensis et *ad clericos qui ibidem serviunt*.

Suivent dans les mêmes termes que la charte précédente les imprécations envers ceux qui la violeraient

⁵⁶ *Id.*, ch. 14, p. 19-20

⁵⁷ *Obituaire de l'ancienne cathédrale de Nice*, n°1, p.30 et *Cart. cath. Nice*, où les chartes citées (12,13,14) mentionnent la cathédrale sous le vocable Sancta Maria Sedis Niciensis, mais s'agit-il de l'ancien édifice en ruine ou du nouveau en construction ?

⁵⁸ Caïs de Pierlas, *Le XI^e siècle dans les Alpes-Maritimes* (Turin, 1889), p.36 ; *Cart. cath. Nice*, ch. 8, p.9

⁵⁹ *Cart. cath. Nice*, ch. 18, p. 23 du 22 août 1002. Pour Guillaume le Libérateur et la famille d'Odile, cf. mon étude *Reconstitution du domaine ecclésiastique du diocèse de Nice aux XI^e et XII^e siècles* *Cart. cath. Nice*, ch. 18, p. 23 du 22 août 1002.

⁶⁰ *Cart. cath. Nice*, ch. 19, p. 25

Moi Laugier et mon épouse Richilde, nous donnons et concédons à Sainte Marie Sedis Niciensis et aux chanoines qui y servent, la moitié de notre vignoble, pour Dieu et pour le salut de nos âmes. Ce vignoble est situé dans la viguerie de Nice, sur les pentes de Caucade (subtus Monte Calveroles), sou le chemin vicinal. Cette propriété nous vient par donation des comtes de Guillaume et Raimbald comme aussi de Miron et de son épouse Odile... Nous en faisons donation intégralement à Sainte-Marie et aux chanoines, sans opposition de qui que ce soit, mais tant que nous vivrons et tant que vivra notre fille Adalsinde, nous les gardons et donnons aux chanoines de Sainte-Marie, tous les ans, deux charges de vin. Après notre mort, la propriété en reviendra à Sainte Marie et aux chanoines, comme indiqué ci-dessus... Suivent les mêmes condamnations et imprécations que dans les chartes précédentes, et les signatures

⁶¹ *Id.*, ch. 8, p. 9

⁶² *Id.*, ch. 11, p.15

⁶³ J. Thirion, *op. cit.* 17, p.150

⁶⁴ *Cart. cath. Nice*, ch. 95, p. 123 sv. Cf. aussi ADAM, 2 G 71, 7

⁶⁵ F. Benoit, *Nice et Cimiez*, p. 17

⁶⁶ J. Thirion cite à ce propos la cathédrale de Vaison, Montmajour, l'édifice quadrilobé de Vénasque, etc. On peut ajouter l'abside de l'église Saint-Nicolas ancien prieuré de Saint-Pons à Sospel, vestige méconnu de ce premier art roman dans la région et qui présente justement ce type de décor.

⁶⁷ *Cart. cath. Nice*, ch. 65, p.75 ; ch. 51, p.63

Id., ch. 58, p. 70 ; Caïs de Pierlas, *Obituaire de la cathédrale*

⁶⁸ Cf. P.L. Malausséna, *Pénitents des Alpes-Maritimes*, p. 65-66, références pour étayer la fondation de la Confrérie de la Miséricorde à Nice en 1329

⁶⁹ *Cart. cath. Nice*, ch. 14, p. 19-20

⁷⁰ P.A. Février, *op. cit.*, ch. 56, p. 68

⁷¹ *Cart. cath. Nice*, ch. 56, p. 68

⁷² *Id.*, ch.1, p.1, *Ego Isnardus... ordinavi...ut ecclesiastici... in canonica societate normaliter vivencium cederent...*

⁷³ *Id.*, ch. 70, p. 82 sv.... *Nos, statuentes ut ordo canonicus qui secundum beati Augustini regulam, tuo laudabili studio est Niciensi ecclesia, Deo gratias, institutus, ibidem futuris temporibus irrefragabiliter observetur...*

⁷⁴ J. Thirion, *op. cit.*, p.127

⁷⁵ *Cart. cath. Nice*, ch. 34, p. 45

⁷⁶ ADAM, 2 G 92 n°2

⁷⁷ *Cart. cath. Nice*, ch. 52, p. 64. Cf. Gioffredo, *Nic. Civitas*, p. 168, *Storia*, t. II, p. 207

⁷⁸ ADAM, 2 G 72 (20 testaments, de 1246 à 1425) ; 2 G 73 (12 testaments de 1280 à 1463)

⁷⁹ Cf. *Dict. Cath.*, *Jean XXII*, t. 6, co. 489 sv. ; *Nicolas V*, t. 9, col. 1238 (l'auteur de l'article ignore le passage à Nice). Mollat, *Les papes d'Avignon*, Paris, 1949, p.59 à 67 ; Gioffredo, *Nic. Civ.*, p. 185 ; *Storia*, t. III, p. 128 à 137

⁸⁰ J. Thirion, *Archeologia*, 1974, p. 26 (3^e col.)

⁸¹ ADAM, 2 G 21, pièce 2. Martin V (Oddo Colonna) naquit à Genazzano en 1368. Cardinal en 1405, fort lettré et remarquable par sa piété, il fut élu pape le 11 novembre 1417, ce qui mit fin au grand schisme. Il combattit l'hérésie des Hussites (disciples de Jean Hus) répandue surtout en Bohême et Moravie. Il convoqua le concile de Bâle, en vue d'opérer la réforme de l'Eglise et de réunir les Eglises latine et grecque. Martin V décéda le 20 février 1431. Le concile qui se réunit le 3 mars fut dissout par le nouveau pape Eugène IV dès le 18 décembre, mais n'accepta pas cette dissolution et continua à siéger, prônant les décrets du concile de Constance sur la supériorité du concile général sur le pape. Eugène IV qui avait reconnu le concile par bulle du 15 décembre 1433, voulut le transférer à Ferrare en 1438. Le concile de Bâle rompit alors avec Eugène IV et élit en 1439 l'antipape Félix V (Amédée VIII de Savoie) qui démissionna en 1449 et se soumit au pape légitime. Le grand schisme était clos. Cf. Gioffredo, *Storia*, t.4, p. 97

⁸² ADAM, 2 G 2, f° 58 et 59 (copie datée du 3 décembre 1429)

⁸³ Gioffredo, *Storia*, t. IV, p. 19, qui écrit : « La cathédrale Sainte-Marie en ces temps calamiteux fut restaurée, et le 1^{er} mai 1409 fut solennellement consacrée en présence des syndics Antoine de Soliers, Ludovic Badat et Jean Litardi », il ajoute « Il en fut de même en 1410 pour l'église des Frères Mineurs de cette cité dédiée à Saint-François, consacrée par Jean Burle, natif de Bourg-en-Bresse, qui venait d'être nommé évêque de Nice, où il eut comme vicaire général Permetto Laudati, curé de La Vilette, et qu fut transféré en 1418 à l'évêché de Saint Papoul en France »

⁸⁴ J. Thirion, *op. cit.*, p. 126 et ADAM, 2 G 159/3

⁸⁵ Doublet, *Le chapitre cathédral de Nice sous l'épiscopat de Barthélemy Chuet*, Nice, 1915

L'évêque Barthélemy Chuet avait fait construire cette chapelle pour y abriter six chapelains qui, selon des statuts qu'il avait rédigés pour eux, devaient y officier régulièrement. Cette chapelle était ornée de revêtements de marbre, de tableaux et de stalles de noyer spécialement construites pour la récitation de l'office canonial ; il l'avait enrichie de revenus suffisants approuvés par bulle d'Innocent VIII datée de 1489 (cf. Gioffredo, *Storia*, t. 4, p. 327)

⁸⁶ ADAM, Citta e Contado, mazzo 6, liasse 17, pièce 1

⁸⁷ Doublet, *La cathédrale de Nice*, p. 84-85

⁸⁸ ADAM, 2 G 157, 158, 159, 160 etc.

⁸⁹ *Id.*, 2 G 2 f° 75-77

⁹⁰ *Id.*, 2 G 73, 6, 7, 8

⁹¹ Un tombeau contenant les restes d'une jeune Ursula (petite ourse) fut découvert en 1893 dans l'église Sainte-Ursule de Cologne. Le culte de sainte Ursule et des vierges de Cologne, qui au Moyen Age devinrent « les 11 000 vierges » remonte très haut dans le temps et connut un énorme succès pendant tout le Moyen Age. Etude fort développée dans le tome X de la *Vie des Saints et Bienheureux* des Bénédictins de Paris (p. 674-688)

⁹² ADAM, 2 G 73, 11 : les liasses 72 et 73 contiennent une série de testaments (20 pour la liasse 72 et 13 pour la liasse 73) établissant des fondations de messes en l'église cathédrale Notre-Dame de Platea. Ces testaments vont de l'an 1246 à 1425 d'une part, de l'an 1280 à 1672 d'autre part.

Le bienheureux Elzéar de Sabran naquit au château d'Ansois, au pied du Lubéron en 1285, il mourut à Paris le 27 septembre 1323, à 38 ans. Il avait épousé Delphine de Signe de la maison de Glandèves qui était née à Puy-Michel dans le Lubéron en 1282. A la mort d'Elzéar, elle quitta la cour du roi Robert à Avignon, vécut en Provence puis à Naples, enfin à Apt où elle mourut le 26 novembre 1360. Elzéar fut canonisé par Urbain V le 15 avril 1369, Delphine avait été béatifiée en 1363. Un des autels du collatéral nord de l'église Saint-Barthélémy à Nice est consacré à la bienheureuse Delphine de Sabran. Elle y est représentée par une statue où elle porte une couronne et un manteau d'hermine ainsi que le costume des Tertiaires franciscaines, le fronton de la boiserie porte les armes des Puy-Michel (au lion d'argent sur font de gueules dans l'écu en losange)

⁹³ ADAM, 2 G 127 n°10

⁹⁴ *Id.*, 2 G 52 n°2

⁹⁵ *Id.*, 2 G 164 et 165

⁹⁶ *Id.*, 2 G 2 (liber niger) f° 160-161. L'évêque Barthélémy Chuet donne à la sacristie du Chapitre, 300 florins pour en affecter le revenu au luminaire de la cathédrale les jours de fêtes (16 septembre 1499)

Cf. Caïs de Pierlas, *La ville de Nice...*, op. cit., p. 298 ; cf. Gioffredo, *Storia*, t. IV, p. 397 ; cf. *Chartrier de Saint Pons*, ch. 349 p. 393

⁹⁷ On peut citer parmi beaucoup d'autres les églises de la Tour et de Villars (fin XVe siècle) aux chevets plats, celle de Roquebillière (début XVIe siècle), celles de la Brigue et de Tende (fin XVe siècle) aux chevets polygonaux, etc.

⁹⁸ Ambroise de Vintimille mourut le 24 juillet 1436 (cf. *Obituaire de la Cath.*)

⁹⁹ *Cart. Cath. Nice*, ch. n°88, p. 112

¹⁰⁰ Guillaume II Amesini était archidiacre de la cathédrale ; il fut nommé évêque de Nice en 1332. Il mourut le 6 septembre 1348. Cf. ADAM 2 G 2 n° 63-64 : testament d'Amesini ; 2 G 167 n° 1 et 2

¹⁰¹ ADAM, 2 G 2, f° 92-93

¹⁰² Enquête de Léopold de Fulginet, N.H., 1938, p. 97 à 103

Robert d'Anjou dit le Sage naquit vers 1275, troisième fils de Charles II dit le Boiteux auquel il succéda à la mort de celui-ci en mai 1309 à Naples. A cette date, Robert quitta aussitôt Naples et vint à Marseille où il reçut la reconnaissance et l'hommage des feudataires et en particulier celui de Bertrand Caïs seigneur de Peillon et de Touët, le 26 juin 1309, au nom des Niçois. Robert le Sage a épousé en premières noces, en 1297, Yolande, fille du roi Pierre d'Aragon. Il se fit le défenseur des intérêts pontificaux et le chef du parti guelfe en Italie. Sénateur de Rome et protecteur de Florence, chef de la Ligue toscane, il s'opposa à l'empereur Henri VII, il fut nommé par le pape Clément V, vicaire impérial en 1313.

Après le décès de son épouse Yolande, en 1305, il épousa Sancie, fille du roi de Majorque. En 1306, le 9 février, il avait prêté hommage à Lyon au pape Clément V pour le royaume de Sicile au nom de son père Charles II. Il contribua à l'élection du pape Jean XXII en 1316 et le défendit contre Louis de Bavière. Il ne put cependant pas reconquérir la Sicile. Son règne fut très bénéfique à la Provence où Robert le Sage fit de nombreux séjours. Prince savant, protecteur des lettres, il accueillit à sa cour Pétrarque et Boccace. Il mourut à Naples le 19 janvier 1343. Cf. Gioffredo, *Storia*, t.2, p. 555, 579 ; t.3, p. 22 à 196 passim. Léonard, *Les Angevins de Naples*, 1954.

¹⁰³ Caïs de Pierlas in *Ann. Société des Lettres, Sciences et Arts des A.M.*, t.10, 1885, p. 409 sv.

¹⁰⁴ *Id.*, *La ville de Nice ...*, p. 294

¹⁰⁵ *Id.*, *La ville de Nice...*, Caïs de Pierlas donne les indications suivantes, p. 193-194 : « Les tours ou palais qui existaient sur le plateau de la ville haute sont décrites de la façon suivante en 1333

Item habet dicta curia castrum magnum in dicta civitate (la dite curie possède dans cette cité un grand château) ; *item aliud fortalitium appellatum castrum novum* (de même un autre petit fortin appelé château neuf) ; *item domum regiam in qua curia regitur, sitam ante dictum castellum* (de même une demeure royale dans laquelle se trouve la curie, située devant le dit château). La première forteresse, le *castrum magnum*, doit comprendre la grande tour indiquée comme *turris grossa* où se trouve la clavairie (l'officine du clavaire) ; on y mentionne l'existence d'une cloche qui annonçait la réunion du parlement. On y trouvait la tour dite *palacium ou fortalitium* : c'était la *turris regalis* (la tour royale) où pendant la nuit on sonnait la cloche du guet de la forteresse. La seconde forteresse est appelée petit château ou château neuf ; c'était la tour ronde, un peu à l'écart vers le midi. La troisième bâtisse de 1333, l'ancien palais royal, siège du tribunal, se trouve sur la place principale : celle de la cathédrale et du château.

¹⁰⁶ Caïs de Pierlas, *La ville de Nice ...*, p. 193

¹⁰⁷ ADAM, Citta e Contado, mazzo 3, liasse 15.

Caïs de Pierlas, *La ville de Nice...*, p. 393 à 401, qui publie in extenso les rapports du clavaire François Brunenghi

¹⁰⁸ Gioffredo, *Storia*, t. 4, p. 73-74 ; Caïs de Pierlas, *La ville de Nice ...*, p. 158 sv.

¹⁰⁹ Caïs de Pierlas, *La ville de Nice ...*, p. 160-161

Cette ordonnance établissait ce qui suit :

- Le duc commençait par priver la ville d'un privilège qu'elle avait, celui par lequel ses quatre consuls et les huit conseillers assistés d'un juriste, pouvaient se réunir sans l'autorisation ou présence du gouverneur et discuter les affaires communales.
- Les citoyens se diviseraient en quatre classes, les nobles, les marchands, les artisans, les cultivateurs ; c'est aussi dans ces différentes classes que seraient choisis les syndics. Pour cela, le gouverneur, ou un de ses officiers, devait réunir le conseil, lequel avec son concours nommerait huit conseillers, en en prenant deux dans chacune des classes. Immédiatement après cette élection, le conseil des huit devait dans l'espace d'une demi-heure nommer quatre syndics, un de chaque classe, puis on proclamait cette élection en la présence du gouverneur et du conseil. Le gouverneur et le conseil avaient en réserve une faculté importante, celle d'annuler la nomination de ceux qui paraîtraient ne pas être capables, « *qui non appareant idonei* ».
- Le petit conseil des huit décidait sur les questions qui ne dépassaient pas cinq florins ; pour les autres questions de plus haute importance, c'était le grand conseil des quarante, composé de dix individus par

classe. Pourtant si dans une classe on ne trouvait pas dix individus qui se trouvaient dans les conditions voulues, on en choisissait d'autres dans la classe immédiatement inférieure.

- Dans les cas d'une gravité exceptionnelle, le gouverneur pouvait réunir un grand conseil, « *concilium maior* », constitué par les 48 conseillers, les 4 syndics et le juriste (assesseur) de l'année, réunis avec tous ceux qui avaient eu ces charges dans l'année précédente, ce qui faisait un total de 104 membres et 2 juristes.
- Les syndics, ainsi que les membres du conseil des huit et de celui des quarante, devaient toujours être des citoyens originaires de la ville, ne jouissant d'aucune indemnité et contribuant à toutes les charges de la ville, en préférant toujours « *antiquos genere et origine, qui idonei reperientur* (de famille et d'origine ancienne et qui soient compétents)
- Les élus devaient prêter le serment de fidélité au duc et celui de bonne administration
- Les élections étaient annuelles et les élus ne pouvaient plus être confirmés pendant les trois années successives
- Dans les quatre classes sociales on choisissait pareillement les arbitres et les regardataires : les premiers se renouvelant par année, les second par semestre.
- Le clavaire devait être originaire de Nice ; il retirait les revenus de la ville et faisait les paiements ordonnés par le conseil, en tenant un registre régulier de sa gestion qu'il devait présenter à la fin de l'année.
- Le duc chargeait son fils Ludovic, prince de Piémont et son lieutenant général, de nommer des commissions qui auraient procédé à une enquête sur la situation financière de la ville.
- Cette commission pourvoirait à ce que le paiement des anciennes dettes de la communes fut effectué sur l'actif du bilan
- Pour les engagements récents, ainsi que pour ceux auxquels on ne pourrait faire front avec les ressources liquidées, il serait pourvu moyennant un impôt extraordinaire, payable avant la Noël par chaque habitant « *ad solidum et libram* », jusqu'à la concurrence de 3 000 florins ; après cette époque on userait des entrées ordinaires telles que les gabelles et les taxes du blé et du vin
- On annulait tous les privilèges accordés dernièrement à la ville
- Les délégués étaient tenus, avant la fin d'août, à faire ratifier les ordonnances duciales par le conseil de la ville de Nice

Gioffredo après avoir donné presque intégralement ces lettres patentes, dit que probablement les Niçois ne les ratifièrent pas, mais qu'ils durent y obtenir des modifications ; il cite comme preuve les noms des consuls de l'année suivante, 1432 : *continuarono ad eleggersi dal corpo della nobilta e furono Bertrando Richieri, Francesco di Berra, Ludovico di Marsiglia e Ludovico Gioffredo*

¹¹⁰ Caïs de Pierlas, *La ville de Nice...*, p. 103-104

¹¹¹ ADAM, 2 J 14

¹¹² Caïs de Pierlas, *La ville de Nice...*, p. 196 et note 4

¹¹³ *Id.*, p. 191 sv.

¹¹⁴ Nicod de Menton, seigneur de Versoix et Vernier, vidame de Genève, fils de Pierre de Menton seigneur de Montrosier, fut choisi par le concile de Bâle en 1436, comme capitaine général des galères de Savoie et chargé d'aller à Byzance prendre en charge Jean VIII paléologue, patriarche schismatique, et ses évêques, en vue d'une union de l'Eglise d'Orient et d'Occident. Son entreprise échoua. Les patentes de sa nomination à Nice sont du 17 décembre 1435, il prit possession de sa charge le 20 février 1436 (cf. Gioffredo, *Storia*, t. 4, p. 122, 130, 131). Nicod de Menton se distingua aussitôt sa prise de fonction à Nice par la promptitude avec laquelle il réprima l'insurrection de mars 1436. Il y eut 18 condamnés à mort, 33 qui subirent la confiscation de leurs biens dont 26 furent déclarés bannis ou s'enfuirent ; finalement 66 insurgés furent emprisonnés au château, 3 furent pendus et furent ensuite écartelés. « Ces exécutions devaient recevoir la plus grande publicité pour donner une terreur salutaire aux populations ... après le supplice de l'écartelage et l'exposition au pilori des restes des justiciés, on mit de côté des lambeaux de leurs corps qu'on entassa dans six bahuts (*quarteria humana... in baullis*) et dans trois tonneaux ; à dos de mulets on les porta sous bonne escorte à Puget-Théniers, à Sospel, à Pigna, à Saorge, à Vinadio, à Barcelonnette, à La Brigue, à Peille, à la Turbie, où l'on fit, comme à Nice, leur exposition au pilori... » (cf. Caïs de Pierlas, *La ville de Nice...*, p. 171 à 189, qui donne le détail concernant l'insurrection et ses suites macabres et sauvages)

¹¹⁵ Tour Bellanda : mentionnée par Bouche : « La cité de Nice située à l'orient de la Provence sur un rocher au-dessus de la mer, qui se nommait dans les très antiques documents « Bellanda », fait partie des domaines du comte de Provence avec toute sa viguerie. Cf. Caïs de Pierlas, *La ville de Nice ...*, p. 198-199 (Gioffredo, *Storia*, t. 4, p. 131, 147 et 148)

La tour Bellanda s'appelait d'abord « tour du Môle », comme en témoignent quelques actes de 1437, puis « tour Saint Elme ». La dénomination de Saint-Elme (ou Erasme) provient de sa proximité du port des Ponchettes, Elme étant le saint protecteur des marins et des navigateurs. Erasme fut évêque de Formia en Campanie, après avoir exercé son ministère en Syrie et au Liban. La persécution de Dioclétien en 303 l'obligea à se réfugier dans la montagne où il vécut en ermite, nourri par un corbeau. Un ange l'amena finalement en Illyrie puis en

Campanie où il fut martyrisé. On le représente éventré et des bourreaux enroulent ses intestins sur un treuil (d'où le célèbre Nicolas Poussin à la pinacothèque vaticane et celui de l'église de la Brigue). Ayant fait un voyage miraculeux en mer sur un bateau fourni par un ange et d'autre part le treuil rappelant le cabestan des navires, les marins et les navigateurs en firent leur patron. On l'invoque aussi contre les douleurs d'entrailles, l'enfantement, les coliques et les spasmes. Il figure parmi les 14 saints auxiliaires. On appelle « feux de saint Elme » les lueurs bleuâtres qui paraissent sur la mer avant ou après les tempêtes. La tour Saint-Elme, détruite en 1706 lors de la démolition de toutes les fortifications ordonnée par Louis XIV, fut reconstruite en partie par les frères Clérissi qui en avaient acheté les ruines. Elle se nomma alors tour Clérissi et reprit de nos jours le nom de Bellanda.

¹¹⁶ Caïs de Pierlas, *La ville de Nice ...*, p. 197, 199

¹¹⁷ *Id.* p. 201. Un « ravelin »

¹¹⁸ Gioffredo, *Storia*, t. 4, p. 147-148

¹¹⁹ Caïs de Pierlas, *La ville de Nice ...*, p. 174. Gioffredo, *Nicae Civitas*, p. 33

¹²⁰ ADAM, Citta e Contado, mazzo 5, pièce 4 et comptes des receveurs généraux, registre 16

¹²¹ Gioffredo, *Storia*, t.4, p. 148, donne l'inscription qu'il releva lui-même :

Hoc opus, hanc molem Menthonis stupe creatus,

Efficit Nicea rector, milesque Nicodus

Ad Ducis excelsi, quem tota Saubaudia adorat

Et Pedemontani et Nicea antiquissima laudem. MCCCXL

(Cette œuvre, cette masse, le chevalier Nicod de Menthon, gouverneur de Nice, l'exécuta pour la gloire du duc illustre que toute la Savoie adore, comme le Piémont et comme la très antique ville de Nice. 1440)

¹²² Charles Ier de Savoie, fils d'Amédée IX et de Yolande de France (sœur de Louis XI) naquit en 1468. Il succéda sur le trône de Savoie à son frère Philibert Ier qui lui-même avait succédé à son père Amédée IX et mourut à Lyon le 22 avril 1481. Le duc Charles Ier prit donc le pouvoir en 1481. Il fut fiancé en 1473 à Louise de Savoie, fille de Jean de Savoie comte de Genève ; ces fiançailles n'eurent aucune suite. Dès qu'il eut pris le pouvoir, il résolut à son avantage le conflit qui l'opposait au marquis de Saluces (cf. Gioffredo, *Storia*, t.4, p. 312), d'où le surnom de « guerrier » qu'on lui donna. Il épousa le 1^{er} avril 1485 à Casale, Blanche de Montferrat, fille de Guillaume de Montferrat, et hérita à la mort de Charlotte de Lusignan, en 1487, du titre de roi de Chypre. Il mourut lors d'un voyage au Piémont, à Pignerol, le 14 mars 1490, il avait un fils né en 1489 qui mourut le 17 avril 1496 à Moncalieri. La souveraineté du duché de Savoie passa au duc Philibert le Beau de Bresse qui régna jusqu'à son décès en 1504.

Gioffredo, *Storia*, t.4, p. 318 sv. L'auteur transcrit intégralement la relation en niçois de Riquieri, car écrit-il « il tenait à donner, dans la langue maternelle de cette époque, aux futurs lecteurs, et dans sa simplicité, la relation du consul Riquieri »

¹²³ Gioffredo, *Storia*, t.4, p. 323

¹²⁴ Gioffredo, *Storia*, t.4, p. 443

¹²⁵ *Id.*, p. 474. Ces travaux furent menés d'autant plus diligemment qu'en mars 1518, François Ier sommit son neveu Charles III de lui remettre Nice et sa région. Le duc fit alors deux séjours successifs à Nice au cours desquels il inspecta les chantiers. Le 24 avril 1520, il arriva à 11 heures du soir, précise Gioffredo, escorté d'un grand nombre de ses barons, de Philippe de Savoie, comte de Genevoix, son frère, et de 200 cavaliers. Il séjourna 15 jours, repartit et revint le 28 septembre 1521 pour épouser le 30, Béatrix de Portugal arrivée la veille à Villefranche. Les abords de la cathédrale Sainte Marie étant trop bouleversés par les chantiers, elle était inabordable pour une telle cérémonie qui se déroula dans l'église des Dominicains. Gioffredo insista dans sa *Storia* (t.4, p. 473 à 476) sur l'envergure, la solidité, la résistance et la réputation de ces travaux ; des inscriptions disparues depuis en rappelaient le souvenir :

Arcis enim primum lapidem projevit in imum

Qui Ludovicus erat, Bellaque garda Regens

Lavens millenus tunc quingentenus et annus

Septimus ac denus Virginis a Puero

(La première pierre de cette citadelle fut posée dans les fondations, Louis de Bellegarde étant gouverneur, l'an de l'Incarnation 1517)

Sur la porte principale on lisait, écrit Gioffredo :

Andreae Bergantis opus laudabile semper 1520

(André Bergante a réalisé cet ouvrage remarquable 1520)

A l'intérieur de la porte du corps de garde, on lisait :

Andreas Bergans Verrucae clarus alumnus

Istius est molis conditor eximius 1519

(André Bergante célèbre citoyen de Verrua est le remarquable réalisateur de cet ouvrage)

André Bergante était natif de Verrua. Il fut architecte et entrepreneur célèbre. Il vécut à Nice et y mourut, laissant un fils qui continua son œuvre.

¹²⁶ Gioffredo, *Storia*, t.4, p. 474

Une strophe de quatre vers latins fut inscrite sur l'architrave de la porte, ainsi construite :

*Carolus Allobrogum, quem clara Sabaudia tanquam
Numen habet, solidum Dux dedit istud opus.
Cujus inextinctum decus immortale per omne
Tempus erit, Phoebus dum colet alta nitens. 1520.*

(Le duc des Allobroges Charles, que l'illustre Savoie possède comme chef, a construit ce monument inébranlable. Il demeurera au cours du temps comme le témoignage immortel aussi longtemps que le soleil brillant éclairera les monts. 1520)

¹²⁷ Au sujet du puits du château, Gioffredo écrivit dans sa *Nicea Civitas*, ch. XV, n°7, p.27 : « Ce serait ici le lieu de parler longuement de cette source ou de ce puits d'une profondeur incroyable, creusé dans les entrailles des rochers par le sérénissime duc de Savoie Charles, surnommé le Bon, qui plaça de ce fait le château de Nice parmi les merveilles de l'univers, soit à cause de la salubrité, soit à cause de l'abondance d'une eau intarissable, qu'aucune force ennemie ne peut détourner, si Jean Boltero, l'Anonyme français, dans son livre des *Domaines et des Empires*, d'autres écrivains n'avaient déjà pris ce soin. Certes ce travail conçu par un ingénieur allemand, est tel qu'il ne laisse rien à envier ni à l'habileté des Romains, pour creuser les montagnes, ni au génie des Egyptiens pour bâtir leurs monuments insensés. C'est au point que Muzio de Capo d'Istria, homme d'un jugement pénétrant et écrivain varié, qui a séjourné longtemps à Nice, comme il le dit lui-même dans ses lettres, l'appela avec raison, croit-on, le prodige et la merveille du monde. Dans sa *Storia*, t.4, p. 475 sv., il écrivit : « Le duc Charles III fit creuser dans la pierre vive un puits très profond pour chercher l'eau qui faisait défaut (au château). Ce travail Bottero l'attribue à un ingénieur allemand (à moins que ce ne fut André Bergante !) qui promit au duc d'atteindre en profondeur une nappe d'eau que l'on devinait grâce aux sources qui sourdaient sous le château au niveau des couches baignées par la mer. Après avoir creusé jusqu'au niveau de la mer et sur le constat d'un échec, on dit que l'ingénieur s'enfuit à Venise où il fut recherché par les envoyés du duc qui lui donnèrent l'assurance qu'il n'y aurait pas de punition ; encouragé à poursuivre le travail, il obtint finalement le but qu'il désirait. La tradition dit que le premier travail n'aboutit pas à trouver l'eau parce que l'ingénieur n'avait pas creusé à l'exacte perpendiculaire de la grosse veine d'eau d'où sourdaient les diverses sources, mais les ouvriers ayant assuré qu'entre les fissures des roches ils entendaient le murmure de l'écoulement des eaux, on creusa de ce côté là, on rencontra l'eau dans l'excavation qu'elle y avait creusé, ce qui fit l'admiration de ceux qui avaient le courage de descendre dans les gros seaux servant à remonter l'eau pour voir cela de leurs propres yeux. Aussi bien ce n'est pas sans raison que Muzio Guistinopolitano, qui plus tard a séjourné longtemps à Nice, l'a appelé la 8^e merveille du monde. Le puits avait 200 pans de hauteur (environ 50 m) et 13 de largeur (environ 3 m 25). En réalité, un plan plus tardif donna la profondeur de 25 trabuccos (78 m 60). Son conduit fut réutilisé pour loger l'ascenseur du château après la deuxième guerre mondiale en 1945, les Allemands, pendant l'occupation, l'ayant utilisé et agrandi.

Cf. aussi ADAM, Citta e Contado : Port de Villefranche, mazzo 3, liasse 31 et 31 bis

¹²⁸ ADAM, Citta e contado, mazzo 6, liasse 17, pièce 3 à 76

¹²⁹ Gioffredo, *Storia*, t.5, p. 76

¹³⁰ ADAM, Citta e Contado, mazzo 6, liasse 17. Parmi les familles expropriées, on trouve : M. de Tourettes, M. de Berre, Mathieu Laugier, Piron Cays, François Riquieri, Gaspar de Castellan, Guigi Roquemaure, Mathieu Badat, Bertin de Berre, Jean et Jeanne Seguran, François Galléan, etc.

¹³¹ *Id.*, mazzo 7, liasses 1 et 2

¹³² Chronique de Jean Badat, p. 55 : *e passeron per Nizza e logeron alla Borgada....*

Compan : *La cronica nissarda de Jouan Badat*, thèse 3^e cycle, 1969, p.65

Gioffredo, *Storia*, t.4, p. 470-471, qui raconte longuement le trajet des « Gascons » descendant les cols des Alpes et semant la terreur, tuant les paysans, saccageant Sospel, passant par Nice dont l'entrée leur fut refusée, s'arrêtant à la « Bourgade » où ils laissèrent une grande partie de leur butin .

¹³³ Gioffredo, *Storia*, t.4, p. 442-443

Jérôme Capitani d'Arsago était patricien de Milan. Il fut évêque d'Ivrée en 1511 et aussitôt transféré au siège épiscopal de Nice où il resta jusqu'à sa mort en 1542. Il participa à trois sessions du 5^e concile œcuménique du Latran (1512-1519), la 3^e, la 4^e et la 10^e. Il accompagna à Mantoue du 30 décembre 1517 au 6 janvier 1518 le cardinal Louis d'Aragon. Il aurait été investi de Drap en 1524 avec titre comtal ; cependant il ne porta pas le titre de « comte de Drap » ni de « seigneur » de Drap ; dans un acte de 1533 il est dit : « Jérôme Arsago, évêque de Nice, prête hommage au duc Charles III par son vicaire général François Galleano (cf. mon étude : *L'évêque de Nice comte de Drap*)

¹³⁴ *Chartrier de Saint-Pons*, ch. 383, p. 409

¹³⁵ *Id.*, ch. n° 386, p. 411

Le texte de la convention d'Honoré Martelli était le suivant : « Procuration de D. Honoré Martelli, clerc de Nice et commendataire de Saint-Pons de qui est dépendante l'église paroissiale de Sainte-Réparate de Nice, à Jean

Amédée de Beaufort, protonotaire apostolique et commendataire du prieuré de Belleval, et à Jacques de Lancio, chambellan du duc de Savoie et son procureur à Nice, pour faire cession et renonciation, entre les mains du pape, de son monastère de Saint-Pons et de tous les droits qui lui appartiennent comme commendataire, auxquels devra intervenir la renonciation formelle du cardinal Cybo, qui avait la future succession du constituant, afin que Sa Sainteté fasse l'union perpétuelle et l'incorporation à la construction de la nouvelle église de la cathédrale de Nice et du nouveau palais épiscopal. Aussitôt la construction terminée, les revenus du monastère seront appliqués à la mense capitulaire de la cathédrale ; les revenus durant la construction resteront sous la main d'un administrateur nommé par le duc de Savoie. Le constituant consent également à ce que l'église de Sainte-Réparate soit démembrée du monastère et unie perpétuellement à l'église cathédrale, afin que les chanoines qui n'ont actuellement aucun lieu fixe puissent y célébrer leurs offices ; le constituant fait les concessions et renonciations sous la condition expresse qu'il n'entend pas, par cette union, supprimer les moines de l'abbaye, qui doivent être conservés et maintenus au nombre ordinaire des religieux de l'ordre de Saint-Benoit, selon la forme et teneur de la fondation, et aussi sous la réserve d'une pension à toucher sa vie durant par le constituant. Cet acte fut établi à Chambéry devant de nombreux témoins, dont le seigneur Jérôme de Agatis, chancelier de Savoie, et Louis de Savoie, seigneur de Raconigi ; il fut rédigé par Jean Vuillet de Chambéry, notaire public impérial du diocèse de Grenoble et premier secrétaire du duché de Savoie.

¹³⁶ *Id.*, ch. n° 387, p. 412 sv.

Texte de l'interdiction du duc de Savoie Charles III : Par devant Nicodo de Belloforte, gouverneur de Nice, présent Dom Honoré Martelli « docteur en lois », fut présentée à ce dernier copie de lettres du lieutenant de l'auditeur général des causes de la chambre apostolique, réclamant une pension annuelle imposée par le souverain pontife de deux cent vingt ducats d'or sur les fruits et les revenus de l'abbaye de Saint-Pons. Martelli répondit qu'il avait déjà fait une convention avec l'évêque de Césarée, bénéficiaire de ces lettres ; il pria en outre le gouverneur, pour dégager sa responsabilité, d'attester que le monastère de Saint-Pons était sous la main du duc de Savoie. Cette attestation fut donnée et confirmée par D. Bernard Busqueto, protonotaire apostolique, vicaire et official de l'évêque de Nice, et le moine Henri Colombani, sacristain et vicaire député par le duc « pour la direction, le gouvernement et l'administration du monastère et de ses revenus ». Le même Colombani ajouta que, par lettres ducales, il lui fut défendu de mettre en possession du monastère ni Honoré Martelli ni aucun autre sans la permission du duc. Comparurent ensuite, Dom François Arquini, prieur claustral du monastère, et le moine Dom Guillaume Lambert, qui attestèrent sous serment que le monastère était sous la main du duc et l'administration du moine Colombani. Jean Raibert, notaire et secrétaire du gouverneur.

¹³⁷ Gioffredo, *Nic. Civitas*, p. 199 sv.

¹³⁸ ADAM, 2 G 2 (liber niger), f° 242 à 244

¹³⁹ *Id.* f° 250-251. Gioffredo, *Storia*, t. 5, p. 17, précise que Clément VII confirma les accords de 1531 et de 1533 depuis Bologne

¹⁴⁰ cf. mon étude : *Le prieuré de Sainte-Réparate, ancêtre de la cathédrale.*

¹⁴¹ Caïs de Pierlas, *La ville de Nice...*, p. 309

¹⁴² *Id.*, p. 309, note 4

¹⁴³ *Id.*, note 5 Gioffredo, *Storia*, t.5, p. 316, cite les syndics Ludovic del Pozzo, Antonio Lamberto, Bartolomeo Benza et Manuele Barnoino qui se réunirent « *infra parvum refectorium Conventus sancti Francisci...* »

¹⁴⁴ Caïs de Pierlas, *La ville de Nice...*, p. 309, note 6. Gioffredo, *Storia*, t. 5, p. 449

¹⁴⁵ Gioffredo, *Storia*, t. 5, p. 445

¹⁴⁶ *Id.*, p. 446 et 564.

¹⁴⁷ Robert Latouche, *Histoire de Nice*, 1951, t.1, p.38 sv.

¹⁴⁸ Gioffredo rappela l'événement, *Storia*, t.5, p.14 : « L'année, écrivit-il, fut mémorable par les pluies diluviennes qui tombèrent à l'automne : à Rome, le Tibre grossit tellement que les cardinaux et le pape durent quitter la ville ; en Flandre et en Hollande d'immenses surfaces de terres et d'habitations furent inondées ; à Nice, le 9 octobre, un dimanche, les pluies furent si intenses que l'eau du Paillon qui baigne les murailles, heurta si impétueusement le pont de pierre de la porte Saint-Antoine qu'il s'effondra, beaucoup de propriétés et de demeures des habitants furent inondées. Il rapportait ensuite quelques lignes latines du chroniqueur Barthélemy Benza : [...] L'inondation fut telle que le cours déborda vers la zone Lympia, détruisant plus de 300 jardins, vignobles, prés et champs... les eaux se répandirent vers la plaine de Camp-Long (Longchamp), de Roquebillière et de Lympia où tout fut détruit. Ce qui fut pire, ajouta Gioffredo, c'est que l'année suivante les pluies recommencèrent et engendrèrent autant de dégâts qu'en 1530. Fut détruite alors la chapelle Saint-Lazare et les bâtiments des Frères Hospitaliers Chevaliers de Saint Lazare qui avaient fondé en 1205 une léproserie en bordure du Paillon rive gauche, au lieu dit « Pré aux oies ». Après cette catastrophe, la léproserie fut transférée à l'hospice que la Confrérie du Saint-Sépulcre établit quelques années plus tard au quartier du Paradis. Cette chapelle reconstruite existait encore en 1735, elle disparut à la Révolution. On ne tarda pas, sous l'autorité des syndics, à reconstruire le pont Saint-Antoine indispensable à la vie de la cité. On plaça dans la base du pilier entre les deux arches, une plaque de marbre contenant l'inscription suivante : « Ce pont vénérable résista aux

assauts des eaux surgies des hautes montagnes se précipitant furieusement dans le lit du Paillon. Charles III, illustre duc de Savoie régnant, les syndics étant Ludovic Cais, Léonce Larda, Hugues Capeano, Gioannetto Barrasa ; l'assesseur le distingué Pierre Larde, les conseillers Berti, Boeri, Jacquet, Ginus, Isoardi Baudoin, Amédée Besten. Le 20 juillet 1531. Le pont dit « Pont vieux » a été démoli en 1921 pour la couverture du Paillon.

¹⁴⁹ Robert Latouche, *op. cit.*, p.40. Ils y ont vécu jusqu'à la Révolution française, et la restauration sarde à même tenté en 1814 de les y confiner à nouveau. C'est seulement le statut octroyé par le roi Charles Albert qui les a définitivement délivrés. En souvenir de cet acte libérateur, la Juiverie est devenue en 1848 la rue du Statut. C'est aujourd'hui la rue Benoît Bunicot.

¹⁵⁰ *Id.*, p.41

¹⁵¹ ADAM, 2 G 31 n°3, 2 G 140 f°368 sv., 2 G 141 f° 146 v. à 148 v.

Charles Emmanuel Ier dit le Grand naquit à Rivoli le 12 janvier 1562, fils d'Emmanuel Philibert. Il fut duc de Savoie de 1580 à 1630. Selon son intérêt il passa du côté impérial espagnol et français. On a écrit de lui (*Histoire de Savoie*, par Dufayard, Boivin, 1929, p. 169 sv.) : « Avec lui commença un règne d'un demi-siècle tout rempli de guerres et d'intrigues, de grandeurs et de tristesse... Ce jeune prince dont Nostradamus avait jonché le berceau de rimes prophétiques et promis les moissons de lauriers d'un Hannibal ou d'un César, était plein d'un orgueil sans bornes, d'une ambition démesurée... cet impétueux Savoyard jeta sur deux siècles l'ombre et l'éclat de sa politique... Souple, insinuant, d'une activité infatigable, aussi inébranlable dans les revers qu'insatiable dans la prospérité...il était en même temps un esprit profond et solide, lettré délicat et curieux aussi bien que brillant capitaine... ondoyant et divers, il fut l'un des brillants représentants de la Maison de Savoie... il se crut appelé à de hautes destinées et faillit les remplir... etc. Il mourut le 26 juillet 1630 à Savigliano d'une apoplexie foudroyante .

François Rasin dit Martinengo naquit à Cercenasco en Piémont ; entra chez les Frères Mineurs de l'Observance ; fut un prédicateur remarquable qui devint le théologien, le conseiller puis le confesseur du duc Charles Emmanuel Ier. Il fut préconisé évêque de Nice par nomination du duc et acceptation de Clément VIII le 23 octobre 1600 ; il prit possession du siège le 27 décembre par l'intermédiaire de l'évêque de Vence, Guillaume le Blanc, et fit son entrée solennelle dans la cité le 19 janvier 1601 avec tous les honneurs dus à sa dignité et à son mérite. Le 28 octobre 1604 il bénit la première pierre du futur couvent de Sainte-Claire, le 3 janvier 1616 il reçut solennellement le corps de saint Agapit martyr venu depuis Rome pour être déposé au couvent de Sainte-Claire. Il mourut le 22 août 1620 et fut inhumé dans la chapelle du Corpus Domini qu'il avait fait édifier dans la cathédrale Sainte-Réparate.

¹⁵² cf. mon étude : *Le prieuré de Sainte-Réparate ancêtre de la cathédrale*.

¹⁵³ ADAM, 2 G 2, f° 274 à 294 ; 2 G 63 ; 2 G 140 f° 386 sv.

¹⁵⁴ Canestrier, *op. cit.*, p. 279-280, 296. *Journal Niçois*, p. 356 sv.

¹⁵⁵ *Semaine religieuse de Nice*, 1927, p. 794-796, 829-832

¹⁵⁶ Citta e Contado, mazzo 3 d'additions, liasse 2

¹⁵⁷ Victor Amédée III naquit à Turin le 26 juillet 1726, fils et successeur de Charles Emmanuel III. Il fut un adepte du despotisme éclairé. Il réorganisa son armée sur le modèle prussien, fit des réformes agraires, protégea les lettres et les arts. Au début de la Révolution, il accueillit de nombreux émigrés dont son gendre, le comte d'Artois, futur Charles X. Vaincu par Bonaparte, il signa le traité de Cherasco en avril 1796 qui abandonnait à la France, Nice et la Savoie. Il mourut à Moncalieri en cette même année 1796 le 16 octobre.

¹⁵⁸ Victor Emmanuel Ier était le fils de Victor Amédée III. Il naquit à Turin le 24 juillet 1759. Il succéda à son père en décembre 1796. Adversaire de Bonaparte, n'acceptant pas le traité de Cherasco signé le 28 avril 1796 par son père et Bonaparte, il se réfugia en Sardaigne où il demeura durant toute la période napoléonienne, réorganisant son armée et sa flotte avec l'aide de l'Angleterre. Les traités de 1815 lui restituèrent le Piémont, le comté de Nice et la Savoie et lui donnèrent le territoire de Gènes. Ses échecs en politique intérieure et les révoltes des Carbonari l'obligèrent à abdiquer en faveur de son frère Charles Félix. Il mourut à Moncalieri le 10 janvier 1824.

¹⁵⁹ Pour les événements importants de cette époque, cf. *Histoire de Nice* de Toselli, t. 4, p. 59 sv. ; *Le château de Nice* de Capatti, p. 115 sv.

¹⁶⁰ Charles Félix naquit à Turin le 6 avril 1765. Presque aveugle, il devint roi par l'abdication forcée de son frère Victor Emmanuel Ier. Il régularisa l'administration et gouverna sans heurt jusqu'à sa mort à Turin le 27 avril 1831.

¹⁶¹ Cf. Roger Isnard, *Sus lu barri* (1989), p. 64 sv.